

# **Rapport sur les finances communales en 2011**



**Présentation de la situation financière des 383 communes  
bernoises en 2011**

**Rapport édité par l'Office des affaires communales et  
de l'organisation du territoire**

***Février 2013***

# OACOT

## **Auteur et éditeur**

Office des affaires communales et de l'organisation  
du territoire du canton de Berne  
Nydegasse 11/13, 3011 Berne

## **Rédaction**

- Annelies Tschanz
- Iris Markwalder
- Christoph Miesch
- Rolf Widmer

## **Distribution**

Le présent rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse [www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes), rubriques "Finances communales", puis "Statistique".

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Synthèse</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
2.1	But du rapport sur les finances communales .....	2
2.2	Données .....	2
2.3	Indicateurs .....	2
2.4	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes .....	5
2.5	Situation financière des communes bernoises en 2011 .....	5
2.6	Cartes synoptiques.....	5
2.7	Recueil de données.....	5
2.8	Particularités de l'exercice 2011.....	5
<b>3</b>	<b>Evaluation des résultats de l'ensemble des communes</b> .....	<b>6</b>
3.1	Aperçu des comptes annuels de 2011 .....	6
3.2	Compte de fonctionnement .....	7
3.3	Compte des investissements .....	12
3.4	Bilan.....	15
<b>4</b>	<b>Situation financière des communes bernoises en 2011</b> .....	<b>16</b>
4.1	Situation financière.....	16
4.2	Evolution d'indicateurs importants.....	16
4.3	Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales) .....	24
4.4	Comparaison avec les autres cantons .....	26
<b>5</b>	<b>Cartes synoptiques</b> .....	<b>27</b>
5.1	Carte 1: Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2011 .....	28
5.2	Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2011 .....	30
5.3	Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2011 .....	32
5.4	Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2011 .....	34
5.5	Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2011 .....	36
5.6	Carte 6: Degré d'autofinancement en 2011 .....	38
5.7	Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2011 .....	41
5.8	Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2011 .....	44
5.9	Carte 9: Quotité de la charge financière en 2011 .....	47
5.10	Carte 10: Endettement net / fortune nette en francs par habitant en 2011.....	50
5.11	Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2011 .....	52
5.12	Carte 12: Couverture des charges en 2011 .....	54
5.13	Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2011 .....	57
5.14	Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2011 .....	60
5.15	Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2011 .....	63
5.16	Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2011 .....	66
5.17	Carte 17: Quotité d'investissement en 2011 .....	68
5.18	Carte 18: Quotité d'impôt en 2011 .....	70
5.19	Carte 19: Nombre d'habitants en 2011 .....	72
5.20	Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique .....	74
5.21	Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2011 .....	76
<b>Annexes</b>	<b>Recueil de données</b>	
	Annexe I Indicateurs en comparaison pluriannuelle.....	1
	Annexe II Périmètres des conférences régionales, appartenance des communes .....	2
	Annexe III Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2011 .....	11

Il est possible de demander **l'affichage des cartes à l'écran** depuis **Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient les **indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** ([www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes), rubriques "Finances communales", puis "Statistique").

L'annexe III énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des 383 communes bernoises.

# 1 Synthèse

**La situation financière de la plupart des communes bernoises en 2011 peut être qualifiée de bonne à très bonne.** Plusieurs indicateurs donnent une image positive des finances des 383 communes bernoises (388 en 2010) et attestent d'un bon niveau en comparaison pluriannuelle.

- Les **comptes** de 229 communes (année précédente: 248) se sont **soldés** positivement et ceux de 20 communes (année précédente: 24) de manière équilibrée en 2011. A l'inverse, 134 communes ont enregistré un excédent de charges, contre 116 l'année précédente. La situation est positive en ce qui concerne le **bilan**: les comptes annuels de 382 communes (année précédente: 387) attestent en 2011 d'une fortune nette, laquelle équivaut même à plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt dans 308 cas. Une commune par contre (année précédente: 1) enregistre un découvert du bilan (cf. cartes 1 et 3, pages 28 et 32).
- Les valeurs médianes des indicateurs financiers harmonisés donnent une image positive en 2011: le **degré d'autofinancement**, bien qu'en net recul par rapport à 2010, excède encore 100 pour cent puisqu'il se monte 107,1 pour cent. La **quotité d'autofinancement** a également diminué et atteint 12,1 pour cent, soit une valeur suffisante. Quant à la **quotité de la charge des intérêts**, elle reste négative: -1,2 pour cent; ainsi, dans nettement plus de la moitié des communes bernoises, les revenus du patrimoine ont été supérieurs au montant des intérêts de la dette en 2011. La **quotité de la charge financière**, de 5,7 pour cent, n'a pas changé par rapport à l'année précédente et doit être qualifiée de moyenne (cf. cartes 6 à 9, à partir de la page 38).

Les cartes synoptiques de tous les indicateurs figurent au chapitre 5 (à partir de la page 27). Les valeurs détaillées de chacune des communes bernoises sont énumérées dans l'annexe III.

Il ressort des chiffres de 2010 – les plus récents à ce jour – que sur le plan intercantonal, la situation financière des communes bernoises se situe dans la moyenne (cf. chapitre 4.4, page 26):

- Avec un **degré d'autofinancement** de 136,1 pour cent, les communes bernoises sont en bonne position. La **quotité d'autofinancement**, de 11,8 pour cent, se situe dans la moyenne. Les valeurs sont moins élevées dans 11 cantons et supérieures dans 13 autres.
- Les valeurs enregistrées par les communes bernoises en matière de **quotité de la charge des intérêts**, soit 0,3 pour cent, et de **quotité de la charge financière**, de 7,0 pour cent, peuvent être qualifiées de plutôt élevées. Dans respectivement 18 et 17 cantons, les communes présentent des valeurs inférieures, et dans 5 cantons, des valeurs supérieures. La **dette brute par rapport aux revenus**, de 88,5 pour cent, représente une bonne valeur dans le milieu du tableau, et la **quotité d'investissement**, de 11,4 pour cent, atteste d'une activité inférieure à la moyenne intercantonale en matière d'investissement.

Le rapport analyse également la situation financière des communes dans les périmètres des conférences régionales (Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois / Haute-Argovie / Emmental / Berne – Mittelland / Thoun – Oberland occidental / Oberland oriental). Pour 2011, les éléments ci-dessous présentent un intérêt particulier (cf. chapitre 4.3, page 24):

- En Haute-Argovie, de très nombreuses communes ont une **fortune nette** correspondant à 8 dixièmes de quotité d'impôt ou davantage. La commune ayant un **découvert du bilan** est située dans le Mittelland.
- La proportion de communes qui enregistrent des **avances aux financements spéciaux** en 2011 est plus élevée dans l'Emmental et en Haute-Argovie que dans les autres régions.
- Dans le Jura bernois, les communes ont **clos l'exercice** 2011 de manière positive: elles sont nombreuses à enregistrer un excédent de revenus supérieur à un dixième de quotité d'impôt. Les excédents de charges importants prédominent en Haute-Argovie, comme les années précédentes: c'est là que les communes dont le **degré d'autofinancement** est insuffisant sont proportionnellement le plus nombreuses.
- La région de l'Oberland oriental continue à se montrer très active **en matière d'investissement**.

## 2 Introduction

### 2.1 But du rapport sur les finances communales

En publiant son rapport sur les finances communales, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales bernoises. Cette démarche facilite en outre indirectement l'exercice de la surveillance en la matière. A l'instar d'autres auxiliaires, le présent document permet à l'OACOT d'intensifier encore ses activités de conseil et de soutien, en application du principe selon lequel "mieux vaut prévenir que guérir".

L'OACOT fournit dans son rapport une vue d'ensemble de la situation financière des communes bernoises. La prise en compte des données de l'intégralité des communes permet d'apprécier l'évolution des dépenses et des recettes pour les différentes tâches et composantes des budgets. Par ailleurs, l'OACOT propose une évaluation de la situation financière actuelle des communes. Il fonde son analyse et ses commentaires sur divers indicateurs, qui sont en outre présentés sous forme de cartes synoptiques. Ainsi, les milieux intéressés peuvent se faire une idée précise de la situation qui prévaut dans les communes bernoises en matière de gestion financière.

Il n'en reste pas moins que les données de la comptabilité financière ne permettent pas d'apprécier les prestations fournies par les communes. Elles n'indiquent pas, en particulier, quelles sont les tâches accomplies par les différentes communes, pas plus qu'elles ne fournissent de précisions qualitatives ou quantitatives à cet égard.

### 2.2 Données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux de 2011; elles ont été saisies sur support informatique par la Division de la péréquation financière de la Direction des finances du canton de Berne. Il convient de relever à cet égard que certaines erreurs peuvent s'être produites lors de l'enregistrement ou de l'évaluation, et que les écritures erronées des communes, le cas échéant, ont également une influence sur la qualité des données. Du fait de la constitution de catégories, cela ne devrait toutefois pas avoir d'importantes répercussions sur les cartes synoptiques.

Le canton de Berne compte 383 communes en 2011 (contre 400 en 2003). L'annexe III énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des communes.

Les données utilisées pour les comparaisons intercantoniales sont celles de l'exercice 2010.

### 2.3 Indicateurs

Les indicateurs sont précieux pour apprécier la situation financière des communes. Depuis 2005, les indicateurs financiers dont le calcul a été harmonisé pour l'ensemble de la Suisse sont au nombre de six: degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus et quotité d'investissement. Les communes municipales et les communes mixtes du canton de Berne sont tenues d'utiliser les six indicateurs financiers harmonisés (contre 4 précédemment) depuis 2005. D'autres indicateurs tels que l'endettement net et l'autofinancement par habitant peuvent également être calculés.

#### 2.3.1 Interprétation des indicateurs

Les différences existant sur les plans des structures, de l'exécution des tâches, des investissements et de la tenue de la comptabilité compliquent les comparaisons entre communes sur la seule base des indicateurs. Voici quelques exemples de difficultés rencontrées lors de l'interprétation des indicateurs financiers dans le cadre de comparaisons entre communes:

- **Les syndicats de communes et les organismes de droit privé**, comme les SA chargées de l'alimentation en eau, accomplissent des tâches publiques fort variées sur mandat des communes affiliées. Le financement des investissements n'est pas uniforme: parfois les emprunts induits par les constructions sont gérés par les syndicats ou par les SA, d'autres fois les investissements sont financés directement par les communes concernées. Ces différentes approches ont des répercussions sur les indicateurs financiers.

- Une commune peut **investir** à charge du compte de fonctionnement (plutôt que du compte des investissements) jusqu'à concurrence du montant de la compétence financière du conseil communal, sans dépasser 100 000 francs toutefois. C'est ainsi qu'une commune dont l'exécutif a une compétence financière de 50 000 francs peut imputer des investissements jusqu'à ce montant à son compte de fonctionnement. Si le conseil communal d'une commune voisine dont le nombre d'habitants est similaire a une compétence financière nettement inférieure, les comptes et les indicateurs des deux communes ne sont déjà plus comparables pour cet unique motif.
- La **commune-siège** d'une école secondaire ou d'une autre institution régionale exigeant d'importants capitaux aura probablement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

**L'endettement net par habitant** calculé dans d'autres cantons n'est pas un indicateur courant dans le canton de Berne. Il est depuis quelque temps utilisé par les banques, mais présente de sérieux inconvénients:

- D'abord, les immeubles du patrimoine financier sont, dans le canton de Berne, inscrits au bilan à leur prix d'acquisition ou de construction, ce qui entraîne d'importants écarts dans les évaluations vu les grandes variations de la durée de possession. D'autres cantons, celui de Zurich par exemple, réévaluent périodiquement ces immeubles selon des règles uniformes. Dans le canton de Berne, les immeubles ont, compte tenu de la règle faisant intervenir le prix d'acquisition, tendance à être évalués à un niveau plus bas que dans des cantons procédant à des réajustements périodiques.
- Ensuite, l'attribution d'éléments de la fortune au patrimoine administratif ou au patrimoine financier a lieu selon des règles qui peuvent varier d'un canton ou d'une commune à l'autre. Les prêts et les participations à des installations touristiques, qui sont pourtant des éléments appartenant au patrimoine administratif du fait qu'ils sont liés à une tâche publique que les communes ont librement décidé d'accomplir, ne sont pas partout inclus au patrimoine administratif dans le bilan.
- Enfin, cet indicateur fait abstraction des modes de financement fort différents des syndicats de communes. Lorsqu'un syndicat d'épuration des eaux usées a lui-même financé ses investissements en ayant recours à l'emprunt, les communes qui lui sont affiliées comptabilisent des engagements inférieurs à ceux des communes qui ont financé directement les investissements de leur syndicat.

L'OACOT recommande par conséquent de tenir compte des remarques ci-dessus pour interpréter l'endettement net par habitant. Il n'en reste pas moins que le calcul de cet indicateur au niveau interne peut être utile à la commune pour observer l'évolution de son propre endettement sur plusieurs années. Malgré ces difficultés d'interprétation, les indicateurs financiers constituent une bonne base d'appréciation des finances communales. A cet effet, l'OACOT a défini des valeurs indicatives qui doivent être adaptées à chaque commune. En interprétant les indicateurs, il convient en outre d'observer ce qui suit:

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation financière d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Les indicateurs peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est donc nécessaire de disposer d'une **vue d'ensemble de tous les indicateurs** pour en faire une appréciation correcte.
- L'analyse des indicateurs **devrait porter sur plusieurs années**. Une analyse limitée à un seul exercice peut en effet conduire à des conclusions erronées, étant donné que dans les petites communes en particulier, le volume des investissements est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre.
- Il est également important que l'analyse s'étende à **l'évolution des indicateurs** durant la période considérée. Suivant les circonstances, la situation financière d'une commune ayant une quotité d'autofinancement constante de 10 pour cent peut être meilleure que celle d'une commune dont la quotité d'autofinancement selon le plan financier passe de 15 à 10 pour cent.
- Dans le canton de Berne, les six indicateurs financiers harmonisés sont calculés pour l'ensemble des finances communales et figurent en tant que tels dans le compte annuel. Vu l'importance croissante des financements spéciaux, en particulier dans les domaines de l'alimentation

en eau et de l'assainissement, il peut être intéressant pour une commune de les déterminer – à usage interne – de manière distincte pour les tâches financées par les recettes fiscales d'une part et pour celles qui font l'objet de financements spéciaux d'autre part.

### 2.3.2 Valeurs indicatives

La répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque dix pour cent par rapport à l'exercice précédent – effet qui s'est maintenu au cours des années suivantes –, ce qui ne manque pas d'influencer les indicateurs financiers harmonisés. En conséquence, les valeurs indicatives proposées par l'OACOT dans le Guide des finances communales (p. 30) et dans l'annexe pour l'administration des finances (chapitre 11, exemple 11/40) ont été légèrement adaptées à titre provisoire s'agissant de la quotité d'autofinancement et de la quotité de la charge financière.

La **classification des valeurs des indicateurs** suivante peut être admise pour une commune de grandeur moyenne, si les investissements des syndicats sont financés directement par les communes affiliées et que les investissements communaux d'une durée d'utilisation de plusieurs années et dépassant 50 000 francs sont portés au compte des investissements:

- Un degré d'autofinancement inférieur à 60 pour cent pendant plusieurs exercices conduit nécessairement à un endettement élevé. Avec une valeur située entre 80 et 100 pour cent, l'endettement peut être considéré comme supportable. A long terme, l'objectif doit être un degré d'autofinancement de 100 pour cent.
- Une quotité d'autofinancement négative est à éviter absolument. En effet, elle signifierait que des dépenses de consommation du compte de fonctionnement sont financées par l'emprunt. Une valeur située entre 0 et 10 pour cent est qualifiée de faible; elle est suffisante entre 10 et 14 pour cent, bonne entre 14 et 18 pour cent et très bonne au-delà de 18 pour cent.
- Une quotité de la charge des intérêts inférieure à 1 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 1 et 3 pour cent, élevée entre 3 et 5 pour cent et très élevée au-delà de 5 pour cent.
- Une quotité de la charge financière inférieure à 4 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 4 et 12 pour cent, élevée entre 12 et 20 pour cent et très élevée au-delà de 20 pour cent.
- Le taux de la dette brute par rapport aux revenus est considéré comme très bon s'il est inférieur à 50 pour cent, bon entre 50 et 100 pour cent, moyen entre 100 et 150 pour cent, mauvais jusqu'à 200 pour cent et critique au-delà.
- Les activités d'investissement sont réputées peu importantes si la quotité d'investissement est inférieure à 10 pour cent, d'importance moyenne lorsque le taux se situe entre 10 et 20 pour cent, importantes dans le cas d'un taux atteignant 20 à 30 pour cent, et très importantes au-delà de 30 pour cent.

### 2.3.3 Médiane et moyenne

La valeur médiane et la valeur moyenne sont calculées pour chaque indicateur. Leur signification est la suivante:

- **Médiane:** Les valeurs de toutes les communes sont triées par ordre décroissant. La médiane est le chiffre de part et d'autre duquel un nombre identique de communes enregistrent des valeurs plus élevées d'une part et plus faibles d'autre part. La médiane est plus parlante que la moyenne dans le cadre de comparaisons intercommunales, car elle échappe à l'influence des valeurs extrêmes.
- **Moyenne:** Les données sont additionnées en chiffres absolus et introduites dans la formule de calcul (moyenne pondérée; de notre point de vue, il n'est pas correct de diviser le total des pourcentages par le nombre de communes). Dans le cas de la moyenne, les communes d'une certaine taille exercent une influence prépondérante en raison des volumes élevés qu'elles affi-

chent. En outre, les valeurs extrêmes se répercutent fortement sur le résultat. La moyenne est surtout probante du point de vue de l'économie publique.

## 2.4 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

Dans le chapitre 3, les valeurs par habitant du compte de fonctionnement, du compte des investissements et du bilan de l'ensemble des communes sont calculées et comparées avec celles des années précédentes. Ces données renseignent sur l'évolution enregistrée pour les diverses tâches et les différents types de dépenses. En outre, l'importance et l'évolution de chacune des composantes du bilan sont mises en évidence.

## 2.5 Situation financière des communes bernoises en 2011

La situation financière des communes bernoises est examinée et interprétée au chapitre 4. L'évolution des différents indicateurs et la distribution de fréquence font l'objet d'une représentation graphique (histogramme). En outre, des comparaisons sont opérées entre les régions économiques ainsi qu'avec les communes d'autres cantons.

## 2.6 Cartes synoptiques

Au chapitre 5, chaque indicateur est représenté sur une carte synoptique suivie d'explications et de remarques concernant son mode de calcul et la manière de l'interpréter. La moyenne et la médiane sont en outre déterminées et les valeurs de 2010 sont commentées et comparées avec celles des années précédentes.

Il est possible de demander **l'affichage des cartes à l'écran** depuis **Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient **les indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** ([www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes), rubriques "Finances communales", puis "Statistiques concernant les finances communales").

## 2.7 Recueil de données

Les données sont énumérées dans les annexes: l'annexe I fournit sous forme de tableau les valeurs tant médianes que moyennes des indicateurs pour les dernières années; l'annexe II contient une représentation cartographique des périmètres des conférences régionales; l'annexe III enfin consiste en une liste de tous les indicateurs pour chacune des communes.

## 2.8 Particularités de l'exercice 2011

La révision de 2011/2012 de la loi sur les impôts ainsi que le contexte économique incertain avaient incité les communes à budgéter les recettes fiscales de manière trop pessimiste, et en maints endroits leurs prévisions se sont vues nettement contredites par les résultats effectifs. A l'échelle cantonale et en valeur nominale, les recettes fiscales des communes sont supérieures à celles de 2010, tandis que le revenu par habitant a enregistré un léger recul.

La loi fédérale du 13 juin 2008 sur le nouveau régime de financement des soins (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011) a eu diverses incidences sur les systèmes de financement des EMS et du maintien à domicile.

La somme des investissements nets diminue de quelque 100 millions de francs suite au remboursement d'un emprunt par la ville de Berne.

En 2011, le nombre de communes est passé de 388 à 383, ce dont il convient de tenir compte lors de la comparaison avec les chiffres des années précédentes.

### 3 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

#### 3.1 Aperçu des comptes annuels de 2011

Le tableau ci-après indique, **en francs par habitant**, les valeurs des aperçus des comptes annuels de l'ensemble des communes pour 2010 et 2011:

Postes	Comptes de 2010		Comptes de 2011	
	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha
<b>Compte de fonctionnement</b>				
Total des charges	5701		5523	
Total des revenus		5719		5588
Excédent de revenus	18		65	
Excédent de charges				
<b>Total</b>	<b>5719</b>	<b>5719</b>	<b>5588</b>	<b>5588</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Total des dépenses reportées au bilan	600		576	
Total des recettes reportées au bilan		144		254
Investissements nets		456		322
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>576</b>	<b>576</b>
<b>Financement</b>				
Report des investissements nets	456		322	
Report des dépréciations effectuées sur le PA		433		382
Report des dépréciations du DB		52		0
Excédent de revenus du CF		18		65
Excédent de charges du CF				
Attributions aux FS		297		294
Prélèvements sur les FS	179		168	
Excédent de financement	165		251	
Découvert de financement				
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>741</b>	<b>741</b>

Abréviations: CF Compte de fonctionnement  
 DB Découvert du bilan  
 FS Financement spéciaux  
 PA Patrimoine administratif

En 2011, les comptes communaux se soldent à nouveau par un excédent de revenus, de 65 francs par habitant. Ce résultat dépasse de 47 francs celui de 2010.

En comparaison avec l'exercice précédent, les investissements nets par habitant ont reculé de près de 29 pour cent. Les investissements bruts ont pour leur part diminué de 3,5 pour cent et les recettes provenant des investissements (recettes inscrites au bilan) ont nettement progressé.

En 2011, les dépréciations du patrimoine administratif ont reculé pour la première fois depuis plusieurs années. Les dépréciations des découverts du bilan ont quant à elles cessé d'influencer le calcul par habitant du fait de la résorption totale, en 2010, du découvert que la ville de Berne avait accumulé sous l'ancien droit. Comme par le passé, les attributions aux financements spéciaux sont supérieures aux prélèvements; tous deux sont par ailleurs en baisse. Grâce aux dépréciations, aux excédents de revenus ainsi qu'aux attributions aux financements spéciaux, les investissements nets sont plus que largement couverts: en 2011, l'excédent de financement est de 251 francs par habitant, soit à un niveau nettement plus élevé que les années précédentes.

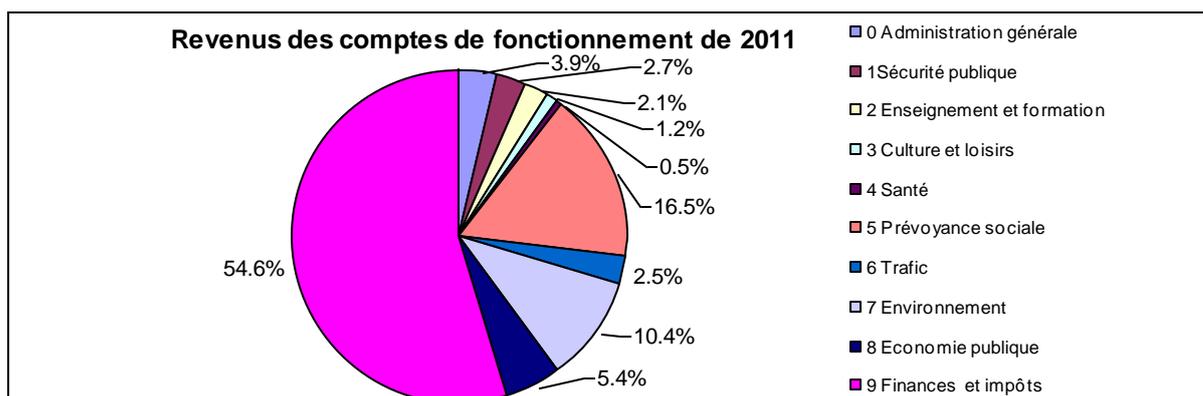
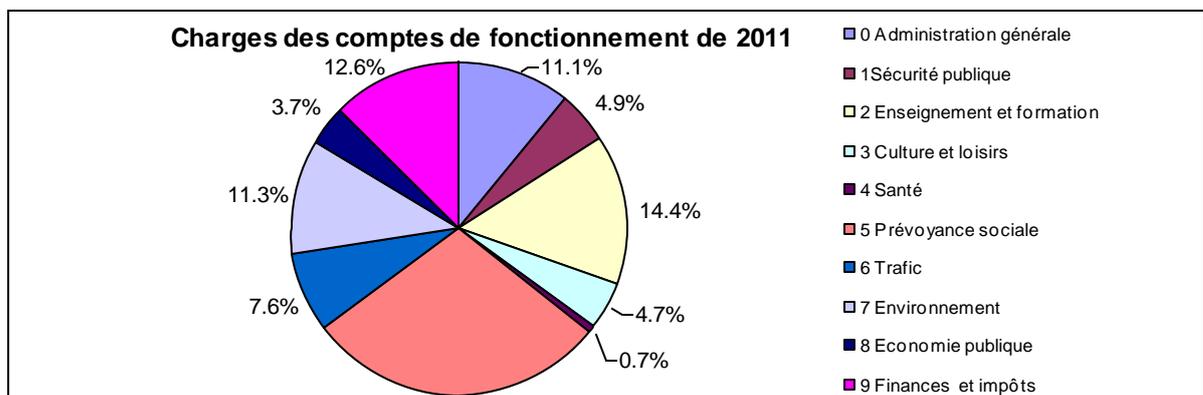
## 3.2 Compte de fonctionnement

### 3.2.1 Classification par tâches

Les charges, les revenus et le solde des tâches des comptes de fonctionnement de 2010 et 2011 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

Année	Charges				Revenus				Solde	
	2010		2011		2010		2011		2010	2011
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
Tâche										
0 Administration générale	606	10,6	615	11,1	215	3,8	219	3,9	391	396
1 Sécurité publique	276	4,8	272	4,9	157	2,7	154	2,7	120	118
2 Enseignement et form.	794	13,9	794	14,4	114	2,0	120	2,1	681	675
3 Culture et loisirs	242	4,2	257	4,7	65	1,1	70	1,2	177	187
4 Santé	130	2,3	41	0,7	56	1,0	30	0,5	73	11
5 Prévoyance sociale	1557	27,3	1596	28,9	988	17,3	920	16,5	569	676
6 Trafic	436	7,7	422	7,6	144	2,5	142	2,5	292	279
7 Environnement	662	11,6	626	11,3	614	10,7	580	10,4	48	46
8 Economie publique	197	3,5	202	3,7	300	5,2	302	5,4	-103	-100
9 Finances et impôts	800	14,0	698	12,6	3067	53,6	3051	54,6	-2266	-2353
Total	5701	100,0	5523	100,0	5719	100,0	5588	100,0	-18	-65

Les charges les plus importantes sont liées à la prévoyance sociale. Leur montant a une nouvelle fois augmenté par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 1596 francs par habitant en 2011. Les domaines de l'administration générale, de la culture et des loisirs ainsi que de l'économie publique ont eux aussi occasionné des charges brutes supérieures à celles de 2010, tandis que les charges découlant de l'enseignement et de la formation sont restées stables en valeur nominale. Un recul est enregistré dans les domaines de la sécurité publique, de la santé, du trafic ainsi que de la protection et de l'aménagement de l'environnement. Quant aux revenus, ils proviennent du domaine des finances et des impôts, où est également comptabilisée la péréquation financière, à raison de 54,6 pour cent et de 3051 francs par habitant.



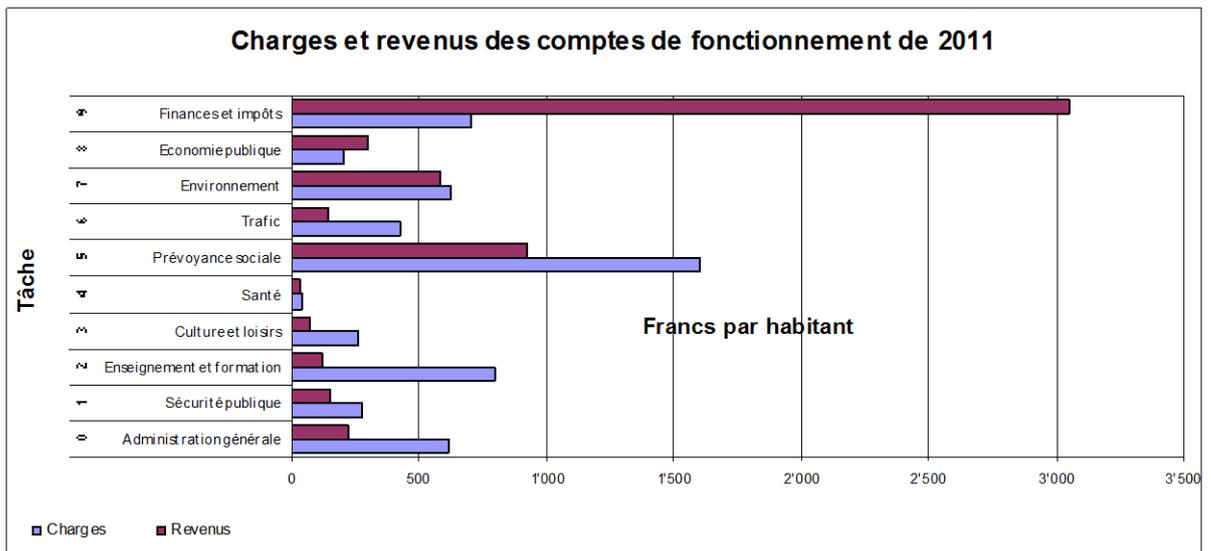
En 2011, ce n'est plus la formation, comme ces dernières années, mais la prévoyance sociale qui a occasionné les charges nettes les plus importantes: avec 676 francs par habitant, elle a enregistré une hausse de près de 19 pour cent. Au deuxième rang, on trouve le domaine de la formation avec 675 francs par habitant, en recul de 1 pour cent. Ces deux domaines totalisent environ 57 pour cent des charges nettes.

Par rapport à 2010, les charges nettes ont également augmenté dans les domaines de l'administration générale ainsi que de la culture et des loisirs.

L'évolution la plus spectaculaire concerne le domaine de la santé, pour lequel les charges nettes ne représentent plus que 15 pour cent de la valeur de 2010. Ce recul résulte du nouveau régime de financement des soins, et en particulier des changements intervenus dans le domaine du maintien à domicile.

Les revenus nets ont diminué dans le domaine de l'économie publique et légèrement augmenté (de 0,4%) dans celui des finances et des impôts. Le total des revenus a également progressé en 2011 par rapport à 2010.

Le graphique ci-dessous met en regard les charges et les revenus de chaque domaine:

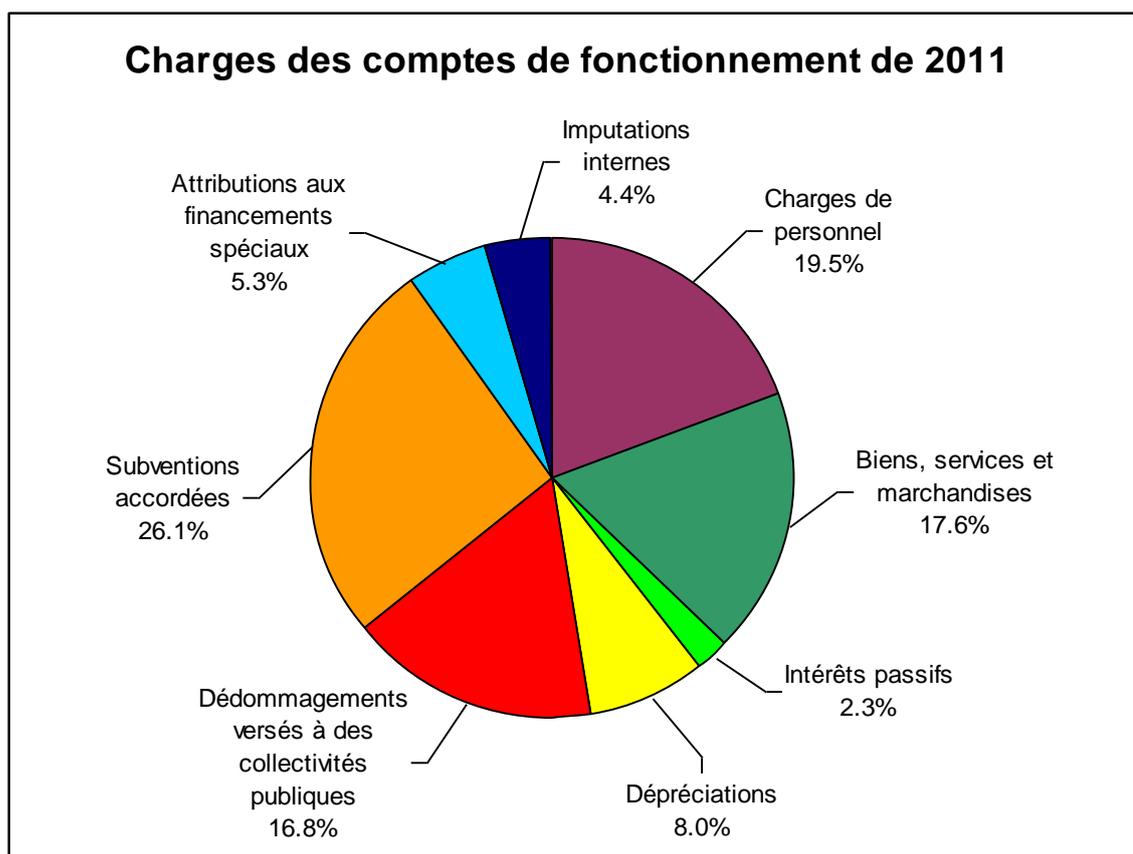


### 3.2.2 Classification par natures - Charges

Les charges classées par natures des comptes de fonctionnement de 2009 à 2011 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

Année	2009		2010		2011	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
30 Charges de personnel	1042	19,2	1079	18,9	1079	19,5
31 Biens, services et marchandises	930	17,1	993	17,4	970	17,6
32 Intérêts passifs	145	2,7	132	2,3	129	2,3
33 Dépréciations	510	9,4	534	9,4	440	8,0
34 Parts à des contributions sans affectation	0	0,0	0	0,0	0	0,0
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	869	16,0	902	15,8	929	16,8
36 Subventions accordées	1434	26,4	1505	26,4	1439	26,1
37 Subventions redistribuées	4	0,1	3	0,1	3	0,1
38 Attributions aux financements spéciaux	236	4,3	297	5,2	294	5,3
39 Imputations internes	259	4,8	255	4,5	241	4,4
Total	5428	100,0	5701	100,0	5523	100,0

Selon la classification des charges par natures – qui correspond à l'approche économique –, les subventions accordées, de 1439 francs par habitant, constituent le poste principal en 2011 tout comme les années précédentes. Cette rubrique comprend en particulier les montants versés aux bénéficiaires d'aides sociales ainsi qu'au canton (en relation avec la péréquation financière et la compensation des charges). Les charges de personnel, de 1079 francs par habitant, sont restées inchangées par rapport à 2010, tandis que les biens, services et marchandises ont reculé pour se situer à 970 francs par habitant en 2011. Les dédommagements versés à des collectivités publiques ont une nouvelle fois augmenté, tandis que les dépréciations ont enregistré un net recul. Les attributions aux financements spéciaux ont quelque peu diminué en 2011, après la forte hausse de 2010 qui s'expliquait par la prise en considération, dès cette année-là, des comptes spéciaux de la ville de Berne.



Une comparaison des types de charges selon les **catégories de communes** révèle des disparités. Le tableau ci-dessous indique les charges de la classification par natures **en francs par habitant** pour les communes de 1000 habitants au plus, les communes comptant entre 1001 et 5000 habitants, et les communes de plus de 5000 habitants.

2011 Catégories selon la population	Jusqu'à 1000 hab. (89 348 habitants au total)		De 1001 à 5000 hab. (368 144 habitants au total)		Plus de 5000 hab. (527 516 habitants au total)	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
Groupe de comptes/classif. par natures						
30 Charges de personnel	627	15,7	775	16,7	1367	21,3
31 Biens, services et marchandises	786	19,7	913	19,7	1041	16,3
32 Intérêts passifs	39	1,0	47	1,0	201	3,1
33 Dépréciations	432	10,8	454	9,8	431	6,7
34 Parts à des contributions sans affectation	0	0,0	0	0,0	0	0,0
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1010	25,3	907	19,6	931	14,5
36 Subventions accordées	684	17,1	1000	21,6	1874	29,2
37 Subventions redistribuées	3	0,1	3	0,1	4	0,1
38 Attributions aux financements spéciaux	263	6,6	290	6,3	301	4,7
39 Imputations internes	148	3,7	238	5,1	258	4,0
Total	3992	100,0	4627	100,0	6408	100,0

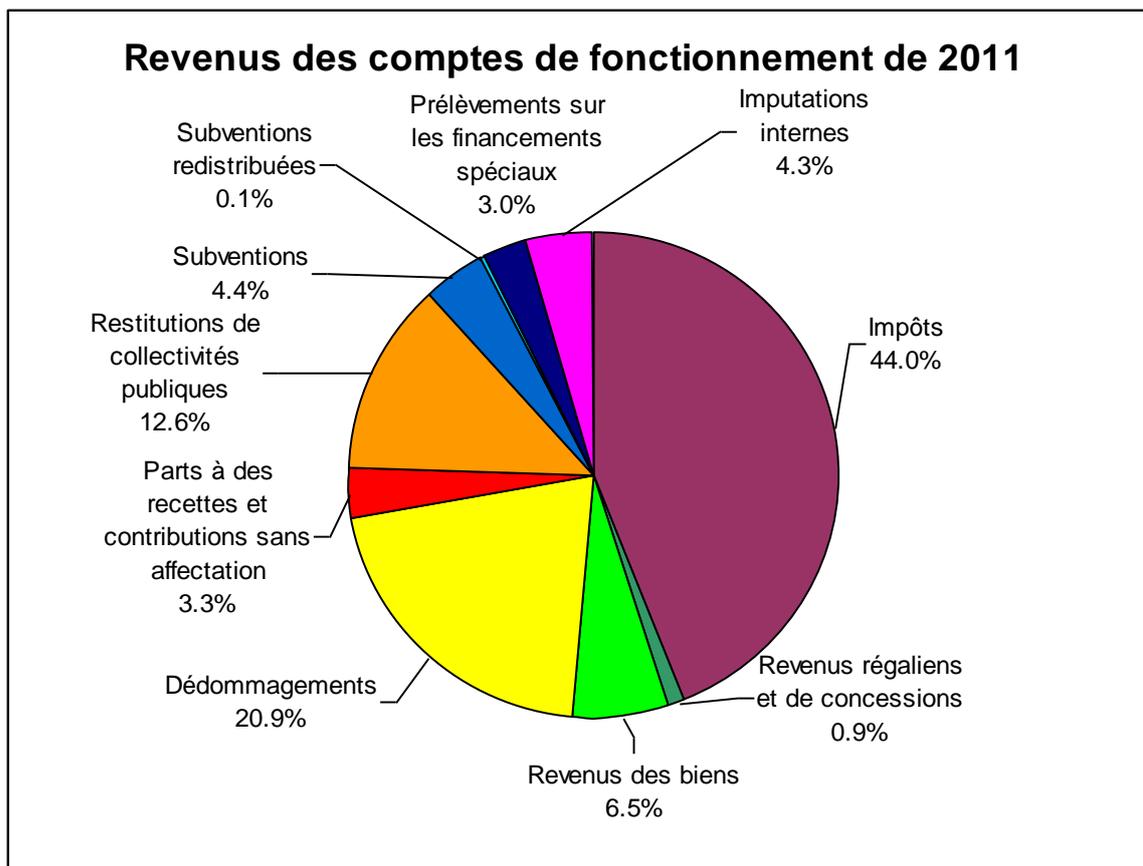
Les grandes communes supportent des charges de personnel par habitant correspondant à plus du double de celles des petites communes. Quant aux biens, services et marchandises, ils occasionnent en 2011 les charges par habitant les plus importantes dans la catégorie supérieure également. Les valeurs élevées constatées dans les communes de plus de 5000 habitants résultent en partie de leur fonction de centre et des tâches qu'elles accomplissent ainsi pour les communes environnantes. Cette situation se traduit également par des restitutions de collectivités publiques nettement supérieures en leur faveur (cf. tableau p. 11). La fonction de centre des communes de plus de 5000 habitants se reflète aussi sur les intérêts passifs par habitant (infrastructures requérant d'importants capitaux). Les subventions accordées augmentent de manière substantielle avec la taille des communes.

### 3.2.3 Classification par natures - Revenus

Les revenus classés par natures des comptes de fonctionnement de 2009 à 2011 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

Année Groupe de comptes/classification par natures	2009		2010		2011	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
40 Impôts	2432	44,4	2463	43,1	2460	44,0
41 Revenus régaliens et de concessions	58	1,1	56	1,0	48	0,9
42 Revenus des biens	293	5,3	359	6,3	365	6,5
43 Dédommagements	1113	20,3	1187	20,7	1168	20,9
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	189	3,4	189	3,3	186	3,3
45 Restitutions de collectivités publiques	743	13,6	793	13,9	704	12,6
46 Subventions	238	4,3	235	4,1	246	4,4
47 Subventions redistribuées	4	0,1	3	0,1	3	0,1
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	154	2,8	179	3,1	168	3,0
49 Imputations internes	259	4,7	255	4,5	241	4,3
Total	5483	100,0	5719	100,0	5588	100,0

Selon la classification des revenus par natures, le poste principal est celui des impôts: avec un montant de 2460 francs par habitant en 2011, il représente 44 pour cent de l'ensemble des revenus. Au deuxième rang, on trouve le groupe de comptes des dédommagements, qui inclut en particulier les redevances perçues pour l'eau, les eaux usées, les déchets, l'électricité et le gaz, ainsi que les restitutions. Le montant par habitant, de 1168 francs, a reculé par rapport à 2010. Les restitutions de collectivités publiques représentent elles aussi plus de 10 pour cent du total des revenus. C'est dans ce groupe de comptes que sont notamment inscrites les subventions versées par le canton au titre de la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale.



Le tableau ci-dessous indique les revenus de la classification par natures **en francs par habitant** selon les **catégories de communes**.

2011 Catégories selon la population	Jusqu'à 1000 hab. (89 348 habitants au total)		De 1001 à 5000 hab. (368 144 habitants au total)		Plus de 5000 hab. (527 516 habitants au total)	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
40 Impôts	1982	49,0	2157	46,3	2752	42,3
41 Revenus régaliens et de concessions	37	0,9	30	0,7	61	0,9
42 Revenus des biens	263	6,5	215	4,6	487	7,5
43 Dédommagements	799	19,7	1076	23,1	1295	19,9
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	388	9,6	212	4,6	134	2,1
45 Restitutions de collectivités publiques	128	3,2	416	8,9	1002	15,4
46 Subventions	133	3,3	117	2,5	354	5,5
47 Subventions redistribuées	3	0,1	3	0,1	4	0,1
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	165	4,1	192	4,1	151	2,3
49 Imputations internes	148	3,7	238	5,1	258	4,0
Total	4045	100,0	4656	100,0	6500	100,0

C'est dans les communes de plus de 5000 habitants que le revenu des impôts, de 2752 francs par habitant, est le plus élevé. Il n'y représente toutefois que 42,3 pour cent de l'ensemble des revenus contre, respectivement, 49,0 et 46,3 pour cent dans les deux autres catégories de communes. Par rapport à 2010 (non représenté dans le tableau), le revenu des impôts par habitant a progressé dans les communes comptant jusqu'à 1000 habitants, et a reculé dans les deux autres catégories. A l'instar du revenu des impôts par habitant, les dédommagements par habitant sont d'autant plus importants que les communes sont grandes. Les montants des restitutions de collectivités publiques par habitant diffèrent sensiblement d'une catégorie à l'autre, ce qui est dû à la fonction de centre des grandes communes et aux tâches qu'elles accomplissent pour d'autres collectivités (cf. tableau p. 10). Dans toutes les catégories, le total des revenus est supérieur à celui des charges.

### 3.3 Compte des investissements

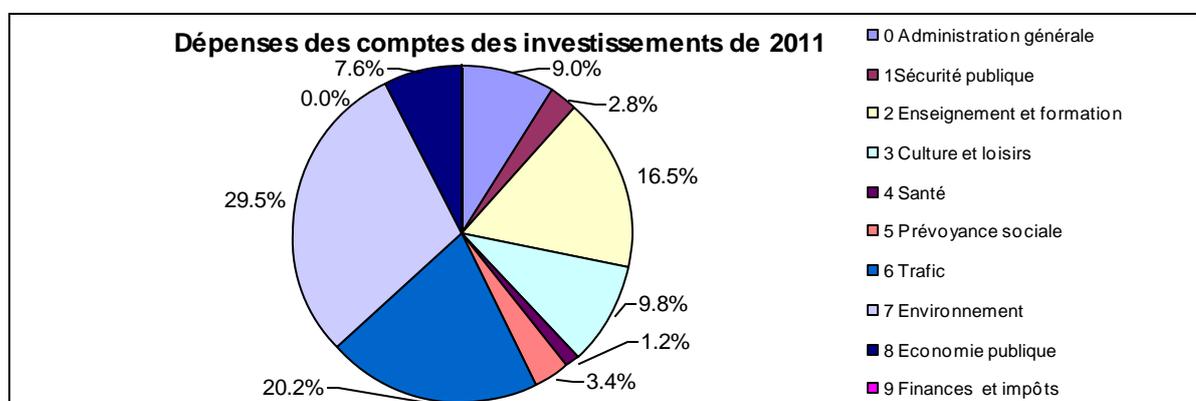
#### 3.3.1 Classification par tâches

Les dépenses, les recettes et le solde des tâches des comptes des investissements de 2010 et 2011 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

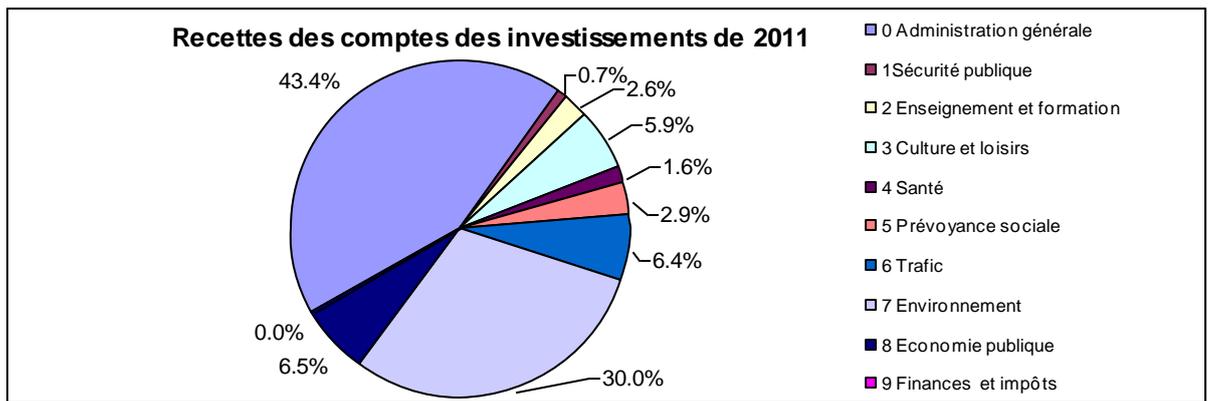
Année	Dépenses				Recettes				Solde	
	2010		2011		2010		2011		2010	2011
Tâche	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	68	11,2	54	9,0	11	7,2	119	43,4	57	-65
1 Sécurité publique	16	2,6	17	2,8	3	2,0	2	0,7	13	15
2 Enseignement et form.	110	18,1	99	16,5	9	5,9	7	2,6	101	92
3 Culture et loisirs	45	7,3	59	9,8	6	4,1	16	5,9	38	43
4 Santé	1	0,2	7	1,2	0	0,0	4	1,6	1	3
5 Prévoyance sociale	4	0,7	20	3,4	4	2,3	8	2,9	0	12
6 Trafic	144	23,5	121	20,2	26	16,6	17	6,4	117	104
7 Environnement	189	30,9	177	29,5	91	57,2	82	30,0	98	94
8 Economie publique	34	5,5	46	7,6	8	4,8	18	6,5	26	28
9 Finances et impôts*										
Total	611	100,0	600	100,0	159	100,0	274	100,0	452	325

\* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

En 2011, les communes bernoises ont un peu moins investi qu'en 2010, et les investissements nets par habitant sont inférieurs à ceux des années précédentes. La somme de ces derniers est toutefois fortement influencée par le remboursement d'un emprunt de plus de 99,5 millions de francs par la ville de Berne (cf. recettes d'investissement dans le domaine de l'administration générale).

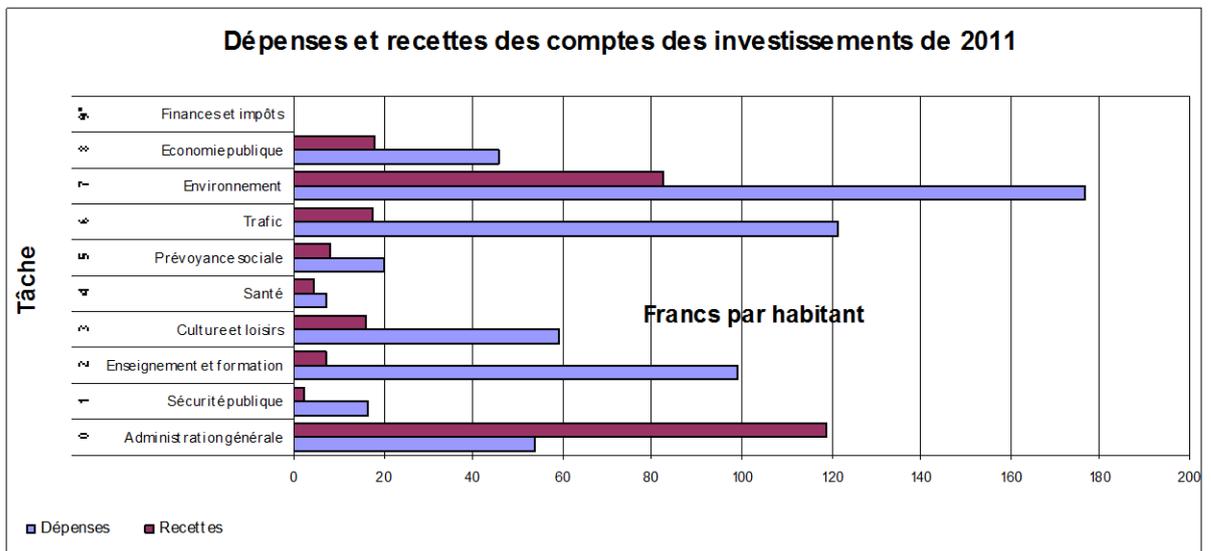


Le domaine de la protection et de l'aménagement de l'environnement ainsi que celui du trafic enregistrent les dépenses les plus substantielles, en 2011 comme en 2010. S'agissant des recettes provenant des investissements, le graphique est fortement influencé par la transaction de la ville de Berne mentionnée plus haut. Abstraction faite de cette particularité, les principales recettes sont une nouvelle fois générées par le domaine de la protection et de l'aménagement de l'environnement.



En 2011, la plupart des investissements nets se rapportent aux domaines du trafic, de la protection et de l'aménagement de l'environnement ainsi que de l'enseignement et de la formation.

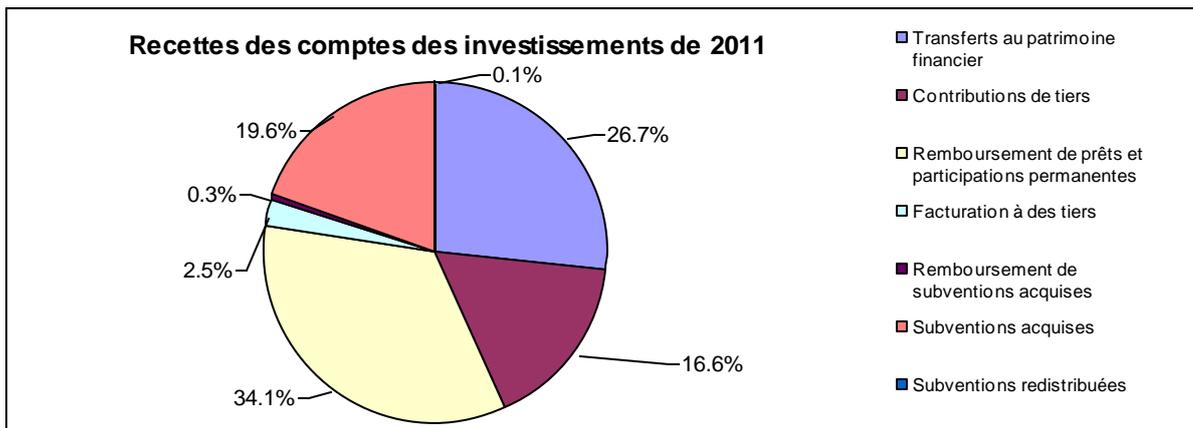
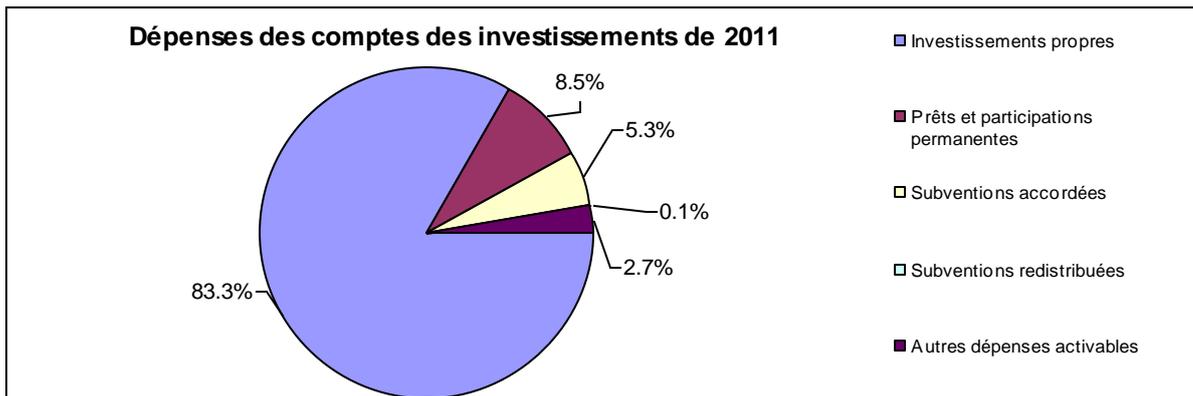
Le graphique ci-dessous met en regard les dépenses et les recettes de chaque domaine:



\* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

### 3.3.2 Classifications par natures

En 2011, les dépenses à charge du compte des investissements ont été consacrées pour l'essentiel, soit à raison de 83,3 pour cent (2010: 88,8%), à l'acquisition de biens d'investissement. S'agissant des recettes, l'évaluation en fonction des natures est fortement influencée par une transaction de la ville de Berne, suite à laquelle les remboursements de prêts et participations représentent à eux seuls une part de 34,1 pour cent. Les autres postes importants restent par ailleurs les contributions de tiers (p. ex. taxes de raccordement, contributions des propriétaires fonciers; 16,6%), les transferts au patrimoine financier (26,7%), ainsi que les subventions acquises (p. ex. subventions cantonales; 19,6%).



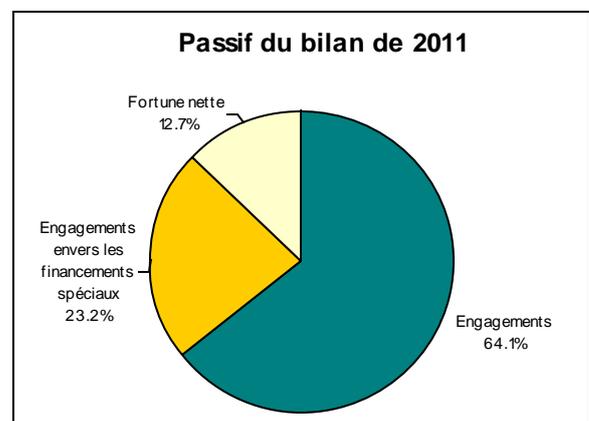
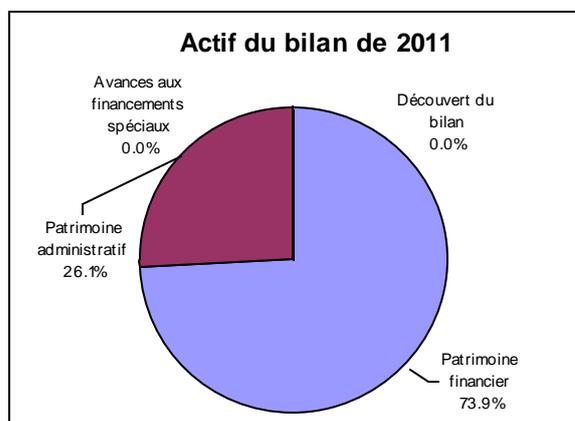
### 3.4 Bilan

Les valeurs du bilan des exercices 2009 à 2011 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

Postes du bilan	Compte de 2009		Compte de 2010		Compte de 2011	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
<b>1 Actif</b>	<b>8387</b>	<b>100,0</b>	<b>9019</b>	<b>100,0</b>	<b>9465</b>	<b>100,0</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>5874</b>	<b>70,0</b>	<b>6490</b>	<b>72,0</b>	<b>6992</b>	<b>73,9</b>
100 Disponibilités	845	10,0	943	10,5	1248	13,2
101 Avoirs	2013	24,0	2066	22,9	1769	18,7
102 Placements	2805	33,5	3289	36,5	3765	39,8
103 Actifs transitoires	212	2,5	192	2,1	210	2,2
<b>11 Patrimoine administratif</b>	<b>2455</b>	<b>29,3</b>	<b>2521</b>	<b>27,9</b>	<b>2468</b>	<b>26,1</b>
114 Investissements propres	1653	19,7	1690	18,7	1669	17,6
115 Prêts et participations permanentes	680	8,1	714	7,9	685	7,2
116 Subventions d'investissement	70	0,8	68	0,8	65	0,7
117 Autres dépenses activables	51	0,6	50	0,6	49	0,5
<b>12 Financements spéciaux</b>	<b>3</b>	<b>0,0</b>	<b>7</b>	<b>0,1</b>	<b>4</b>	<b>0,0</b>
<b>13 Découvert du bilan</b>	<b>54</b>	<b>0,6</b>	<b>2</b>	<b>0,0</b>	<b>2</b>	<b>0,0</b>
<b>2 Passif</b>	<b>8387</b>	<b>100,0</b>	<b>9019</b>	<b>100,0</b>	<b>9465</b>	<b>100,0</b>
<b>20 Engagements</b>	<b>5488</b>	<b>65,4</b>	<b>5749</b>	<b>63,7</b>	<b>6068</b>	<b>64,1</b>
200 Engagements courants	508	6,1	556	6,2	666	7,0
201 Dettes à court terme	122	1,5	158	1,8	124	1,3
202 Dettes à moyen et à long terme	4118	49,1	4326	48,0	4572	48,3
203 Engagements envers des EP	212	2,5	191	2,1	198	2,1
204 Provisions	408	4,9	398	4,4	388	4,1
205 Passifs transitoires	119	1,4	119	1,3	120	1,3
<b>22 Financements spéciaux</b>	<b>1768</b>	<b>21,1</b>	<b>2127</b>	<b>23,6</b>	<b>2195</b>	<b>23,2</b>
<b>23 Fortune nette</b>	<b>1130</b>	<b>13,5</b>	<b>1143</b>	<b>12,7</b>	<b>1202</b>	<b>12,7</b>

Abréviation: EP Entités particulières

Le patrimoine financier représente en moyenne près de 74 pour cent de l'actif en 2011, soit un peu plus qu'en 2010. L'essentiel du patrimoine administratif est constitué par les investissements propres, dont le volume a diminué en valeur nominale, en 2011, par rapport à l'exercice précédent. S'agissant des avances aux financements spéciaux, le recul enregistré ces dernières années se confirme après la forte hausse de 2010 qui résultait de la prise en compte, à partir de cette année-là, du compte spécial des déchets de la ville de Berne. Le seul découvert du bilan encore existant a quelque peu reculé. Les avances aux financements spéciaux et ce découvert n'équivalent plus, ensemble, qu'à un pourcentage minime de l'actif. Quant au passif, il est constitué d'engagements à raison de 64,1 pour cent, ce qui représente une hausse en 2011. A cet égard, les dettes à moyen et à long terme sont prépondérantes (plus de 48%). Il y a lieu de relever que les provisions correspondent à 4,1 pour cent du passif. Les engagements envers les financements spéciaux et la fortune nette, qui enregistrent une majoration par rapport à 2010, équivalent ensemble à près de 36 pour cent du passif.



## 4 Situation financière des communes bernoises en 2011

### 4.1 Situation financière

Sur la base des évaluations, la situation financière des communes bernoises se présente comme suit:

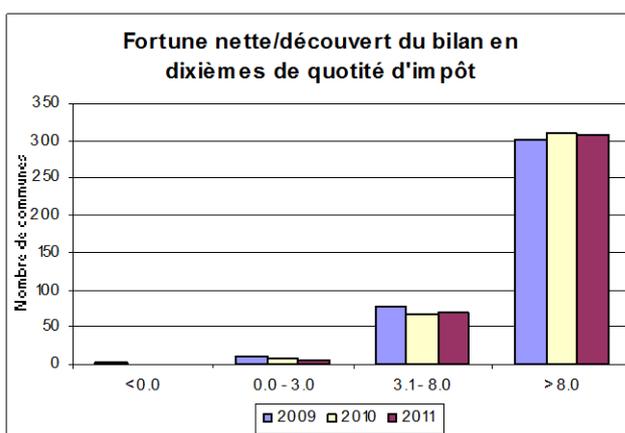
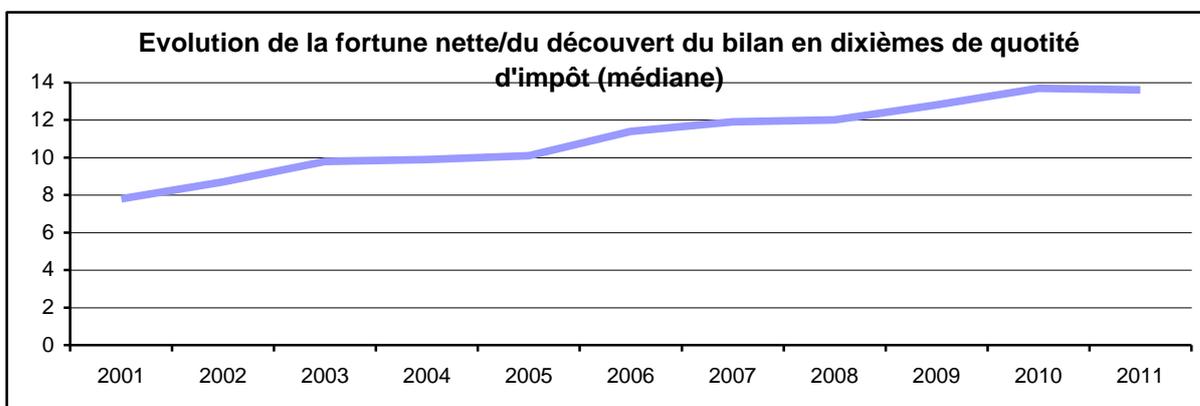
En 2011, les communes bernoises se trouvent pour la plupart dans une situation financière pouvant être qualifiée de bonne à très bonne en comparaison pluriannuelle. Certains indicateurs présentent une amélioration, d'autres enregistrent un léger recul, mais restent à un niveau élevé. En comparaison intercantonale des moyennes (comptes annuels de 2010), le canton de Berne se situe dans le milieu du classement.

### 4.2 Evolution d'indicateurs importants

#### 4.2.1 Fortune nette / découvert du bilan

La fortune nette ou le découvert du bilan sont les "paramètres de surveillance du canton": un découvert doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan, et ne doit pas excéder un tiers du revenu annuel ordinaire des impôts. Si la commune budgète un excédent de charges aboutissant à un découvert du bilan, elle doit préalablement porter son budget et son plan financier à la connaissance de l'OACOT (art. 74 de la loi sur les communes).

Le nombre de communes présentant un découvert du bilan n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années. Fin 2011, seule une commune politique doit faire face à un découvert, qui est de 1,6 million de francs. La médiane du volume de la fortune nette et des découverts du bilan en dixièmes de quotité d'impôt, en constante progression ces dernières années, a légèrement reculé en 2011 pour atteindre 13,6.

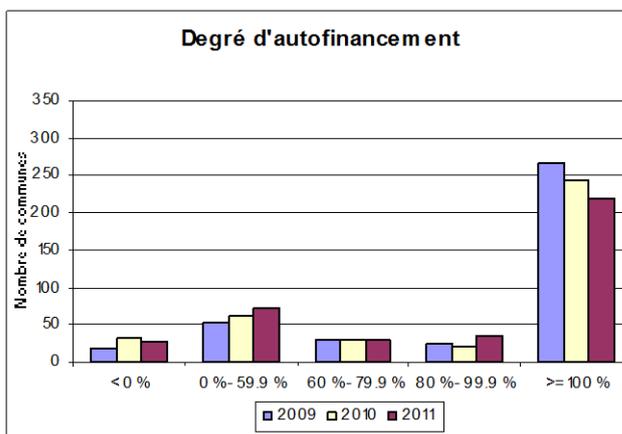
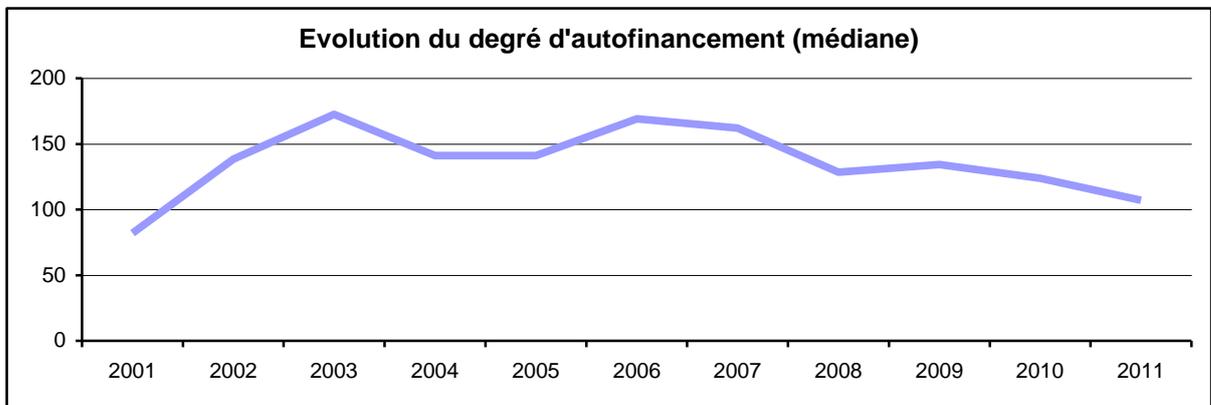


La distribution de fréquence montre que le nombre de communes enregistrant un découvert du bilan a été peu élevé ces trois dernières années. La plupart des communes peuvent se prévaloir d'une fortune nette supérieure à 8 dixièmes de quotité d'impôt, même si, en raison de fusions, elles sont quatre de moins qu'en 2010. Le nombre de communes ayant une fortune nette de 0 à 3 dixièmes de quotité d'impôt a une nouvelle fois diminué.

Cf. carte synoptique 1.

#### 4.2.2 Degré d'autofinancement

Voici quelques années déjà que la médiane du degré d'autofinancement atteste de valeurs supérieures à 80 pour cent, qui peuvent donc être qualifiées de bonnes à très bonnes. Le seuil de 100 pour cent est dépassé depuis 2002. Cela signifie que la plupart des communes sont en mesure de financer intégralement leurs investissements au moyen de leurs propres ressources ou de rembourser leurs dettes. En 2011, le degré d'autofinancement, de 107 pour cent, a reculé par rapport à 2010 et se rapproche de la barre des 100 pour cent.

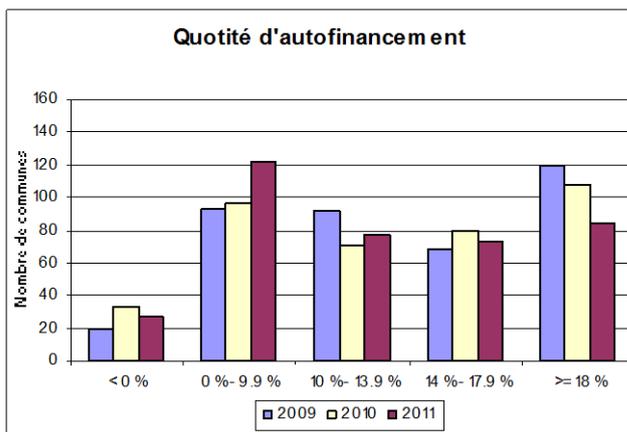
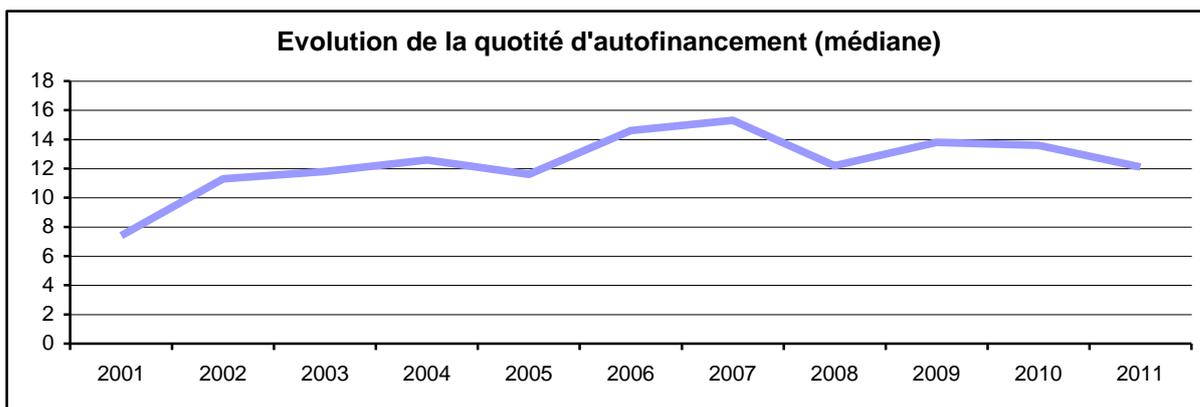


La distribution de fréquence montre la faible importance du nombre de communes dont le degré d'autofinancement est très mauvais, soit inférieur à zéro pour cent, et qui doivent donc recourir à l'emprunt même pour financer une partie de leurs dépenses de consommation. Au cours des trois dernières années, nettement plus de la moitié des communes pouvaient se prévaloir d'un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou davantage. Le nombre de communes dont le degré d'autofinancement est insuffisant ou mauvais a légèrement augmenté.

Cf. carte synoptique 6.

#### 4.2.3 Quotité d'autofinancement

La médiane de la quotité d'autofinancement a diminué en 2011 par rapport à 2010 et, avec 12,1 pour cent, elle se situe à un niveau suffisant. L'augmentation enregistrée en 2002 résulte pour l'essentiel d'un changement apporté à la formule de calcul. Plus la valeur considérée est élevée, et plus la capacité financière de la commune est importante.

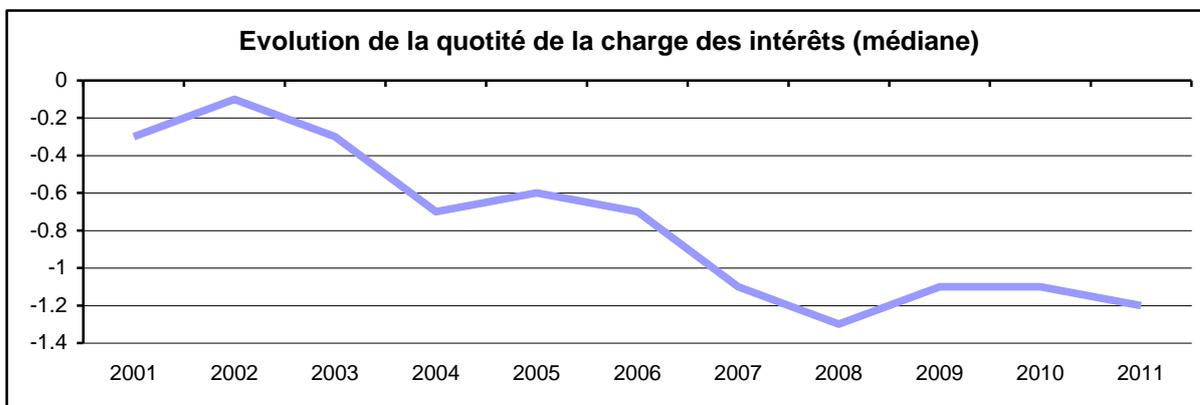


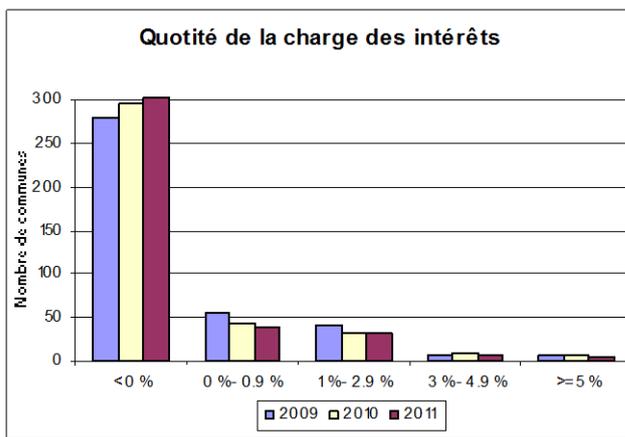
La distribution de fréquence montre que les communes pouvant se prévaloir de très bonnes valeurs, supérieures à 18 pour cent, sont en net recul, tandis que celles dont la quotité d'autofinancement est insuffisante (< 10%) sont en augmentation. Le total de la quotité d'autofinancement exprimé en francs a diminué par rapport à l'année précédente (d'environ 7%). Il n'en reste pas moins que la quotité d'autofinancement, largement influencée par le résultat du compte ainsi que par l'évolution des financements spéciaux (attributions et prélèvements), peut fortement varier d'une année à l'autre.

Cf. carte synoptique 7.

#### 4.2.4 Quotité de la charge des intérêts

La médiane de la quotité de la charge des intérêts a plutôt reculé ces dernières années. En 2011, elle s'est située à un niveau légèrement inférieur à celui de 2010 (-1,2%); elle est donc restée inférieure au seuil de 0 pour cent, ce qui atteste d'une très faible charge. Depuis quelques exercices, les intérêts de la dette sont très peu élevés, ce qui se répercute sur cet indicateur.



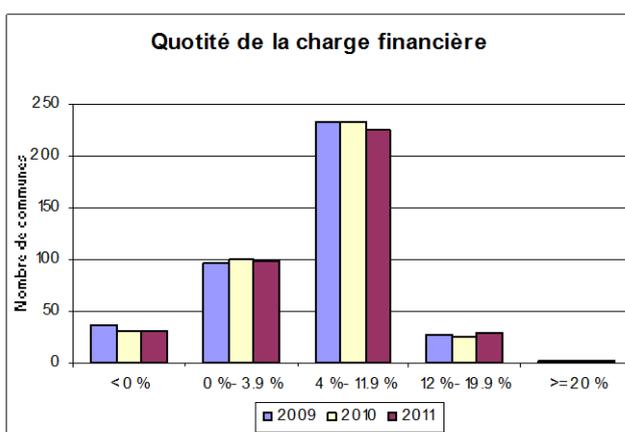
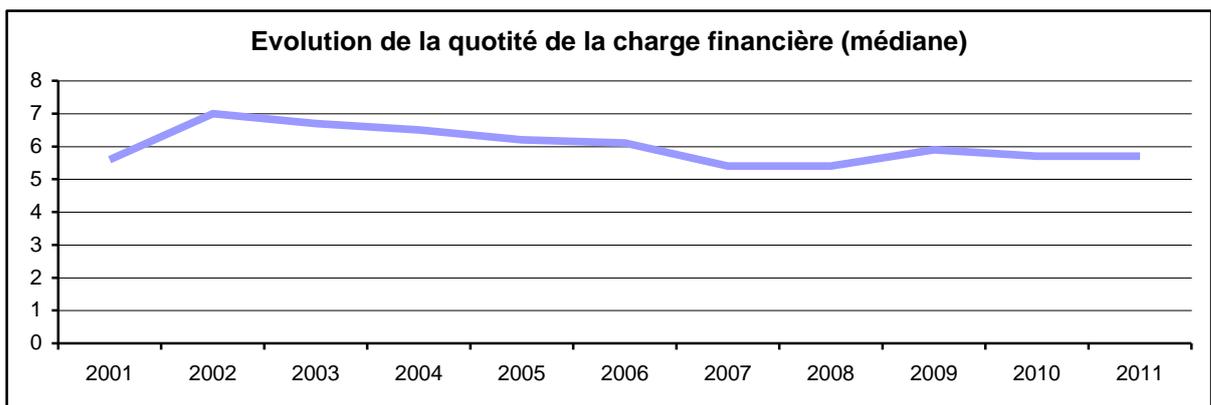


La distribution de fréquence indique une légère progression du groupe constitué par les communes dont la quotité de la charge est très faible, soit inférieure à zéro pour cent. Plus de trois quarts des communes appartiennent à ce groupe. Seules quelques communes doivent faire face à une charge considérée comme forte (plus de 3%) ou très forte (plus de 5%). Le nombre des communes enregistrant une charge moyenne située entre 1,0 pour cent et 2,9 pour cent a légèrement reculé par rapport à l'exercice précédent.

Cf. carte synoptique 8.

#### 4.2.5 Quotité de la charge financière

Ces dernières années, la médiane de la quotité de la charge financière s'est caractérisée par sa stabilité. En 2011, elle est de 5,7 pour cent, soit à un niveau moyen. Depuis 2001, cet indicateur est calculé compte tenu non plus seulement des dépréciations harmonisées, mais aussi des attributions aux financements spéciaux dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ainsi que des dépréciations du découvert du bilan.



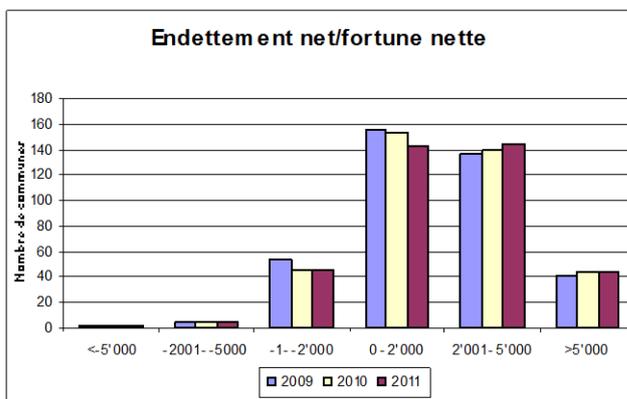
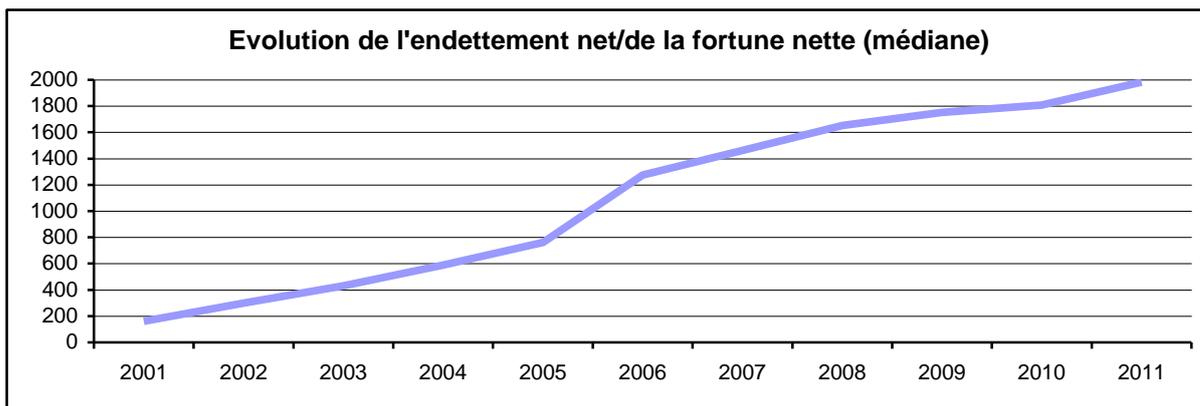
La distribution de fréquence montre que la quotité de la charge financière de la plupart des communes se situe entre 4 et 12 pour cent, et qu'elle peut donc être qualifiée de moyenne. Le nombre de communes dont la charge est faible, voire très faible, a au total légèrement reculé, contrairement à celui des communes devant faire face à une forte ou très forte charge.

Cf. carte synoptique 9.

#### 4.2.6 Endettement net / fortune nette

La médiane de l'endettement net ou de la fortune nette en francs par habitant a continué d'évoluer favorablement ces dernières années. Bien que le patrimoine financier soit évalué avec une extrême retenue dans le canton de Berne, et qu'une grande réserve soit par conséquent de mise dans l'ap-

préciation de cet indicateur (cf. chapitre 2.3.1), plus de la moitié des communes peuvent se prévaloir en 2011 d'une fortune nette excédant 1984 francs par habitant.

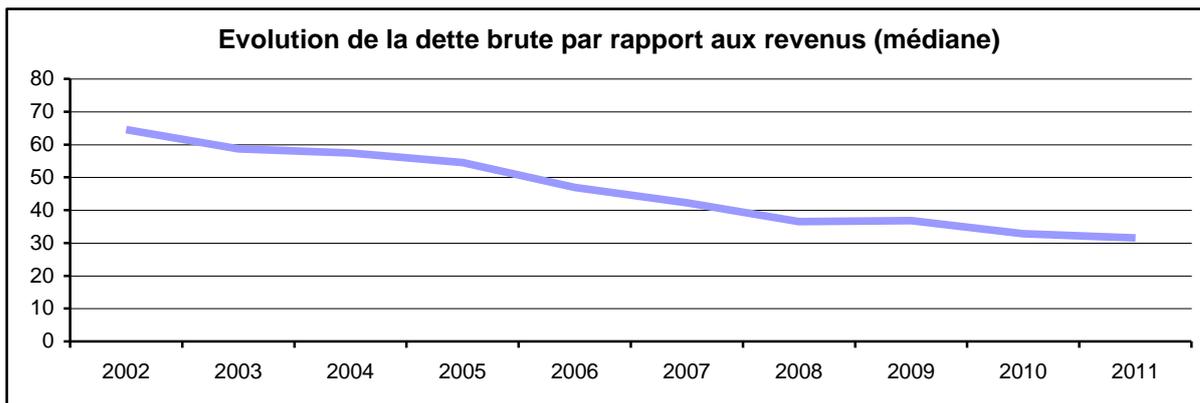


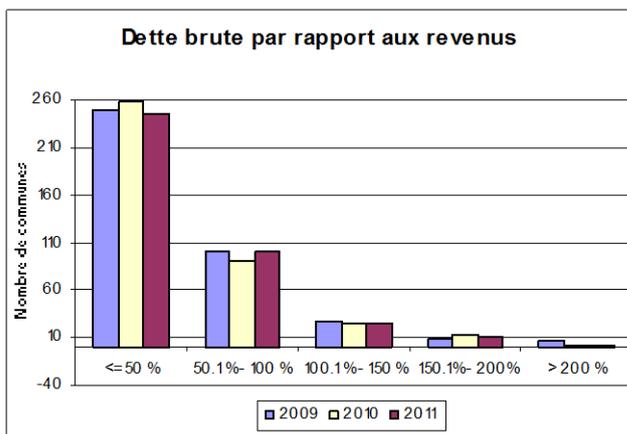
Il ressort de la distribution de fréquence que 86 pour cent des communes disposent d'une fortune nette par habitant. En 2011, cette fortune nette est de plus de 5000 francs par habitant dans 44 collectivités. A l'opposé, 52 communes enregistrent un endettement net par habitant, lequel n'excède toutefois pas 2000 francs par habitant dans la plupart des cas.

Cf. carte synoptique 10.

#### 4.2.7 Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur est calculé depuis 2002. La médiane de la quotité de la dette brute par rapport aux revenus tend à diminuer. En 2011 aussi, elle est en léger recul, et se situe à 31,5 pour cent. Cette valeur indique que l'endettement brut par rapport au revenu reste à un très bon niveau.



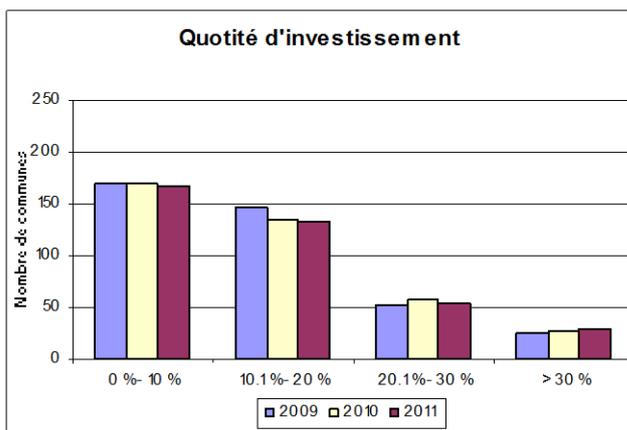
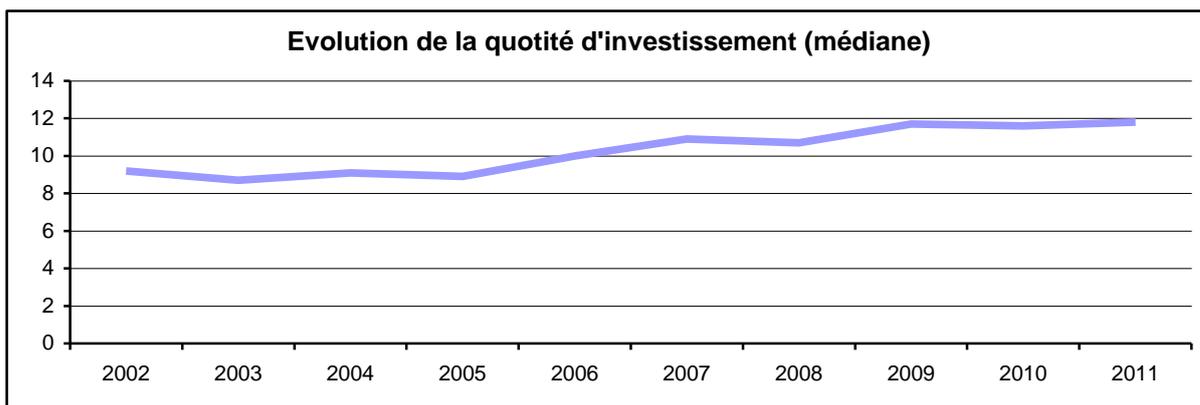


La distribution de fréquence montre que le nombre de communes obtenant une très bonne valeur de 50 pour cent ou moins est élevé (deux tiers des communes environ). En 2011, les communes qui enregistrent une valeur située entre 50 et 100 pour cent sont un peu plus nombreuses qu'en 2010. Au delà de 100 pour cent, le nombre de communes ne varie guère, d'une manière générale.

Cf. carte synoptique 16.

#### 4.2.8 Quotité d'investissement

Cet indicateur est calculé depuis 2002. Au cours des premières années, la médiane de la quotité d'investissement est restée quelque peu inférieure à 10 pour cent; elle a dépassé cette barre en 2007, et se monte à 11,8 pour cent en 2011. Ainsi, les activités d'investissement doivent être qualifiées de moyennes. Il n'en reste pas moins que comme pour le degré d'autofinancement, cet indicateur peut fortement fluctuer d'une année à l'autre, de sorte qu'il est nécessaire d'en apprécier l'évolution sur plusieurs exercices.



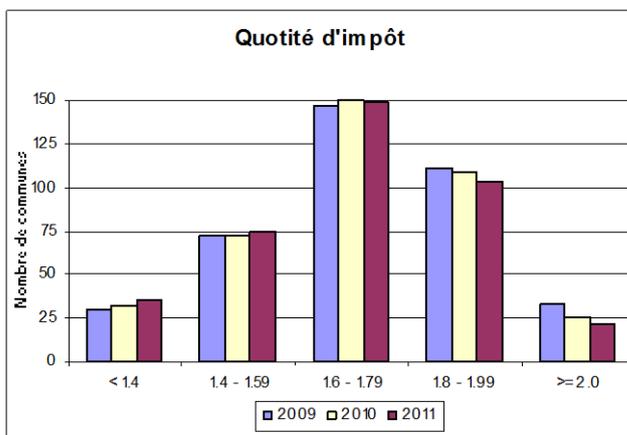
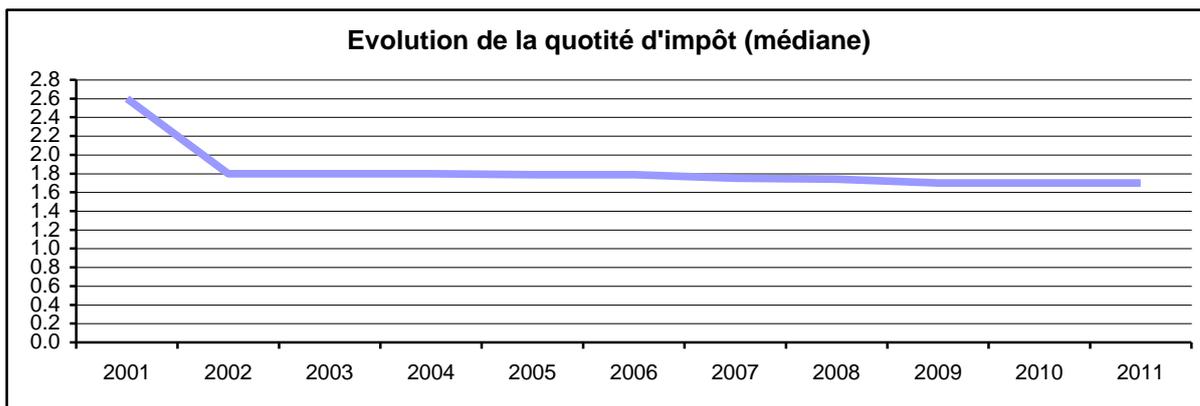
Ces dernières années, la proportion de communes dont la quotité d'investissement ne dépasse pas 10 pour cent oscille toujours autour de 44 pour cent. Le nombre de communes qui se situent dans la fourchette moyenne allant de 10 à 20 pour cent n'a guère varié entre 2010 et 2011. De même, le nombre de collectivités enregistrant une quotité supérieure à 20 pour cent et donc consentant des investissements importants, voire très importants, est resté assez stable – à un niveau plus élevé que celui de 2009.

Cf. carte synoptique 17.

#### 4.2.9 Quotité d'impôt

En 2002, la médiane de la quotité d'impôt a diminué en raison de la nouvelle répartition des tâches et du transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréqua-

tion financière et la compensation des charges. Depuis lors, cette valeur tend à diminuer légèrement. En 2011, elle est restée au niveau des deux années précédentes, soit à 1,70.

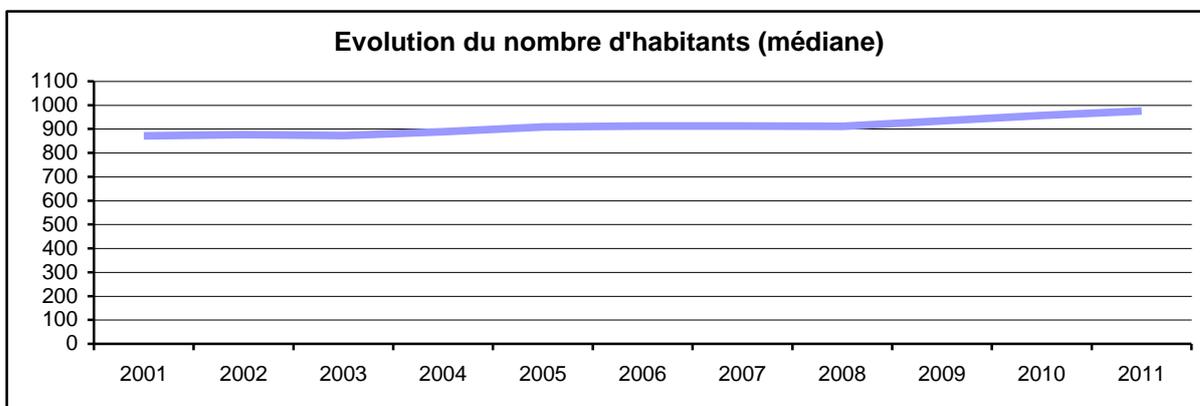


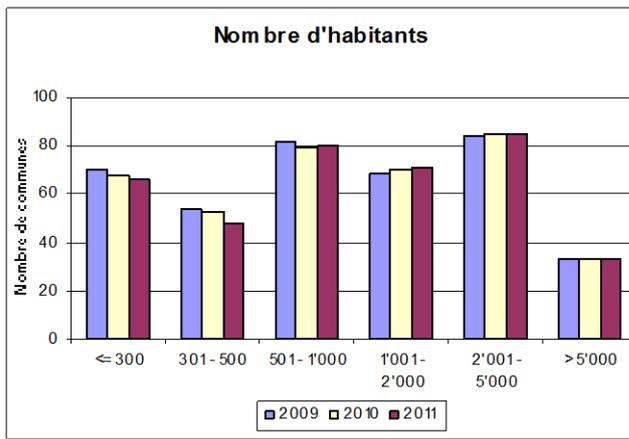
Il ressort de la distribution de fréquence que dans la plupart des communes, la quotité d'impôt se situe entre 1,6 et 2,0. Le nombre de collectivités ayant arrêté une quotité d'impôt inférieure à 1,6 a encore augmenté en 2011, pour atteindre 109. Quant aux communes enregistrant une quotité élevée, de 2,0 ou davantage, leur nombre a une nouvelle fois régressé en 2011 et se monte désormais à 22.

Cf. carte synoptique 18.

#### 4.2.10 Habitants

La médiane du nombre d'habitants par commune n'a guère subi de changement important au cours des dernières années. Elle avait atteint son niveau le plus bas par rapport aux années précédentes en 2001, avec 871 habitants, et n'a cessé de progresser depuis lors, pour atteindre 976 habitants en 2011. Ainsi, plus de la moitié des communes bernoises comptent moins de 1000 habitants, mais ne regroupent que près de 10 pour cent de la population. Une même proportion de 10 pour cent se répartit entre diverses communes de 1000 à 2000 habitants, tandis que les 80 pour cent restants vivent dans des communes de plus de 2000 habitants, dont près de 54 pour cent dans des communes de plus de 5000 habitants.





La distribution de fréquence montre que plus de la moitié des communes ont une population inférieure à 1000 habitants. La plupart des collectivités font partie de l'une des deux catégories allant de 500 à 1000 habitants d'une part, et de 2001 à 5000 habitants d'autre part. Au cours des dernières années, le nombre de très petites communes a légèrement reculé en faveur des catégories de communes ayant entre 1000 et 5000 habitants. Le nombre de communes de plus de 5000 habitants, de 33, est resté stable tout au long de la période considérée.

Cf. carte synoptique 19.

### 4.3 Comparaison entre les régions (périmètres des conférences régionales)

Les communes bernoises sont réparties sur la base des six périmètres définis pour les conférences régionales, et l'annexe II indique leur appartenance. Les cartes synoptiques des indicateurs financiers de 2011 sont analysées en fonction d'un tel découpage. Dans ce contexte, le périmètre de la région de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois est subdivisé afin qu'une évaluation différenciée soit possible entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part, et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part. L'analyse permet les constatations suivantes:

- Dans le cas de l'indicateur "**fortune nette/découvert du bilan**" (carte 1), il est à relever qu'une seule commune – située dans le Mittelland – enregistre un découvert du bilan en 2011. En Haute-Argovie, plus de 90 pour cent des communes disposent de 8 dixièmes de quotité d'impôt de fortune nette ou davantage. Elles sont toutefois nombreuses, en 2011 également, à réduire leur fortune nette de manière ciblée: d'importants excédents de charges continuent à être enregistrés dans cette région, comme en atteste le **résultat des comptes** (carte 3). Dans les autres régions, le résultat des comptes est le plus souvent positif. Dans le Jura bernois, près de 45 pour cent des communes ont un excédent de revenus de plus d'un dixième de quotité d'impôt. S'agissant des **avances aux financements spéciaux** (carte 2), on note une prédominance des communes de l'Emmental et de la Haute-Argovie en 2011.
- Pour ce qui est de l'**autofinancement** (carte 4), les communes qui peuvent se prévaloir, en 2011, d'une valeur très élevée, de plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt, sont proportionnellement nombreuses dans les deux régions de l'Oberland et dans le Jura bernois. Au cours de l'exercice considéré, les **investissements nets** (carte 5) se sont montés à plus de 10 dixièmes de quotité d'impôt dans 31 communes. Dans l'Oberland oriental, 8 communes, soit 27 pour cent, ont investi dans une telle mesure. Les communes de l'Oberland occidental ayant fait de même sont également au nombre de 8, ce qui représente une proportion de 15 pour cent.
- Sur tout le territoire cantonal, on trouve de nombreuses communes dont le **degré d'autofinancement** (carte 6) est supérieur à 100 pour cent. La Haute-Argovie compte la plus grande proportion de communes pour lesquelles cette valeur est insuffisante, c'est-à-dire inférieure à 60 pour cent. Dans cette même région et dans celle de Biel/Bienne – Seeland, la moitié des communes environ disposent en 2011 d'une **quotité d'autofinancement** (carte 7) insuffisante; dans les régions de Berne – Mittelland et de l'Emmental, quelque 45 pour cent des communes sont dans la même situation. Il existe une forte concentration de valeurs élevées ou très élevées dans l'Oberland oriental et dans le Jura bernois.
- S'agissant de la **quotité de la charge des intérêts** et de la **quotité de la charge financière** (cartes 8 et 9), c'est dans l'Oberland oriental que les communes devant faire face à une forte, voire très forte charge sont proportionnellement le plus nombreuses en 2011. Il existe dans tout le canton des communes où la charge est faible, voire très faible, mais leur proportion est particulièrement élevée dans les régions de la Haute-Argovie, de l'Emmental et de Berne – Mittelland.
- La carte représentant la **fortune nette/l'endettement net par habitant** (carte 10) montre que 83 pour cent environ des communes de Haute-Argovie et plus de 50 pour cent des communes des régions de Biel/Bienne – Seeland et de Thoune – Oberland occidental disposent, en 2011, d'une **fortune nette** de plus de 2000 francs **par habitant**. Dans toutes les régions, de nombreuses communes ont comptabilisé des **dépréciations complémentaires** (carte 11). Ces communes représentent une proportion située entre 40 pour cent (Jura bernois) et 93 pour cent (Oberland oriental).
- En ce qui concerne la **couverture des charges** (carte 12), tant les communes enregistrant une bonne valeur que celles pour lesquelles la situation doit être qualifiée de problématique sont disséminées sur l'ensemble du territoire cantonal en 2011, avec une certaine concentration de cas problématiques en Haute-Argovie. Pour ce qui est de la **charge des intérêts nets** (carte 13), les valeurs sont basses partout. Il n'y a pas de tendance régionale nette s'agissant de la **maîtrise des dépenses courantes** (carte 14).

- En 2011, les communes dans lesquelles l'**intérêt moyen de la dette** (carte 15) est élevé, soit supérieur à 4,5 pour cent, sont peu nombreuses. Les 14 communes dont la **dette brute par rapport aux revenus** (carte 16) est à un niveau qualifié de mauvais ou de critique se répartissent entre toutes les régions. La **quotité d'investissement** (carte 17) révèle qu'en 2011, les activités d'investissement sont importantes ou très importantes dans l'Oberland oriental surtout, suivi de l'Oberland occidental.
- Dans le Jura bernois, en 2011, un quart des communes ont encore une **quotité d'impôt** (carte 18) d'au moins 2,0. Quant aux communes ayant une quotité d'impôt basse à très basse (inférieure à 1,6), elles se situent surtout dans les régions de Berne – Mittelland et de la Haute-Argovie.
- Le Jura bernois et la Haute-Argovie comprennent un grand nombre de petites communes de 500 habitants au plus. A l'opposé, c'est avant tout dans les régions de Berne – Mittelland et de Thoue – Oberland occidental que se situent les plus grandes communes dont la population excède 5000 habitants (carte 19).
- Les communes touristiques se situent uniquement dans l'Oberland bernois. Quant aux communes agricoles et aux communes agricoles mixtes, elles se trouvent surtout dans l'Emmental. C'est dans les régions de Berne – Mittelland et de Biel/Bienne – Seeland que l'on recense le plus de communes périurbaines. Le Jura bernois compte pour sa part un grand nombre de communes industrielles et tertiaires (carte 20).

## 4.4 Comparaison avec les autres cantons

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales procède chaque année au relevé de sept indicateurs financiers (degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus, quotité d'investissement et endettement net par habitant) pour les communes de tous les cantons.

La comparaison la plus récente porte sur 2010 et a été publiée en mars 2012<sup>1</sup>. Sur le plan intercantonal, les communes bernoises se situent dans le milieu du tableau. La comparaison avec les moyennes<sup>2</sup> calculées pour les autres cantons en 2010 révèle ce qui suit:

- Le **degré d'autofinancement** des communes du canton de Berne, de 136,1 pour cent, se trouve en bonne position: les valeurs sont plus élevées dans 9 cantons, tandis que dans 16 autres, les chiffres sont moins favorables.
- La **quotité d'autofinancement**, de 11,8 pour cent, se situe à un niveau moyen. Les valeurs sont moins élevées dans 11 cantons, tandis que dans 13 autres, elles sont supérieures. Un demi-canton ne calcule pas la quotité d'autofinancement.
- La **quotité de la charge des intérêts**, de 0,3 pour cent, est bonne, même si les communes bernoises se situent à un niveau élevé en comparaison intercantonale. Les communes de 18 cantons présentent de meilleures valeurs, et celles de 5 autres cantons de moins bonnes valeurs. La quotité de la charge des intérêts de 2 cantons n'est pas connue.
- En comparaison avec les autres cantons, la **quotité de la charge financière** des communes bernoises, de 7,0 pour cent, se situe dans la tranche supérieure. Elle est plus faible dans 17 cantons, et plus élevée dans 5 autres. La quotité de la charge financière de 3 cantons n'est pas connue.
- Les communes bernoises peuvent, avec 88,5 pour cent, se prévaloir de bonnes valeurs dans le cas de la **dette brute par rapport aux revenus**. Elles se situent dans le milieu du classement, puisque ces valeurs sont inférieures dans 10 cantons, et supérieures dans 12 autres cantons. Les données de 3 cantons ne sont pas connues.
- La **quotité d'investissement** des communes bernoises, de 11,4 pour cent, atteste de l'importance moyenne des activités d'investissement. Les communes ont investi davantage dans 17 cantons, et moins ou autant dans 5 cantons. Les données de 3 cantons ne sont pas connues.
- Pour ce qui est de la **fortune nette**, qui se monte à 741 francs par habitant, seules les communes de 4 cantons ont un résultat encore meilleur. Dans 21 cantons par contre, le résultat est moins bon.

---

<sup>1</sup> Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, Info 24 / 22.03.2012, [www.kkag-cacsfc.ch](http://www.kkag-cacsfc.ch); seuls les chiffres de 2010 étaient disponibles au moment de l'étude.

<sup>2</sup> Contrairement à la démarche adoptée au chapitre 4.2, ce sont les moyennes qui sont comparées en l'espèce.

## 5 Cartes synoptiques

Les indicateurs qui ont été calculés sont présentés ci-après sous forme de cartes synoptiques accompagnées d'un commentaire.

Bon nombre d'indicateurs font référence à la quotité d'impôt. Un dixième de quotité d'impôt équivaut à la dixième partie de l'impôt simple. Lorsque la quotité d'impôt de la commune est de 1,5, cela signifie pour elle que le dixième de quotité d'impôt représente 1/15, ou 6,67 pour cent, de ses recettes fiscales. Un dixième de quotité d'impôt de l'ensemble des communes bernoises équivaut en 2011 à quelque 135,3 millions de francs (130,4 millions de francs en 2010).

Les indicateurs suivants ont été calculés sur la base de la publication du professeur Nils Soguel intitulée "Comparatif 2011 des finances cantonales et communales", cahier de l'IDHEAP 275/2012, chaire "Finances publiques":

- Carte 12 Couverture des charges
- Carte 13 Charge des intérêts nets
- Carte 14 Maîtrise des dépenses courantes
- Carte 15 Intérêt moyen de la dette (dettes à moyen et à long terme uniquement)

Les valeurs indicatives utilisées proviennent du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2011) de l'IDHEAP<sup>3</sup>. Le présent rapport tient compte de l'évolution méthodologique intervenue depuis 2005. Ainsi, la carte 14 concernant la maîtrise des dépenses courantes a été adaptée, et la formule de calcul fait désormais intervenir les charges par habitant. D'autres indicateurs sont également concernés: certaines valeurs indicatives sont légèrement rectifiées (cartes 13 et 15), ou ont fait l'objet d'une refonte (carte 12).

Lors de son assemblée des 22 et 23 septembre 2005 à Genève, la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales a décidé l'introduction de deux nouveaux indicateurs financiers. Tous deux figurent dans le présent rapport:

- Carte 16 Dette brute par rapport aux revenus
- Carte 17 Quotité d'investissement

Sauf indication contraire, les évaluations portent sur les données figurant dans les comptes annuels de 2011 des communes municipales et des communes mixtes du canton de Berne.

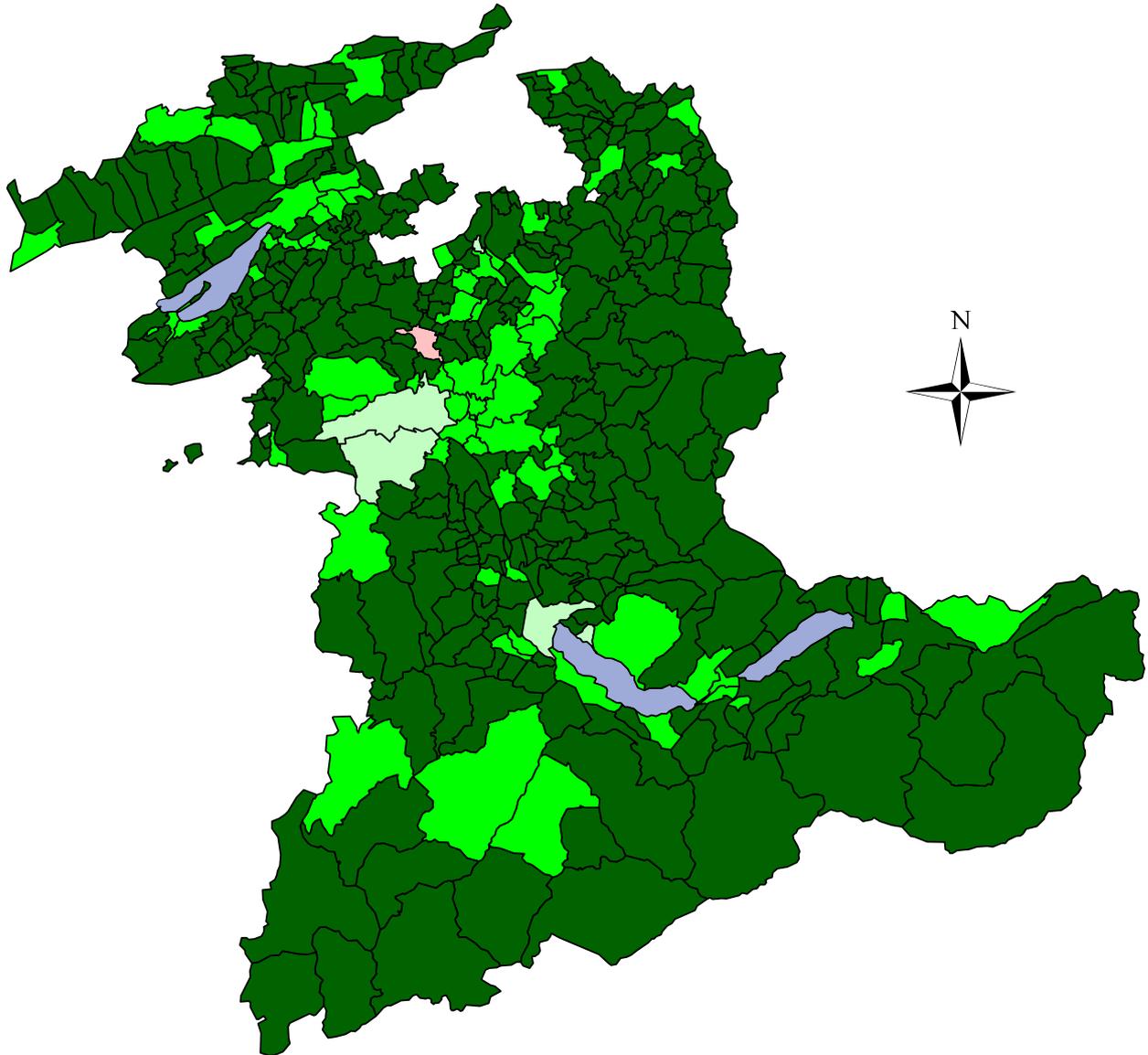
Pour certains indicateurs, le nombre de communes indiqué dans les commentaires du présent rapport a été revu compte tenu des catégories définies pour les histogrammes du chapitre 4.2. Afin qu'une comparaison directe soit possible, les chiffres de l'année précédente (entre parenthèses) ont eux aussi été adaptés, de sorte qu'ils ne correspondent plus forcément à ceux du rapport sur la situation financière des communes en 2010 (qui se fondait sur les anciennes catégories).

---

<sup>3</sup> Comparatif des finances cantonales et communales – Méthodologie; Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Lausanne (2011)

Karte 1 / Carte 1

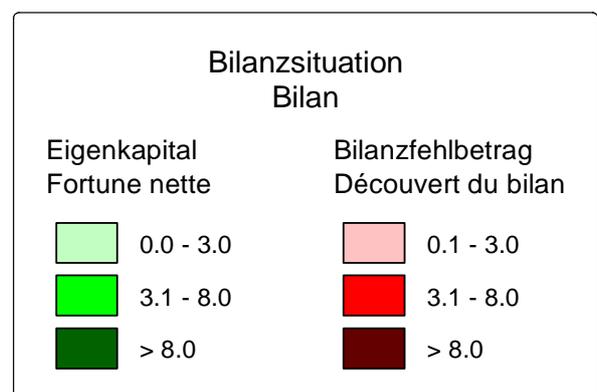
## Eigenkapital / Bilanzfehlbetrag in Steueranlagezehntel 2011 Fortune nette / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 13.6  
- Mittelwert/Moyenne: 8.7

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
- Publication avec indication des sources autorisée



## 5.1 Carte 1: Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2011

### Question examinée

L'importance de la fortune nette ou du découvert du bilan est exprimée en dixièmes de quotité d'impôt. La commune connaît ainsi la situation de son bilan et sait de quelles réserves elle dispose pour couvrir de futurs excédents de charges. L'accumulation de fortune nette permet un préfinancement. Si la commune enregistre par contre un découvert du bilan, elle est tenue de le déprécier dans un délai de huit ans.

### Commentaire

- Le compte annuel de 382 communes (année précédente: 387) atteste en 2011 d'une fortune nette, laquelle équivaut même à plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt dans 308 cas.
- Le canton n'a plus suivi qu'une commune (année précédente: 1) enregistrant un découvert du bilan à fin 2011. Un tel découvert doit être déprécié dans les 8 ans suivant sa première inscription au bilan.
- Selon leurs comptes annuels de 2011, les communes bernoises disposent d'une fortune nette de quelque 1184 millions de francs. Seule une commune enregistre un découvert du bilan, de 1,6 million de francs environ. Le résultat net équivaut à une fortune nette de quelque 1183 millions de francs.
- La médiane de la fortune nette en 2011, exprimée en francs, est de 0,32 pour cent inférieure à celle de l'année précédente; elle a en effet légèrement diminué, de 4486 francs, pour atteindre 1 408 221 francs.

### Médiane et moyenne

- La médiane a quelque peu diminué par rapport à l'année précédente, pour se situer en 2011 à 13,6 dixièmes de quotité d'impôt. Ainsi, plus de la moitié des communes bernoises peuvent se prévaloir, au 31 décembre 2011, d'une fortune nette de 13,6 dixièmes de quotité d'impôt ou davantage.
- En 2011, la moyenne se situe à 8,7 dixièmes de quotité d'impôt, très légèrement au-dessus de celle de 2010. Ainsi, en moyenne, les communes bernoises disposent d'une fortune nette dont le montant dépasse largement la valeur recommandée par l'OACOT, à savoir 3 dixièmes de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que la médiane de la fortune nette exprimée en dixièmes de quotité d'impôt a augmenté d'environ 75 pour cent. La moyenne a quant à elle plus que quadruplé par rapport à celle de 2001.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane</b>	7,8	8,7	9,8	9,9	10,1	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6
<b>Moyenne</b>	2,0	2,4	2,9	3,4	3,7	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7

### Remarques

- La ville de Berne a entièrement résorbé son découvert du bilan en 2010, et s'est constitué de la fortune nette. Elle n'en continue pas moins d'influencer sensiblement la moyenne (sans elle, cette valeur serait de 10,2 dixièmes de quotité d'impôt à fin 2011).
- Les postes "Fortune nette" et "Découvert" du bilan des communes bernoises sont fortement influencés par la retenue dont il est fait preuve lors de l'appréciation des immeubles du patrimoine financier (principe du prix d'acquisition même pour les immeubles en possession de la commune depuis longtemps).

### Formule de calcul

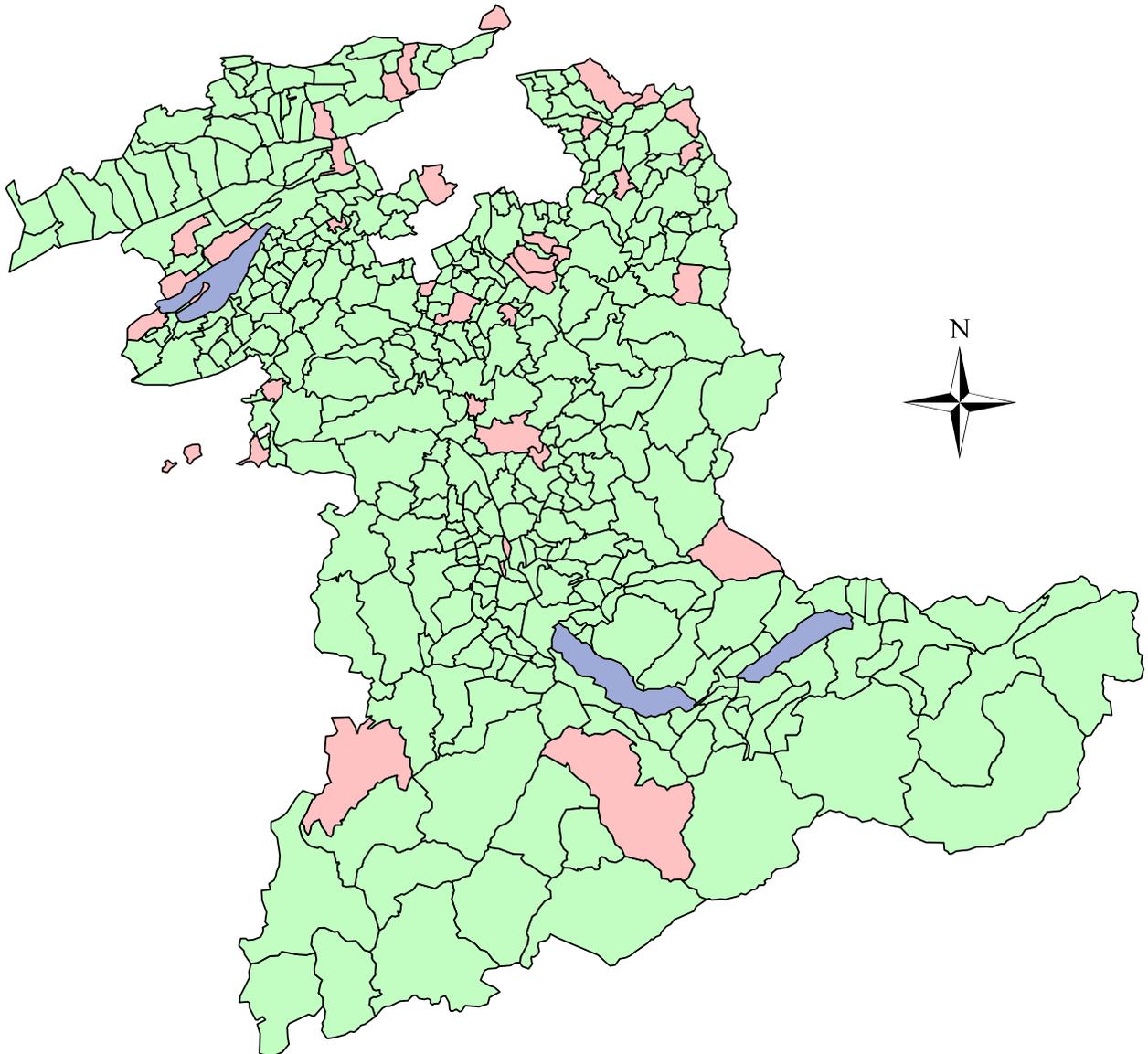
Fortune nette (compte 2390) ou découvert du bilan (compte 1390)

---

Dixième de quotité d'impôt

Karte 2 / Carte 2

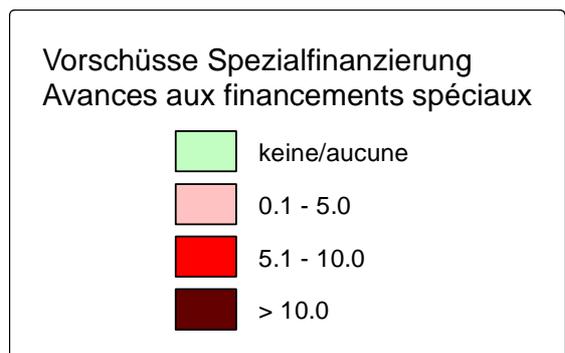
## Vorschüsse Spezialfinanzierungen in Steueranlagezehntel 2011 Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 0.0  
- Mittelwert/Moyenne: 0.0

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.2 Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2011

### Question examinée

Les avances aux financements spéciaux représentent des déficits dans le cas des tâches faisant l'objet d'un financement spécial (p. ex. alimentation en eau ou assainissement): les charges ne pouvant plus être couvertes par les avoirs du financement spécial, elles doivent être préfinancées à charge du compte général. L'avance correspond donc à un découvert du bilan, c'est-à-dire à une dette du financement spécial par rapport au compte général.

Le total des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur (compte du bilan 1280, surtout dans les domaines de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets), est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. On constate ainsi quelles sont les communes tenues de rembourser des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur dans un délai de huit ans à compter de la première inscription au bilan.

### Commentaire

- Fin 2011, les comptes de 44 communes (année précédente: 45) indiquent la présence d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur devant être dépréciées par des excédents de revenus dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan.
- Fin 2011, aucune commune n'enregistre des avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur de plus de 5 dixièmes de quotité d'impôt.
- En 2011, les avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur des communes bernoises équivalent à quelque 3,5 millions de francs au total (année précédente: 3,1 mio de fr.), la moyenne étant de 9183 francs par commune (année précédente: 7960 fr.).
- Fin 2011, les comptes d'environ 89 pour cent des communes bernoises, soit de 339 d'entre elles, n'affichent toutefois aucune avance à un quelconque financement spécial fondé sur le droit supérieur.

### Médiane et moyenne

- La médiane, de 0 dixième de quotité d'impôt, n'est pas une valeur probante étant donné que plus de la moitié des communes bernoises n'enregistrent pas d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur.
- Fin 2011, la moyenne se situe, comme la médiane, à 0,0 dixième de quotité d'impôt; ainsi, le montant des avances est peu élevé si l'on considère l'ensemble des communes.
- La comparaison pluriannuelle ne révèle aucun changement notable.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Moyenne</b>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

### Remarques

- Jusqu'en 2010, une avance de la ville de Berne dans le domaine des déchets n'avait pas été prise en considération dans les évaluations.
- Si on ne considère que les communes enregistrant des avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur, la médiane est de 0,2 dixième de quotité d'impôt (année précédente: 0,3).

### Formule de calcul

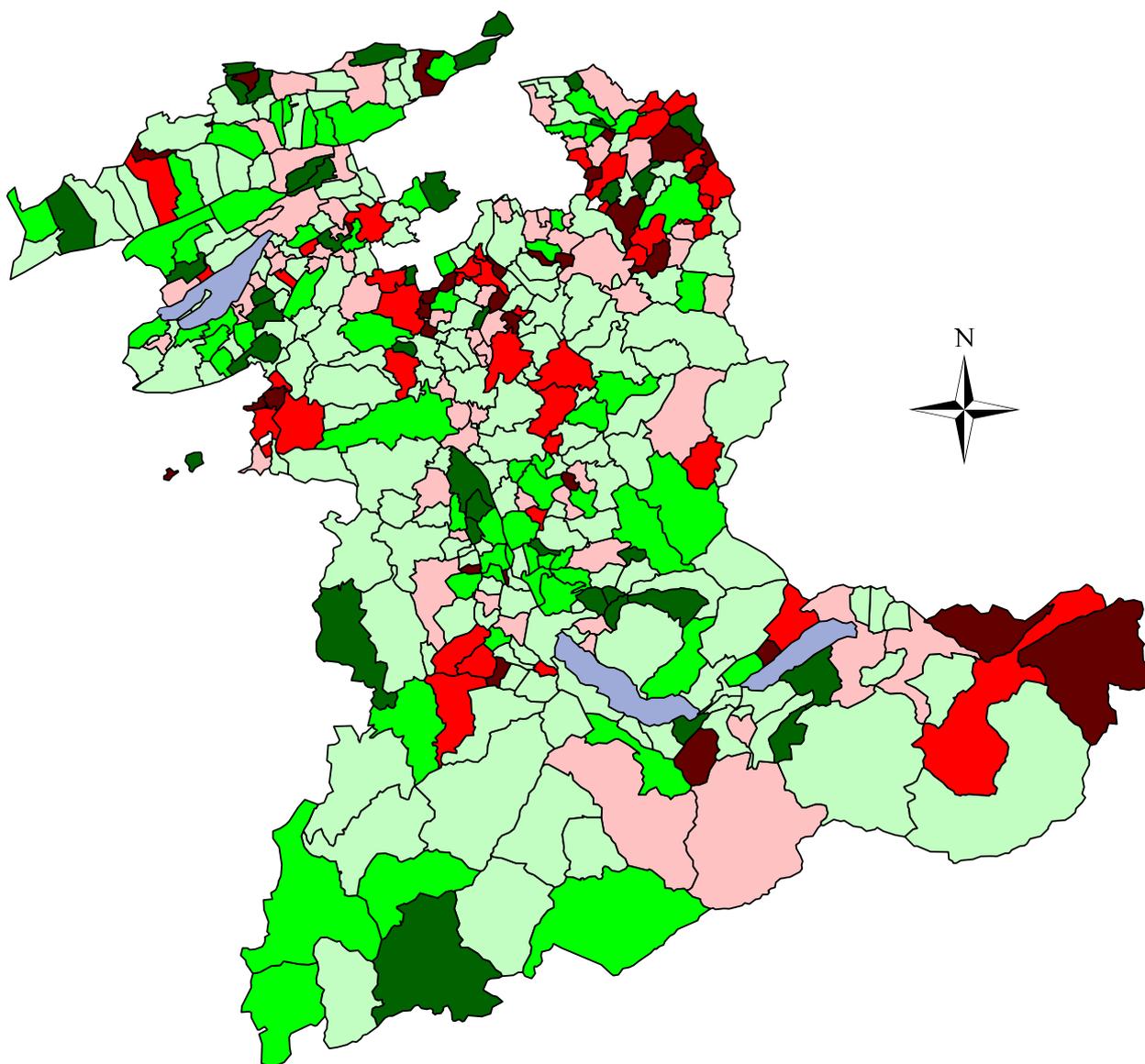
Avances aux financements spéciaux (compte 1280)

---

Dixième de quotité d'impôt

Karte 3 / Carte 3

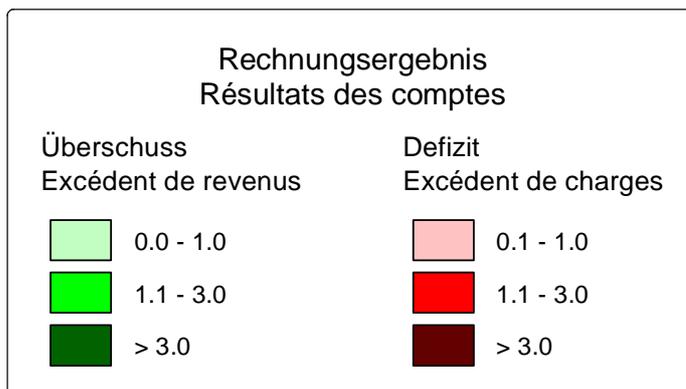
**Rechnungsergebnis in Steueranlagezehntel 2011**  
**Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2011**



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 0.2  
- Mittelwert/Moyenne: 0.5

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



### 5.3 Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2011

#### Question examinée

Le résultat des comptes est présenté en dixièmes de quotité d'impôt. La carte révèle donc le résultat du compte de fonctionnement de chaque commune au terme de l'exercice considéré. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

#### Commentaire

- Les comptes de 229 communes (année précédente: 248) se sont soldés positivement et ceux de 20 communes (année précédente: 24) de manière équilibrée en 2011.
- 134 communes enregistrent un excédent de charges en 2011, contre 116 l'année précédente. Dans 31 d'entre elles, cet excédent est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt, ce qui représente une augmentation par rapport à 2010 (29 communes).
- Le roulement des comptes communaux (total des revenus du compte de fonctionnement) a diminué d'environ 1,8 pour cent par rapport à l'année précédente (soit d'un peu plus de 99 millions de francs) pour se monter fin 2011 à 5,504 milliards de francs (cf. remarques).
- La médiane du résultat des comptes en francs a reculé en 2011 par rapport à l'année précédente, dans une proportion de 21,7 pour cent ou à raison de 5874 francs, pour atteindre 21 186 francs.

#### Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois reculé par rapport à l'année précédente, pour équivaloir en 2011 à 0,2 dixième de quotité d'impôt.
- La moyenne, en augmentation par rapport à l'année précédente, est de 0,5 dixième de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que les résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt, après les valeurs élevées enregistrées entre 2006 et 2009, se situent à nouveau, pour la médiane, à un plus bas niveau, tandis que la moyenne est relativement élevée.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane</b>	-0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2
<b>Moyenne</b>	-0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5

#### Remarques

- L'analyse des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires (selon la carte 11) donne une tout autre image, car ce ne sont pas moins de 113,1 millions de francs qui n'apparaissent pas en tant que "gains utilisés".
- La médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires est de 121 943 francs en 2011, ce qui équivaut à plus du quintuple du montant obtenu une fois cette comptabilisation effectuée.
- 71 communes dont le compte de 2011 se solde par un excédent de charges ont comptabilisé des dépréciations complémentaires. 31 d'entre elles auraient obtenu sans cela un excédent de revenus, tandis que les 40 autres auraient de toute façon enregistré un excédent de charges, avec ou sans dépréciations complémentaires.
- Pour 2011, la médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt est de 1,2, et la moyenne de 1,3. Ces valeurs sont nettement plus élevées que celles qui figurent dans le tableau ci-dessus.

#### Formule de calcul

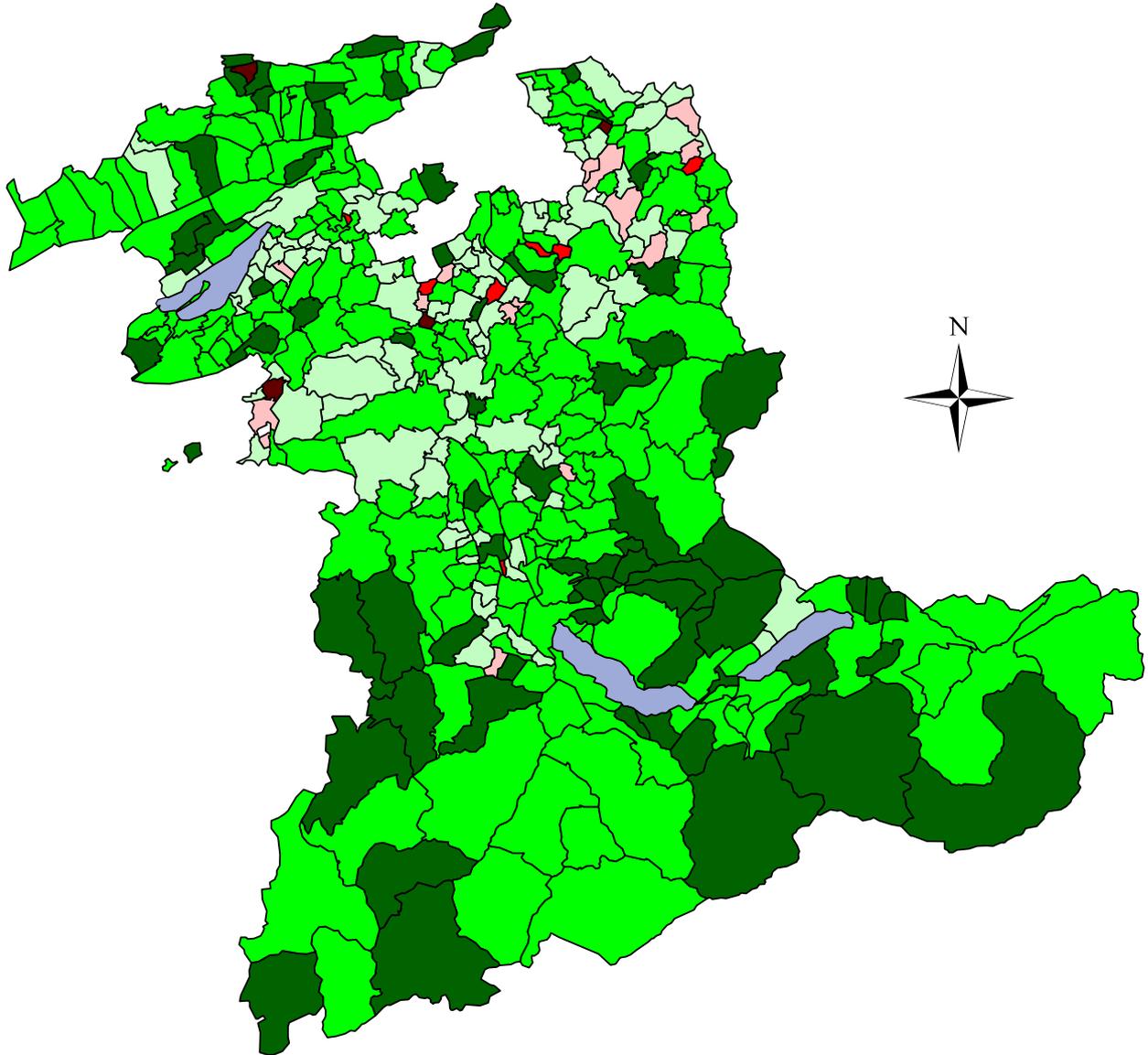
Résultats des comptes  
(excédent de revenus ou excédent de charges du compte de fonctionnement)

---

Dixième de quotité d'impôt

Karte 4 / Carte 4

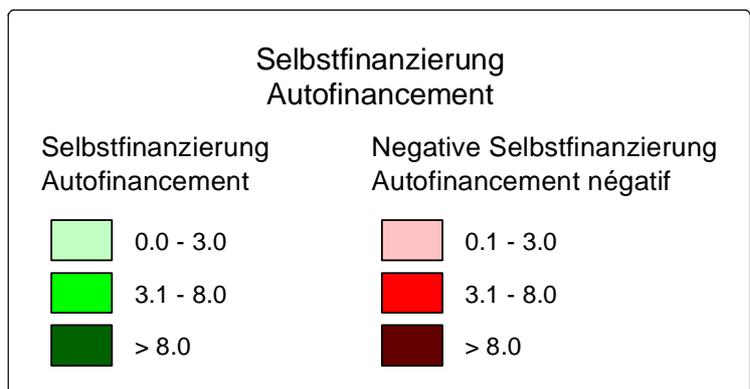
**Selbstfinanzierung in Steueranlagezehntel 2011**  
**Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2011**



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 4.3  
- Mittelwert/Moyenne: 4.2

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.4 Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2011

### Question examinée

Le niveau d'autofinancement auquel est parvenue la commune est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. Il s'agit d'un indicateur très important, qui révèle le montant des ressources dont dispose la commune pour investir ou alors pour rembourser des dettes. Il y a lieu d'éviter à tout prix un autofinancement négatif.

### Commentaire

- En 2011, l'autofinancement est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt dans 264 communes (année précédente: 291), ce qui peut être qualifié de bonne performance. Ainsi, il a été possible de rembourser des dettes et/ou de financer de nouveaux investissements.
- En 2011, l'autofinancement est négatif dans 27 communes (année précédente: 33). Ces communes ne parviennent pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les oblige à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.
- Les communes bernoises ont atteint en 2011 un autofinancement de 565 millions de francs, ce qui correspond à une diminution de 44 millions de francs ou de 7,2 pour cent par rapport à l'année précédente.
- En 2011, la médiane en matière d'autofinancement exprimée en francs a reculé par rapport à l'année précédente à raison de 39 271 francs, pour atteindre 452 324 francs (-9,7%).

### Médiane et moyenne

- La médiane de l'autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt a, en 2011, une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente et se monte à 4,3 dixièmes de quotité d'impôt.
- La moyenne a également reculé, en 2011, par rapport à l'année précédente, pour se situer à 4,2 dixièmes de quotité d'impôt.
- En comparaison pluriannuelle, la médiane s'est constamment améliorée jusqu'en 2007, et depuis lors, les valeurs oscillent à un bon niveau. La moyenne, pour sa part, se situe toujours à un niveau un peu moins élevé (exceptions: 2002 et 2006). En 2011, les valeurs sont proches l'une de l'autre, ce qui atteste d'une faible dispersion.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane</b>	3,4	4,6	5,0	5,1	4,8	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3
<b>Moyenne</b>	4,5	4,6	4,1	4,0	3,8	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2

### Remarques

- Aucune

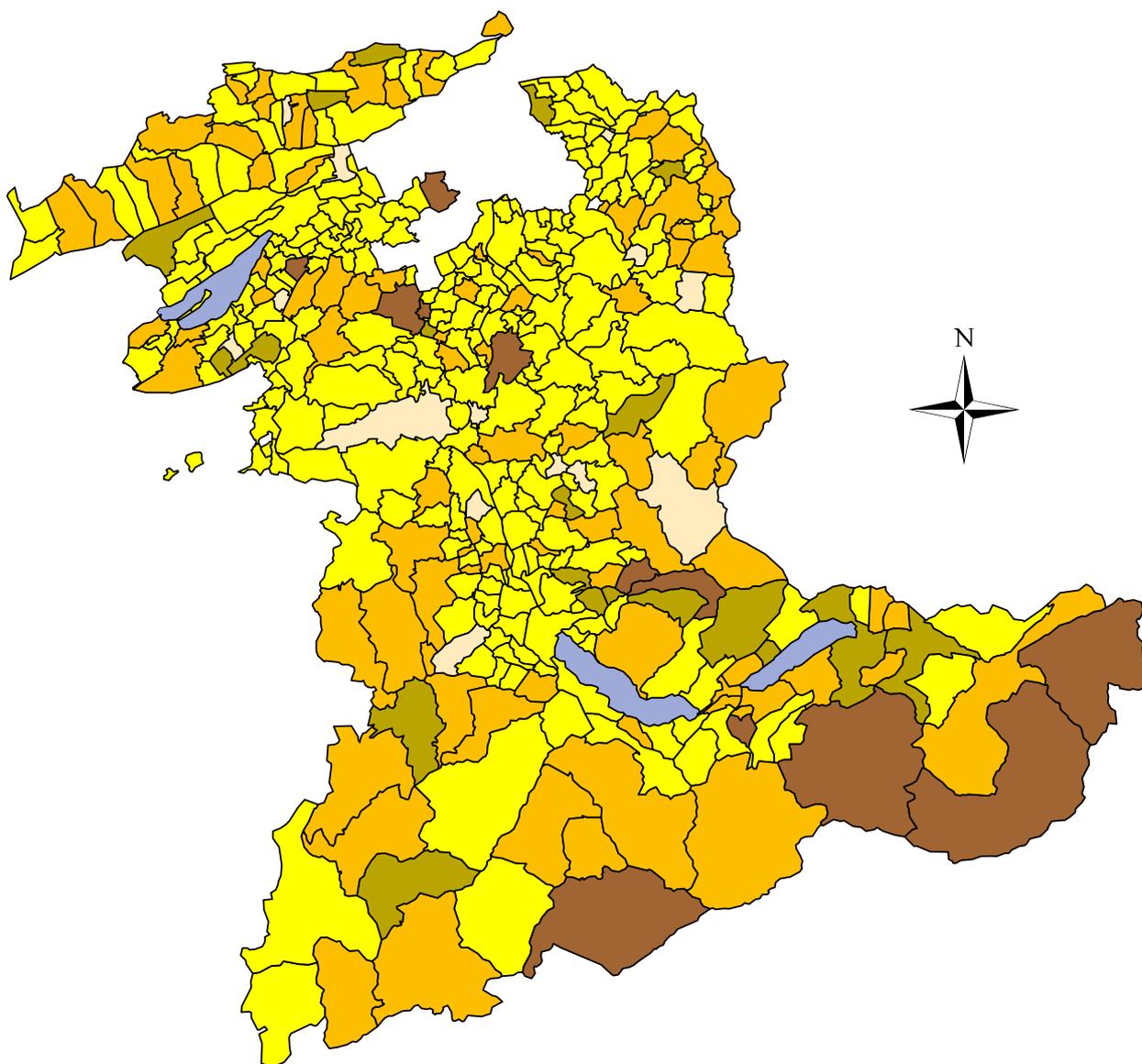
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Dixième de quotité d'impôt}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Karte 5 / Carte 5

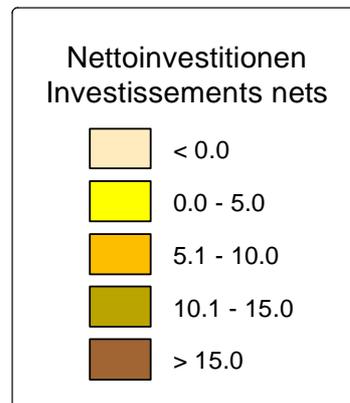
## Nettoinvestitionen in Steueranlagezehntel 2011 Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 3.1  
- Mittelwert/Moyenne: 2.3

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.5 Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2011

### Question examinée

Les investissements nets consentis par la commune tout au long d'un exercice sont exprimés en dixièmes de quotité d'impôt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre.

### Commentaire

- En 2011, 120 communes ont consenti des investissements nets supérieurs à 5 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 131). Les investissements nets ont même excédé 15 dixièmes de quotité d'impôt pour 13 d'entre elles (année précédente: 12).
- En 2011, 16 communes (année précédente: 12) enregistrent une valeur négative, ce qui signifie qu'elles ont reçu plus de recettes d'investissement (p. ex. subventions) qu'elles n'ont dépensé dans ce domaine.
- En 2011, les investissements nets des communes bernoises sont de 317,2 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une baisse de 129,9 millions de francs ou de 29,1 pour cent (cf. remarques).
- En 2011, la médiane des investissements nets exprimés en francs a une nouvelle fois augmenté. Avec 354 986 francs, elle est de 4,5 pour cent supérieure à celle de l'année précédente.

### Médiane et moyenne

- En 2011, la médiane, de 3,1 dixièmes de quotité d'impôt, est au même niveau qu'en 2010.
- La moyenne, de 2,3 dixièmes de quotité d'impôt, se situe en 2011 à un niveau nettement inférieur à celui de 2010.
- En comparaison pluriannuelle, la médiane est passablement élevée en 2011, tandis que la moyenne situe à un niveau plutôt bas.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane</b>	2,0	2,3	2,2	2,4	2,3	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1
<b>Moyenne</b>	2,4	3,1	2,8	2,1	2,1	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3

### Remarques

- En 2011, la ville de Berne a comptabilisé le remboursement d'un emprunt de plus de 99,5 millions de francs comme recettes d'investissement, suite à un changement de mode de financement dans le service des bâtiments. Cette transaction influence sensiblement le total des investissements nets – et partant la moyenne – pour l'exercice en question.

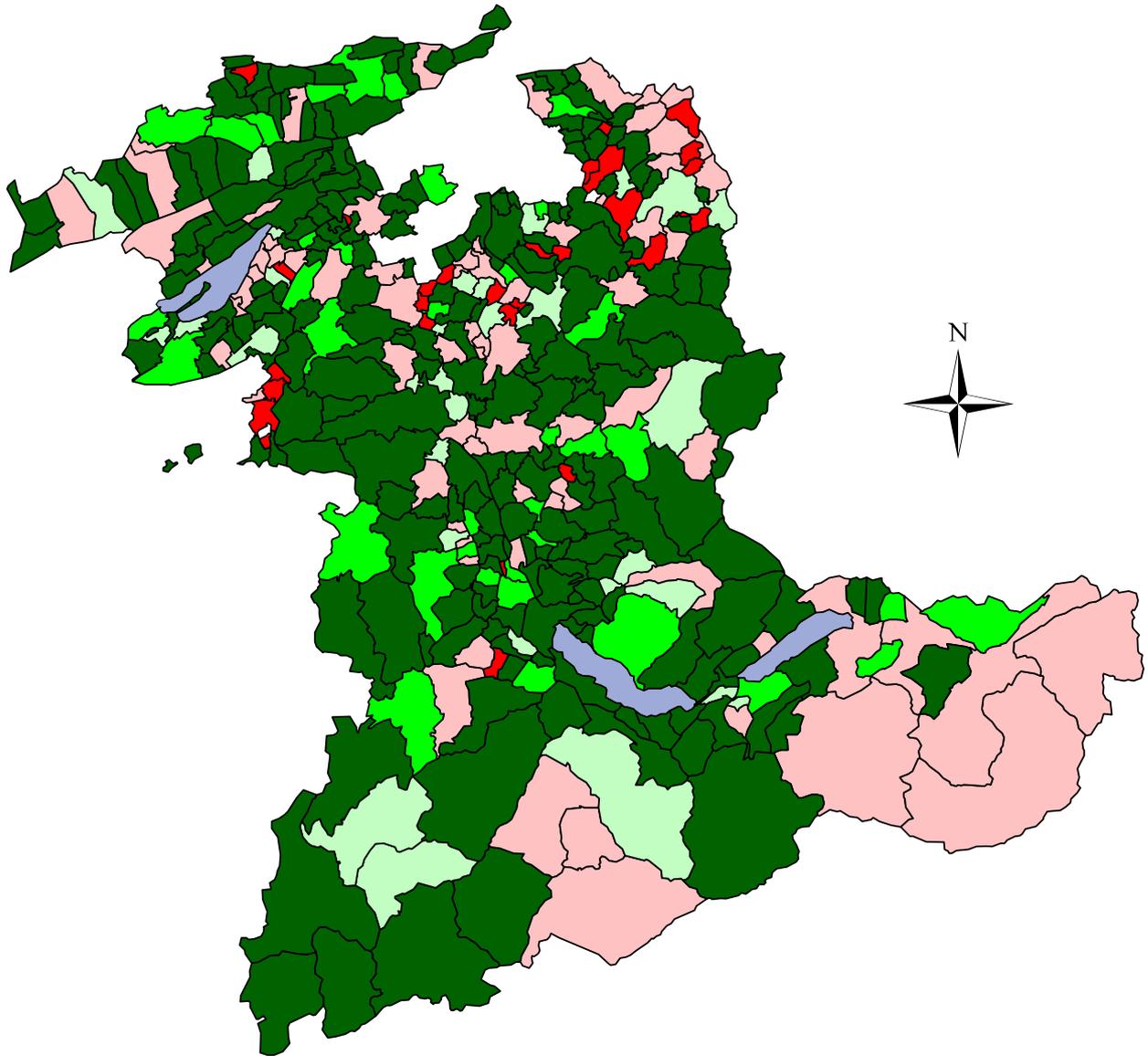
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements nets}}{\text{Dixièmes de quotité d'impôt}}$$

Détails	Investissements nets	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	– Recettes reportées au bilan	590

Karte 6 / Carte 6

## Selbstfinanzierungsgrad 2011 Degré d'autofinancement en 2011

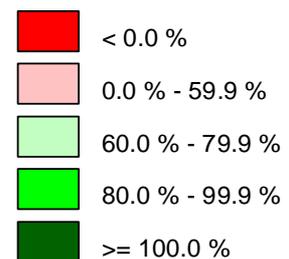


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 107.1 %  
- Mittelwert/Moyenne: 178.1 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Selbstfinanzierungsgrad Degré d'autofinancement



## 5.6 Carte 6: Degré d'autofinancement en 2011

### Question examinée

Le degré d'autofinancement est exprimé en pour cent des investissements nets. Il indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, le degré d'autofinancement permet le financement d'investissements et/ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement. Comme cet indicateur peut varier sensiblement d'une année à l'autre, seule une comparaison sur plusieurs années permet de dire si les investissements sont supportables.

### Commentaire

Valeurs indicatives	> 100%	très bon
	80% à 100%	bon
	60% à 80%	suffisant (à court terme)
	0% à 60%	insuffisant
	< 0%	très mauvais

- En 2011, 220 communes (année précédente: 243) ont un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou davantage, avec à la clé la possibilité de financer entièrement leurs investissements nets et/ou de rembourser des dettes.
- En 2011, 65 communes (année précédente: 51) ont un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent; dans 36 d'entre elles, ce taux excède 80 pour cent (année précédente: 21).
- En 2011, le degré d'autofinancement de 71 communes (année précédente: 61) se situe à un niveau insuffisant, soit entre 0 et 60 pour cent; dans 27 communes (année précédente: 33), ce taux est même négatif.
- Par rapport à l'année précédente, l'autofinancement total en francs a diminué; les investissements nets, eux aussi exprimés en francs, ont pour leur part fortement reculé en 2011 (cf. cartes synoptiques 4 et 5).

### Médiane et moyenne

- En 2011, la médiane a fortement diminué par rapport à l'année précédente; avec un taux de 107,1 pour cent, elle reste toutefois positive.
- La moyenne de 2011 a nettement augmenté par rapport à l'année précédente; elle est de 178,1 pour cent.
- L'évolution enregistrée ces dernières années est réjouissante, puisque tant la médiane que la moyenne se situent nettement au-dessus de 100 pour cent depuis 2002.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	82,1	138,5	172,4	141,0	141,4	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1
<b>Moyenne (%)</b>	186,8	149,0	148,3	193,9	183,3	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1

### Remarques

- La moyenne élevée enregistrée en 2011 résulte d'investissements nets plutôt faibles, dont le total est influencé par une particularité des comptes annuels de la ville de Berne (cf. carte 5).
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets sont négatifs, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets équivalent à 0, cet indicateur ne peut pas être calculé. Dans de tels cas, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.

**Formule de calcul**

Autofinancement x 100

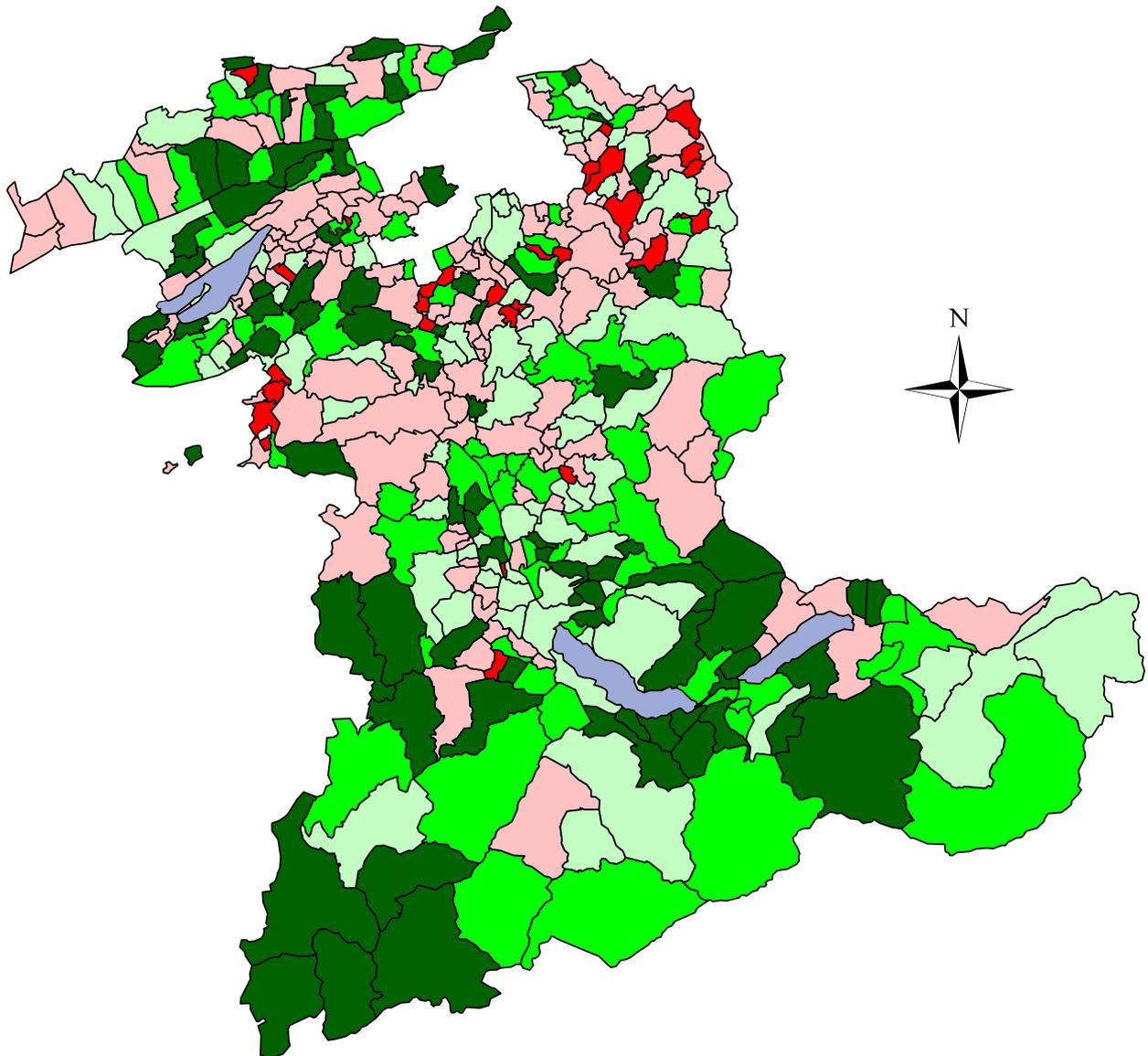
---

Investissements nets

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	 Investissements nets	 Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Recettes reportées au bilan	590

Karte 7 / Carte 7

## Selbstfinanzierungsanteil 2011 Quotité d'autofinancement en 2011

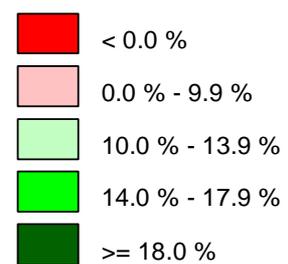


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 12.1 %  
- Mittelwert/Moyenne: 11.1 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Selbstfinanzierungsanteil  
Quotité d'autofinancement



## 5.7 Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2011

### Question examinée

La quotité d'autofinancement est exprimée en pour cent du revenu. Elle renseigne sur la capacité financière de la commune. Plus elle est importante, et plus les possibilités de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmentent.

### Commentaire

Valeurs indicatives	> 18%	très bon
	14% à 18%	bon
	10% à 14%	suffisant
	0% à 10%	insuffisant
	< 0%	très mauvais

- En 2011, 84 communes (année précédente: 108) peuvent se prévaloir d'une très bonne quotité d'autofinancement de 18 pour cent ou plus.
- Dans le cas de 150 communes (année précédente: 150), la quotité d'autofinancement est située, en 2011, entre 10 et 18 pour cent, et pour 73 d'entre elles (année précédente: 79), elle est supérieure à 14 pour cent, ce qui peut être qualifié de bonne performance.
- Par contre, la quotité d'autofinancement est insuffisante (0 à 10%) pour 122 communes (année précédente: 97). Enfin, 27 communes (année précédente: 33) ont obtenu un très mauvais taux, inférieur à 0 pour cent.
- Par rapport à 2010, l'autofinancement en francs a diminué de 7,2 pour cent en 2011. Le revenu a lui aussi reculé (de 1,5%).

### Médiane et moyenne

- La médiane a reculé en 2011 par rapport à l'année précédente; avec un taux de 12,1 pour cent, elle se situe dans la fourchette considérée comme suffisante.
- La moyenne, de 11,1 pour cent, a également diminué par rapport à l'année précédente.
- Depuis plusieurs années déjà, la quotité d'autofinancement se situe dans une fourchette suffisante. La différence plus marquée en 2002 est due en particulier à la nouvelle répartition des tâches et au transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (cf. remarques).

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	7,4	11,3	11,8	12,6	11,6	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1
<b>Moyenne (%)</b>	9,9	12,1	10,7	10,3	9,5	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1

### Remarques

- Du fait de la modification de la formule de calcul appliquée à partir de 2001, l'autofinancement est nettement supérieur en cas d'attributions importantes aux financements spéciaux, ce qui a également des répercussions sur la quotité d'autofinancement. A cela s'ajoute que les prélèvements sur les financements spéciaux ne sont plus pris en considération dans la détermination des revenus. Il s'agit là de certaines des raisons pour lesquelles la moyenne et la médiane ont passablement augmenté, en 2001, par rapport à l'année précédente.
- La nouvelle répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque 10 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Il en résulte que la médiane et la moyenne de la quotité d'autofinancement ont nettement augmenté en 2002. Les valeurs indicatives proposées par l'OACOT pour cet indicateur financier ont en outre été légèrement adaptées au début de 2004.

**Formule de calcul**

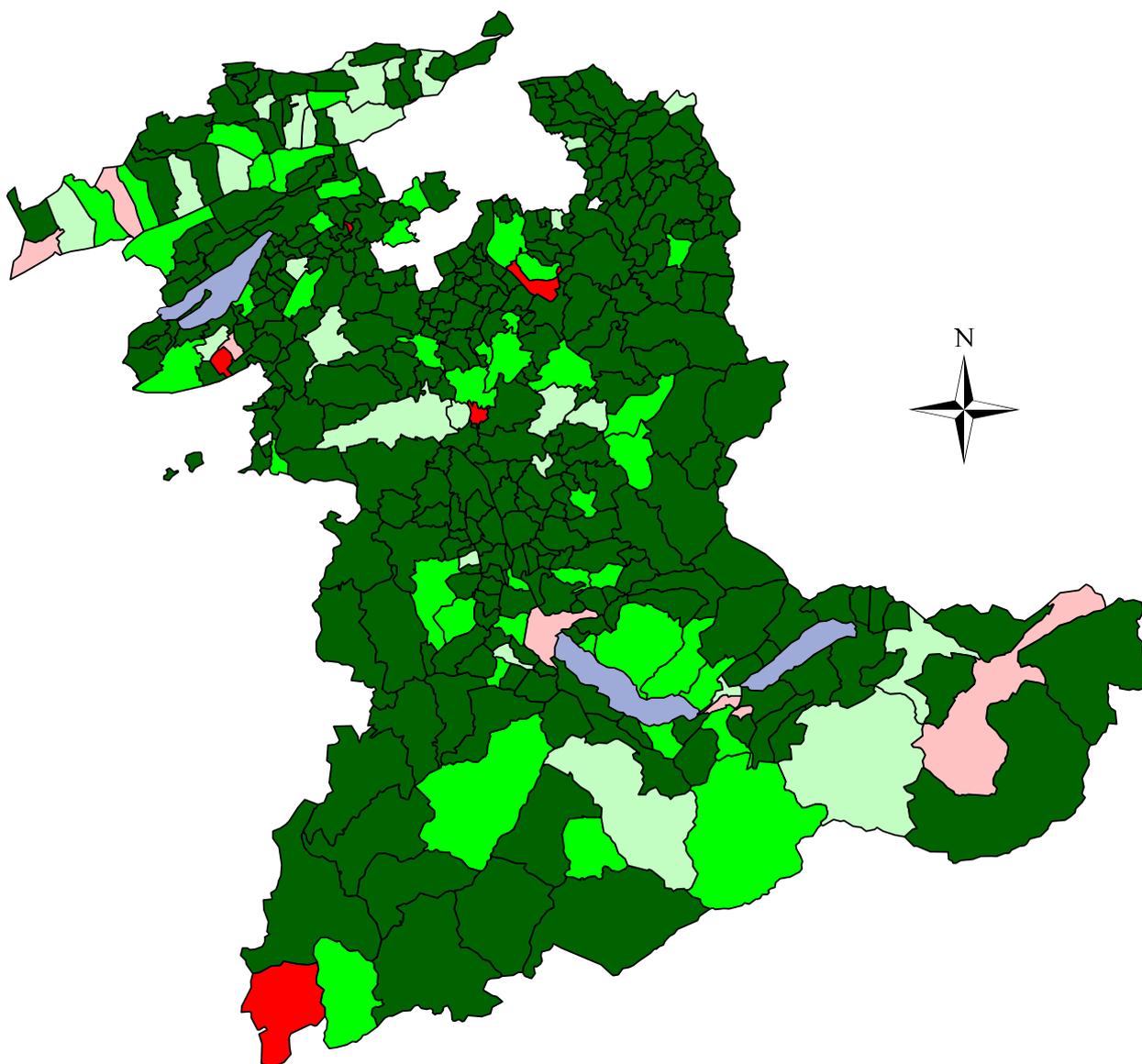
Autofinancement x 100

Revenu

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	 Revenu	 Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 8 / Carte 8

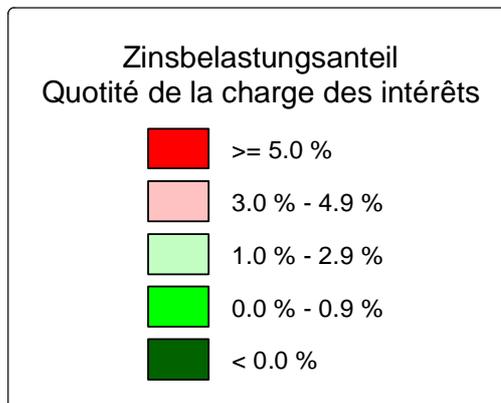
## Zinsbelastungsanteil 2011 Quotité de la charge des intérêts en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: -1.2 %  
- Mittelwert/Moyenne: 0.0 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.8 Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2011

### Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu. Cet indicateur précise la part des revenus qui est absorbée par les intérêts. En règle générale, plus il est élevé et plus l'endettement est important. La comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors que la comparaison entre communes révèle la situation actuelle.

### Commentaire

Valeurs indicatives	< 0%	très faible charge
	0% à 1%	faible charge
	1% à 3%	charge moyenne
	3% à 5%	forte charge
	> 5%	très forte charge

- En 2011, 302 communes (année précédente: 296) ont une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Dans le cas de 39 communes (année précédente: 43), la quotité de la charge des intérêts se situe, en 2011, entre 0 et 1 pour cent, soit à un faible niveau. La charge, oscillant entre 1 et 3 pour cent, peut être qualifiée de moyenne pour 31 communes (année précédente: 33).
- En 2011, 6 communes (année précédente: 9) doivent faire face à une forte charge, puisqu'elles enregistrent un taux situé entre 3 et 5 pour cent. Le nombre de communes dont la quotité de la charge des intérêts doit être qualifiée de très forte, c'est-à-dire supérieure à 5 pour cent, est passé de 7 à 5 en 2011. Les communes qui se trouvent dans une telle situation doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement, dans la mesure où celui-ci n'est pas le fait d'événements uniques.
- La charge nette des intérêts est positive en 2011, comme l'année précédente; cela signifie que le montant des intérêts de la dette versés par les communes est supérieur aux revenus du patrimoine qu'elles ont encaissé. Les intérêts nets, de 0,9 million de francs en valeur nominale, sont toutefois situés à un bas niveau. Le revenu (total nature 4) a diminué (de 1,5%).

### Médiane et moyenne

- En 2011, la médiane a quelque peu reculé par rapport à l'année précédente; avec -1,2 pour cent, elle indique une très faible charge.
- La moyenne de 2011 a reculé par rapport à l'année précédente: le taux de 0,0 pour cent atteste d'une faible charge (cf. remarques).
- La comparaison sur plusieurs années montre que la médiane reste située à un très bas niveau. En 2011, la commune bernoise moyenne a obtenu un revenu net de ses intérêts.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	-0,3	-0,1	-0,3	-0,7	-0,6	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2
<b>Moyenne (%)</b>	1,6	1,2	0,7	0,5	0,3	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0

### Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé ou d'importantes attributions au financement spécial "maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier" peuvent accroître fortement les intérêts nets. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les intérêts nets versés par Berne sont de 35,9 millions de francs en 2010, contre 7,7 millions de francs en 2009 (hausse de 366%). En 2011, ils sont de 25,2 millions de francs. De même, le revenu (total nature 4) a augmenté par rapport aux chiffres d'avant 2010. Ainsi, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part,

et pour la moyenne cantonale d'autre part. Sans l'influence considérable de Berne, cette moyenne serait de -0,6 pour cent en 2011 (année précédente: -0,5%).

### Formule de calcul

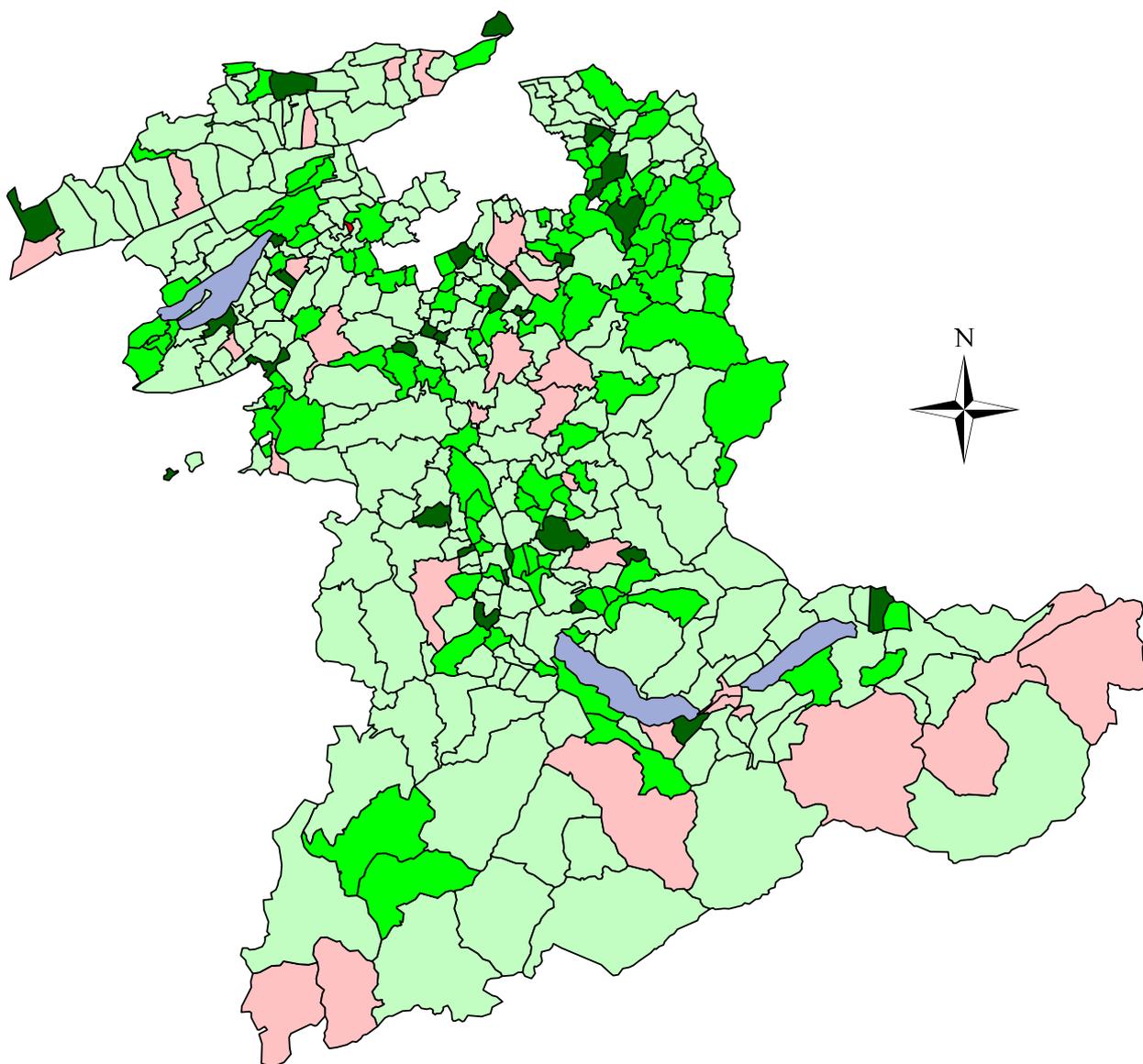
Intérêts nets x 100

Revenu

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	<b>Revenu</b>	<b>Natures</b>
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 9 / Carte 9

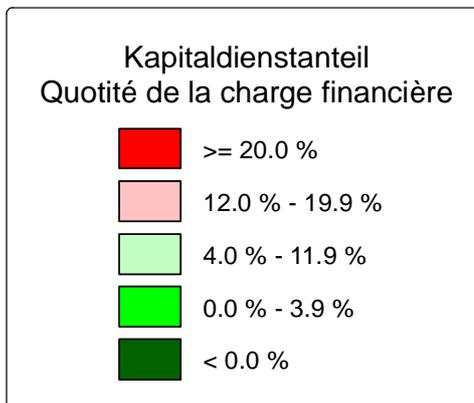
## Kapitaldienstanteil 2011 Quotité de la charge financière en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 5.7 %  
- Mittelwert/Moyenne: 5.8 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.9 Carte 9: Quotité de la charge financière en 2011

### Question examinée

La charge financière est exprimée en pour cent du revenu. Elle révèle la part du revenu qui est absorbée par les intérêts et les dépréciations. Lorsqu'elle est élevée, elle traduit un fort endettement (charge des intérêts) et/ou d'importants investissements (nécessité de procéder à des dépréciations).

### Commentaire

Valeurs indicatives

< 0%	très faible charge
0% à 4%	faible charge
4% à 12%	charge moyenne
12% à 20%	forte charge
> 20%	très forte charge

- En 2011, 30 communes (année précédente: 30) ont une quotité de la charge financière négative. Pour ces communes, les revenus des biens sont supérieurs aux intérêts et aux dépréciations.
- Dans le cas de 99 communes (année précédente: 100), la quotité de la charge financière se situe, en 2011, entre 0 et 4 pour cent, soit à un faible niveau. La charge, oscillant entre 4 et 12 pour cent, peut être qualifiée de moyenne pour 225 communes (année précédente: 232).
- En 2011, 28 communes (année précédente: 25) ont dû faire face à une forte charge, puisqu'elles enregistrent un taux situé entre 12 et 20 pour cent. Dans une commune seulement (année précédente: 1), la quotité de la charge financière, excédant 20 pour cent, doit être qualifiée de très forte. Cette commune doit absolument tout mettre en œuvre pour réduire son endettement et/ou ses dépréciations, dans la mesure où le niveau élevé de la quotité n'est pas le fait d'événements uniques.
- La charge financière a diminué en 2011 par rapport à l'année précédente dans une proportion de 18,1 pour cent. Le revenu a lui aussi reculé à raison de 1,5 pour cent.

### Médiane et moyenne

- En 2011, la médiane, de 5,7 pour cent, se situe au même niveau qu'en 2010, dans la fourchette correspondant à une charge moyenne.
- En 2011, la moyenne, de 5,8 pour cent, a diminué par rapport à l'année précédente.
- La quotité de la charge financière est restée stable pendant de nombreuses années. La différence plus marquée enregistrée en 2002 (médiane) est due en particulier à la nouvelle répartition des tâches et au transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (cf. remarques).

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	5,6	7,0	6,7	6,5	6,2	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7
<b>Moyenne (%)</b>	8,3	7,8	7,0	7,0	6,1	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8

### Remarques

- Du fait de la modification de la formule de calcul appliquée à partir de 2001, la quotité de la charge financière est déterminée compte tenu non plus des dépréciations harmonisées mais des attributions au financement spécial "maintien de la valeur" dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ainsi que des dépréciations du découvert du bilan. En outre, les prélèvements sur les financements spéciaux ne sont plus pris en considération dans la détermination des revenus. Il s'agit là de certaines des raisons pour lesquelles la moyenne et la médiane ont passablement augmenté, en 2001, par rapport à l'année précédente.
- La nouvelle répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque 10 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Il en résulte que la médiane de la quotité d'autofinancement a nettement augmenté en 2002. Les valeurs indicatives proposées par l'OACOT pour cet indicateur financier ont donc été légèrement adaptées au début de 2004.
- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région

(écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).

- Un gain comptable élevé, d'importantes attributions au financement spécial "maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier" ou des écritures comptables en relation avec le calcul des dépréciations sur la base de la valeur de remplacement dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement peuvent accroître fortement la quotité de la charge financière. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part. Sans l'influence considérable de Berne, cette moyenne serait de 5,7 pour cent (année précédente: 5,8%) en 2011.

### Formule de calcul

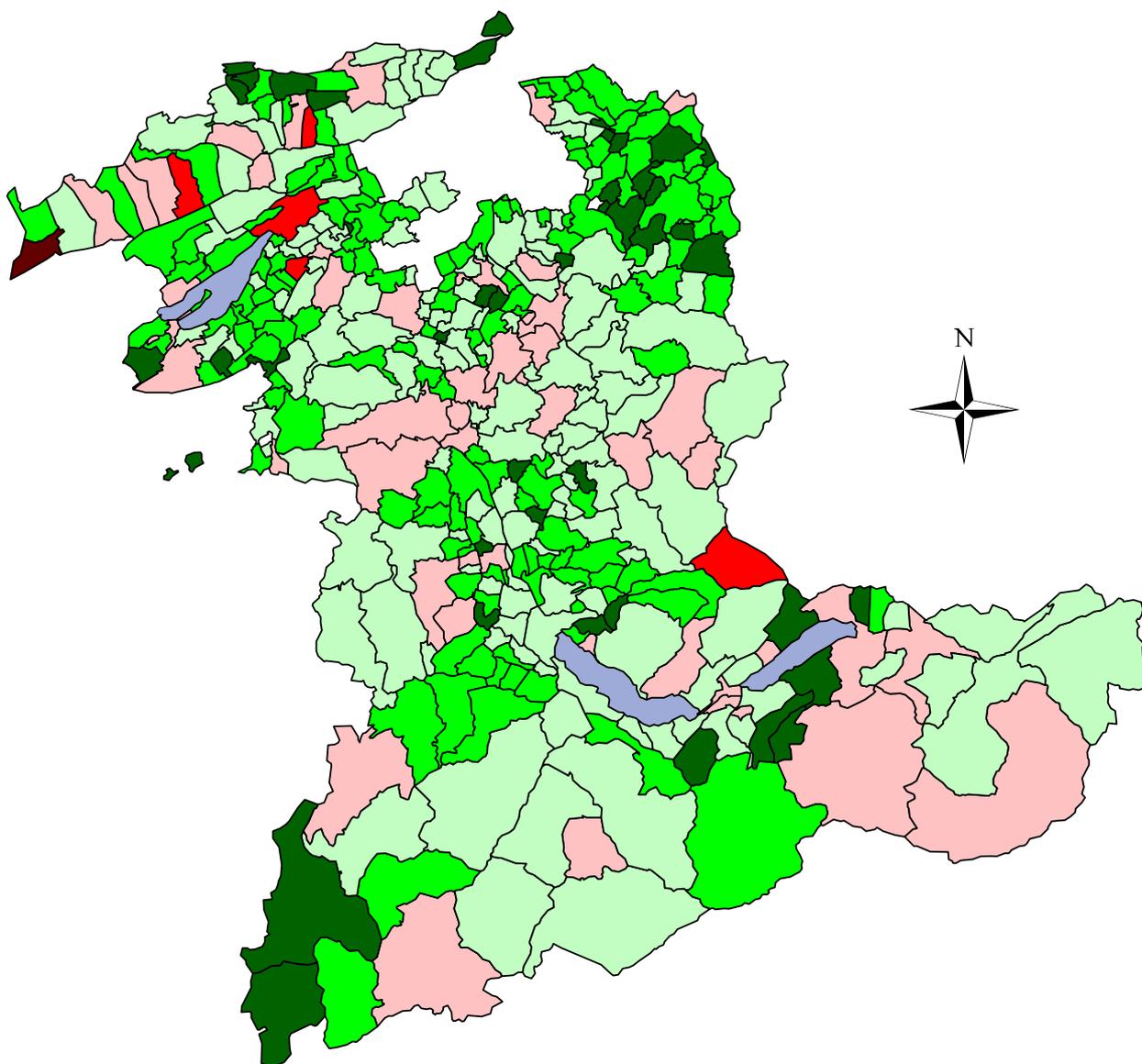
Charge financière x 100

-----  
Revenu

Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Dépréciations harmonisées	331
	- Alimentation en eau, dépréciations harmonisées	70x.331
	- Assainissement, dépréciations harmonisées	71x.331
	+ Alimentation en eau, attribution au FS "maintien de la valeur"	70x.380.02
	+ Assainissement, attribution au FS "maintien de la valeur"	71x.380.02
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	 Revenu	 Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 10 / Carte 10

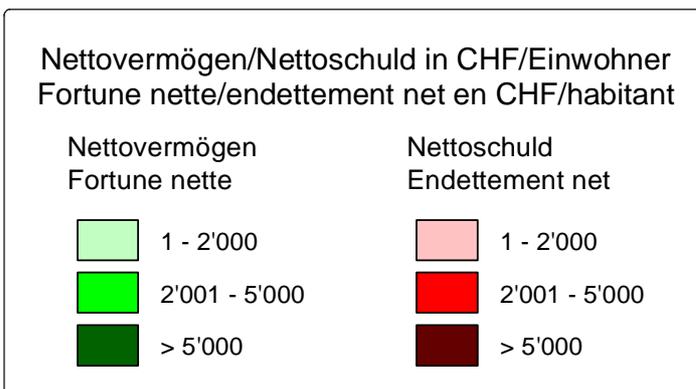
## Nettovermögen / Nettoschuld in Franken pro Einwohner 2011 Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 1'984  
- Mittelwert/Moyenne: 923

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.10 Carte 10: Endettement net / fortune nette en francs par habitant en 2011

### Question examinée

L'endettement net ou la fortune nette (patrimoine financier – engagements) sont exprimés en francs par habitant. Cet indicateur doit être interprété avec prudence (cf. à cet égard chiffre 2.3.1).

### Commentaire

- En 2011, le compte annuel de 331 communes (année précédente: 338) atteste d'une fortune nette par habitant, laquelle est située entre 2000 et 5000 francs dans 144 cas (année précédente: 140), et même supérieure à 5000 francs dans 44 cas (année précédente: 44).
- Il n'en reste pas moins que 52 communes (année précédente: 50) doivent faire face à un endettement net en 2011, dans 5 cas (année précédente: 4) de 2000 à 5000 francs par habitant, et même dans 1 cas (année précédente: 1) de plus de 5000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2011 des communes bernoises attestent d'une fortune nette de 909,5 millions de francs, alors qu'en 2010 encore, cette fortune était de 726,1 millions de francs. Le patrimoine financier est de 6,89 milliards de francs, tandis que les engagements se montent à 5,98 milliards de francs.
- En 2011, la médiane de la fortune nette exprimée en francs a diminué par rapport à l'année précédente, dans une proportion de 4,7 pour cent, pour atteindre 1 296 820 francs.

### Médiane et moyenne

- La médiane de 2011 est une nouvelle fois supérieure à celle de l'année précédente. Elle indique une fortune nette de 1984 francs par habitant.
- La moyenne a elle aussi nettement augmenté par rapport à l'année précédente et indique en 2011 une fortune nette de 923 francs par habitant.
- Ces dernières années, tant la médiane que la moyenne se sont nettement améliorées, et depuis 2007, elles sont positives toutes les deux.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane</b>	160	300	431	588	761	1275	1462	1652	1752	1809	1984
<b>Moyenne</b>	-1419	-1291	-1124	-877	-644	-174	102	247	386	741	923

### Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (dans le domaine culturel par exemple) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- La remarque qui précède se vérifie tout particulièrement dans le cas de la ville de Berne, qui influence sensiblement la moyenne de l'endettement net par habitant. Sans les données de cette commune, la fortune nette par habitant serait de 1139 francs en moyenne.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale d'autre part.

### Formule de calcul

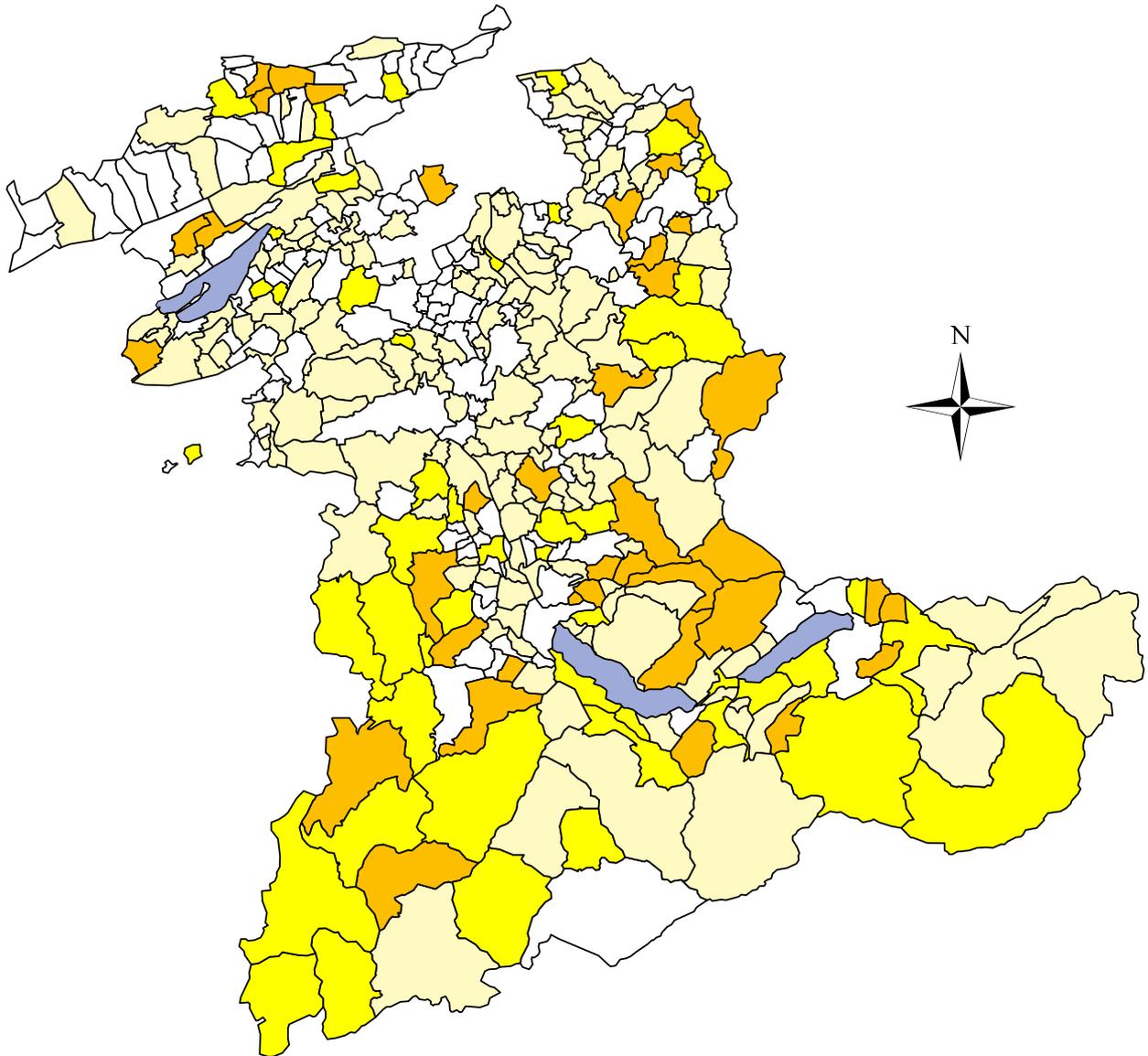
Endettement net

Habitants

Détails	Endettement net	Chapitre du bilan
	+ Patrimoine financier	10
	– Engagements (fonds de tiers)	20

Karte 11 / Carte 11

## Übrige Abschreibungen in Steueranlagezehntel 2011 Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2011

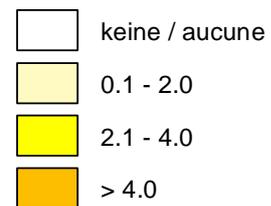


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 0.5  
- Mittelwert/Moyenne: 0.8

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Übrige Abschreibungen Dépréciations complémentaires



## 5.11 Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2011

### Question examinée

Les dépréciations complémentaires sont exprimées en dixièmes de quotité d'impôt. Cette carte illustre le montant des dépréciations complémentaires (compte 990.332 uniquement) que les communes ont comptabilisées pendant l'exercice considéré.

### Commentaire

- En 2011, 128 communes (année précédente: 121) n'ont pas procédé à des dépréciations complémentaires.
- Dans 217 communes (année précédente: 222), les dépréciations complémentaires sont inférieures ou égales à 4 dixièmes de quotité d'impôt.
- Dans 38 communes (année précédente: 45), des dépréciations complémentaires équivalant à plus de 4 dixièmes de quotité d'impôt ont été comptabilisées.
- En 2011, des dépréciations complémentaires ont été comptabilisées pour un montant de 113,1 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 20,4 pour cent par rapport à l'année précédente.

### Médiane et moyenne

- La médiane de 2011, de 0,5 dixième de quotité d'impôt, a légèrement reculé par rapport à 2010. A nouveau, plus de la moitié des communes ont comptabilisé, en 2011, des dépréciations complémentaires à raison de 0,5 dixième de quotité d'impôt ou davantage.
- En 2011, la moyenne a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent, et se monte à 0,8 dixième de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que depuis 2006, plus de la moitié des communes ont régulièrement comptabilisé des dépréciations complémentaires. La moyenne n'a que faiblement varié au cours des années examinées.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5
<b>Moyenne</b>	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8

### Remarques

- Aucune

### Formule de calcul

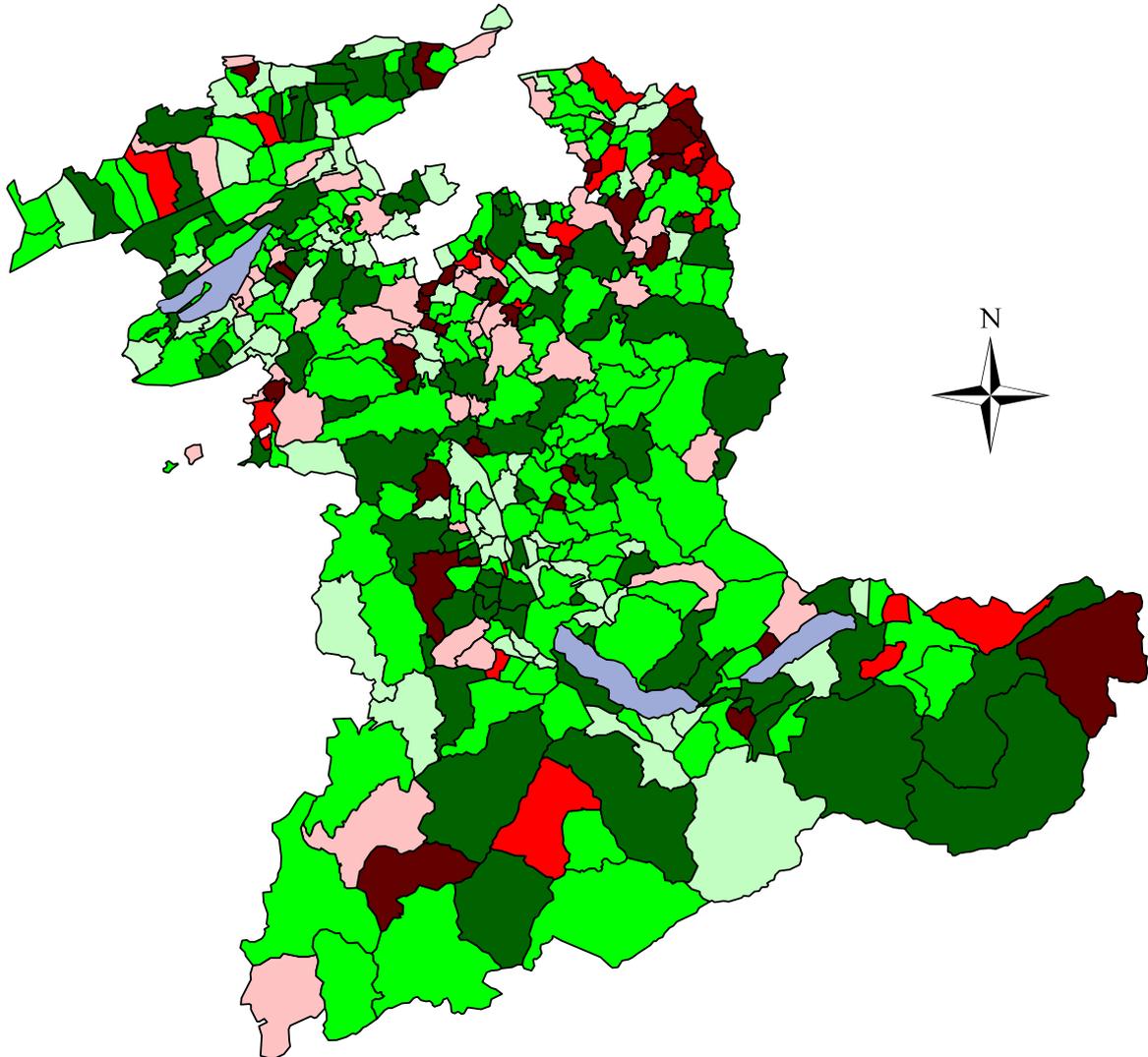
Dépréciations complémentaires (compte 990.332)

---

Dixième de quotité d'impôt

Karte 12 / Carte 12

## Aufwanddeckungsgrad 2011 Couverture des charges en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 102.7 %  
- Mittelwert/Moyenne: 103.8 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
- Publication avec indication des sources autorisée

### Aufwanddeckungsgrad Couverture des charges

	100.0 % - 103.0 %	
	99.1 % - 100.0 %	/ 103.1 % - 110.00 %
	97.6 % - 99.0 %	/ 110.1 % - 120.00 %
	95.6 % - 97.5 %	/ > 120 %
	93.1 % - 95.5 %	
	<= 93.0 %	

## 5.12 Carte 12: Couverture des charges en 2011

### Question examinée

Le revenu courant est exprimé en pour cent des charges courantes, abstraction faite en particulier des attributions aux financements spéciaux et des prélèvements à charge de ceux-ci. On aboutit donc au résultat qui aurait été celui du compte de fonctionnement sans les financements spéciaux.

Selon le principe qui prévaut en matière de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme. Un taux de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie un excédent de charges, c'est-à-dire une perte. La commune vit donc au-dessus de ses moyens.

En revanche, un taux de couverture des charges supérieur à 100 pour cent traduit un boni, les revenus étant plus importants que les charges. Un boni est communément considéré comme un résultat favorable, mais cette perception doit être relativisée. En effet, il peut indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et devrait donc être revue à la baisse.

Cet indicateur permet donc d'apprécier si la quotité d'impôt appliquée par la commune et son revenu sont proportionnés aux charges.

### Commentaire

Valeurs indicatives		bon	100,0% à 103,0%
99,0% à 100,0%		non problématique	103,0% à 110,0%
97,5% à 99,0%		à surveiller	110,0% à 120,0%
95,5% à 97,5%		à surveiller de près	> 120,0%
93,0% à 95,5%		problématique	
90,0% à 93,0%		très problématique	
< 90,0%		extrêmement problématique	

- En 2011, 78 communes (année précédente: 57) sont dans la fourchette idéale, avec un taux de couverture des charges situé entre 100,0 et 103,0 pour cent.
- 137 communes (année précédente: 158) enregistrent un taux non problématique situé entre 99,0 et 99,9 pour cent, ou alors entre 103,00 et 110,00 pour cent.
- Le taux de couverture des charges de 69 communes (année précédente: 74) oscille en 2011 à l'intérieur de fourchettes allant de 97,5 à 99,00 pour cent et de 110,00 à 120,00 pour cent.
- Les communes dans lesquelles le taux de couverture des charges oscille entre 95,5 et 97,5 pour cent, ou alors est supérieur à 120,0, et doit dès lors être surveillé de près, sont au nombre de 47 en 2011 (année précédente: 45).
- Dans 18 communes (année précédente: 17), le taux de couverture des charges en 2011 doit être qualifié de problématique puisqu'il se situe entre 93,0 et 95,5.
- Le taux de couverture des charges est inférieur ou égal à 93,0 pour cent dans 34 communes (année précédente: 37).

### Médiane et moyenne

- La médiane s'est légèrement améliorée en 2011 par rapport à l'année précédente; elle est de 102,7 pour cent, soit dans la fourchette considérée comme bonne.
- La moyenne a augmenté en 2011 par rapport à l'année précédente; de 103,8 pour cent, elle se situe elle aussi dans la fourchette non problématique.
- Cet indicateur, calculé depuis 2002, est redescendu aux valeurs des débuts, après une pointe enregistrée en 2006 et en 2007.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	102,9	103,5	104,3	103,3	105,0	105,5	103,5	103,8	103,7	102,7
<b>Moyenne (%)</b>	103,8	102,6	102,5	102,0	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8

### Remarques

- Les valeurs indicatives ont été adaptées dans le présent document consacré à l'exercice 2011, compte tenu du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2011) de l'IDHEAP (cf. p. 27). Ces valeurs ont en particulier été quelque peu assouplies s'agissant des communes ayant un excédent de revenus substantiel.

**Formule de calcul**

Revenus courants x 100

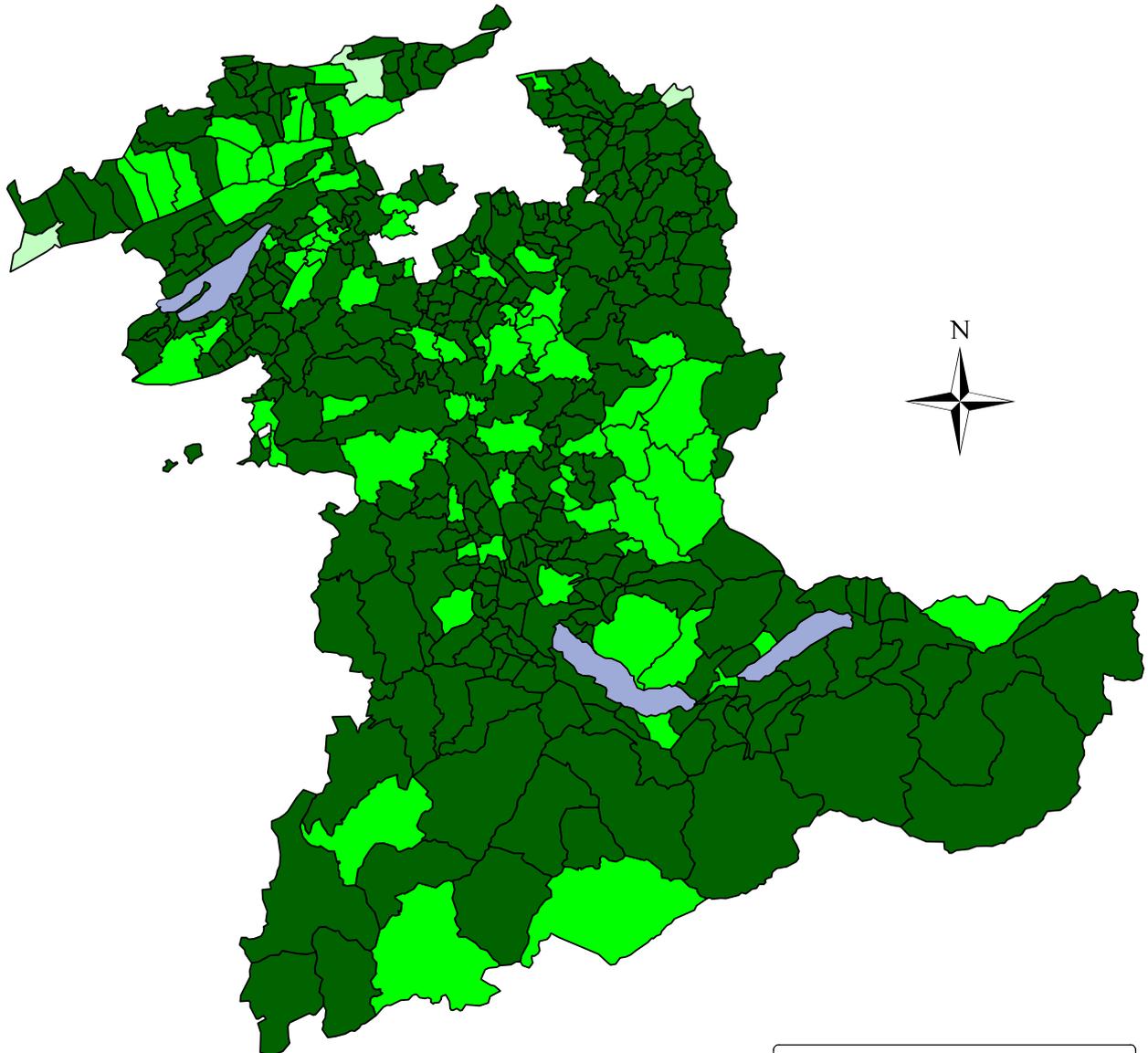
---

Charges courantes

Détails	Revenu courant	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49
	 Charges courantes	 Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 13 / Carte 13

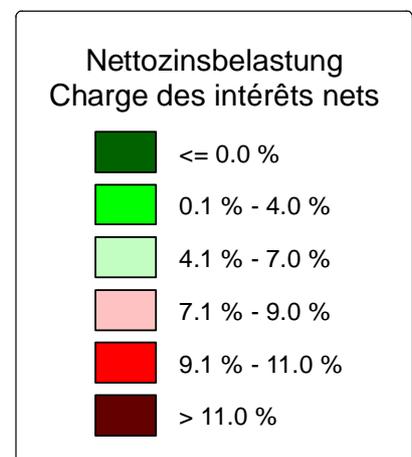
## Nettozinsbelastungsanteil 2011 Quotité de la charge des intérêts nets en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: -2.1 %  
- Mittelwert/Moyenne: -2.4 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



### 5.13 Carte 13: Quotité de la charge des intérêts nets en 2011

#### Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu des impôts, faisant apparaître la part de ce revenu qui doit être consacrée au service des intérêts nets.

Les recettes fiscales directes, en particulier celles provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés, constituent la part la plus importante et la plus constante des recettes des communes. Par ailleurs, une commune ne peut se soustraire à son obligation de verser des intérêts à ses créanciers. Par conséquent cet indicateur met en relation deux composantes structurelles du compte de fonctionnement en mesurant les intérêts nets en pour cent des recettes fiscales directes.

Une charge élevée témoigne des excès passés d'une commune qui s'est passablement endettée, mais aussi de mauvaises perspectives d'avenir. En revanche, un résultat inférieur à 0 pour cent est très favorable, puisqu'il indique que les intérêts créanciers sont supérieurs aux intérêts débiteurs (intérêts nets positifs).

#### Commentaire

Valeurs indicatives	< 0,0%	aucune charge
	0,1% à 4,0%	très faible charge
	4,1% à 7,0%	faible charge
	7,1% à 9,0%	charge importante
	9,1% à 11,0%	forte charge
	11,0% à 13,0%	très forte charge
	> 13,0%	charge excessive

- En 2011, la charge des intérêts nets de 304 communes (année précédente: 303) est inférieure à 0 pour cent, ce qui signifie que les revenus des biens excèdent les intérêts passifs.
- En 2011, les communes pouvant se prévaloir d'une charge des intérêts nets très faible ou faible (0,1 à 7,0%) sont au nombre de 79 (année précédente: 85).
- Il n'y a aucune commune, en 2011 comme en 2010, dans laquelle la charge excéderait 7,0 pour cent et devrait donc être qualifiée d'importante à excessive.
- Par rapport à l'année précédente, le total des intérêts passifs a reculé de 2,5% en 2011, pour se monter à 126,6 millions de francs.

#### Médiane et moyenne

- La médiane s'est légèrement améliorée par rapport à 2010 et atteint -2,1 pour cent en 2011, ce qui correspond à un avoir en intérêts nets.
- La moyenne des communes bernoises a nettement reculé en 2011; la charge, de -2,4 pour cent, est à nouveau inférieure à 0 (cf. remarques).
- Tant la médiane que la moyenne ont toujours attesté depuis 2003 d'une charge faible ou très faible. Les exercices 2008, 2010 et 2011 se caractérisent même par une absence de charge pour les deux valeurs.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	0,8	0,2	-0,2	-0,5	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1
<b>Moyenne (%)</b>	4,4	3,6	2,8	2,0	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4

#### Remarques

- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés, en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, pour la ville de Berne d'une part, et pour la moyenne cantonale – considérablement influencée par les chiffres de cette dernière – d'autre part.
- Les valeurs indicatives ont été légèrement adaptées dans le présent document consacré à l'exercice 2011, compte tenu du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2011) de l'IDHEAP (cf. p. 27).

**Formule de calcul**

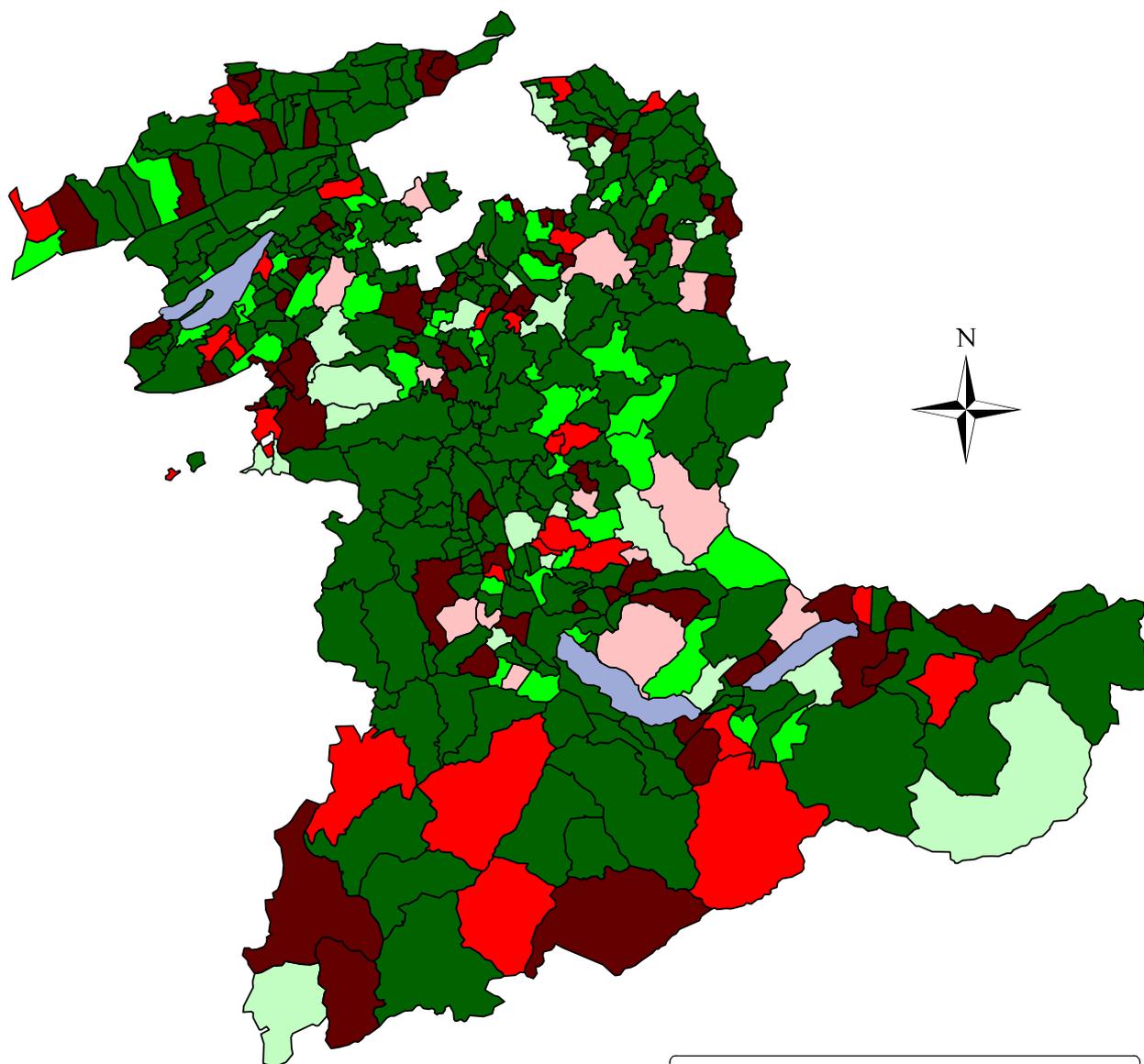
Intérêts, montant net x 100

Recettes fiscales directes

Détails	Intérêts, montant net	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des disponibilités et créances	421
	- Revenus des placements du patrimoine financier	422
	- Revenus des immeubles du patrimoine financier	423
	 Recettes fiscales directes	 Natures
	+ Impôts sur le revenu et sur la fortune	400
	+ Impôts sur le bénéfice et sur le capital	401
	+ Taxes immobilières	402
	+ Impôts sur les gains de fortune	403

Karte 14 / Carte 14

## Aufwandentwicklung pro Einwohner 2011 Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 0.3 %  
- Mittelwert/Moyenne: -1.4 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Aufwandentwicklung Maîtrise des dépenses courantes



## 5.14 Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes par habitant en 2011

### Question examinée

La différence entre les charges au sens strict par habitant de l'exercice considéré et les charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent est exprimée en pour cent de cette dernière valeur, ce qui renseigne sur l'évolution des charges d'une année à l'autre.

Les dépenses courantes sont constituées d'éléments sur lesquels les responsables financiers disposent d'une certaine influence. Les résultats dépendent toutefois aussi de la conjoncture et en particulier de l'inflation puisque la variation des dépenses est mesurée en termes nominaux. De même, des événements uniques peuvent avoir de fortes répercussions sur cet indicateur.

En outre, certains éléments qui échappent totalement ou en grande partie au contrôle des responsables financiers ont également un impact sur les résultats (répartition des tâches entre le canton et les communes, dépenses liées comme les paiements en faveur de la péréquation financière cantonale, etc.).

### Commentaire

Valeurs indicatives	≤ 1,0%	dépenses très bien maîtrisées
	1,1% à 2,0%	dépenses bien maîtrisées
	2,1% à 3,0%	dépenses assez bien maîtrisées
	3,1% à 4,0%	dépenses faiblement maîtrisées
	4,1% à 5,0%	dépenses mal maîtrisées
	5,1% à 6,0%	dépenses potentiellement non maîtrisées
	> 6,0%	dépenses non maîtrisées

- 222 communes ont très bien maîtrisé leurs dépenses en 2011, et leurs charges ont augmenté de 1,0 pour cent au maximum par rapport à 2010.
- En 2011, les dépenses ont été bien ou assez bien maîtrisées (avec un taux de 1,1 à 3,0%) dans 60 communes.
- Elles l'ont été faiblement ou mal (taux de 3,1 à 5,0%) dans 39 communes.
- Selon les valeurs indicatives, les dépenses sont considérées comme potentiellement non maîtrisées lorsque le taux se situe entre 5,1 et 6,0 pour cent, voire non maîtrisées au-delà de 6,0 pour cent. Tel a été le cas, en 2011, de respectivement 15 et 47 communes (cf. remarques).
- En 2011, le total des charges du compte de fonctionnement a diminué à raison de 2,6 pour cent par rapport à l'année précédente, et se monte à 5,44 milliards de francs. Les dépréciations ont enregistré une nette baisse; de même, le total des subventions redistribuées, des attributions aux financements spéciaux et des imputations internes a reculé.
- Entre 2010 et 2011, le total des charges au sens strict a légèrement reculé, de 40,1 millions de francs ou de 0,9 pour cent, pour atteindre 4,48 milliards de francs.
- Par rapport à 2010, le nombre d'habitants a progressé de 0,5 pour cent. En 2011, le canton compte 985 008 habitants.

### Médiane et moyenne

- En 2011, la médiane, de 0,3 pour cent, atteste de dépenses très bien maîtrisées.
- La moyenne, de -1,4 pour cent, se situe elle aussi dans la fourchette des dépenses très bien maîtrisées.
- Les modalités de calcul de cet indicateur ont changé en 2011, raison pour laquelle les valeurs des années précédentes ne sont pas indiquées (cf. remarques).

	2011
Médiane (%)	0,3
Moyenne (%)	-1,4

### Remarques

- L'indicateur de la maîtrise des dépenses courantes, qui a été modifié dans le présent rapport, mesure désormais la progression de telles dépenses par habitant. Il a été adapté compte tenu du comparatif des finances cantonales et communales de l'IDHEAP, et plus précisément du rapport sur la méthodologie appliquée (édition 2011) (cf. introduction, chapitre 5) dont les valeurs indicatives ont également été reprises. L'IDHEAP avait revu les modalités de calcul de l'indicateur afin qu'il tienne compte de l'évolution démographique.

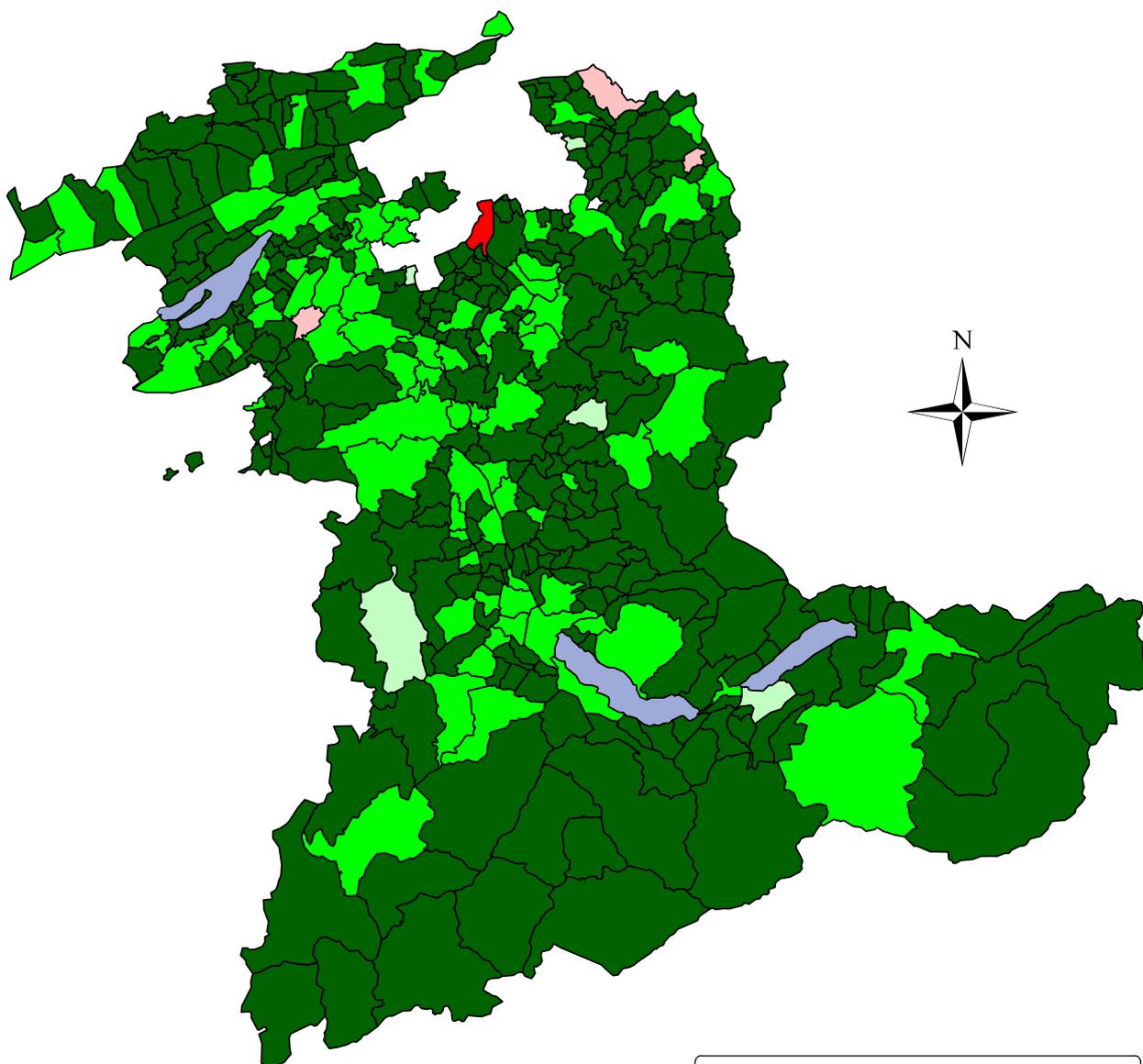
### Formule de calcul

$$\frac{(\text{Charges au sens strict par habitant} \\ - \text{charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}) \times 100}{\text{Charges au sens strict par habitant de l'exercice précédent}}$$

Détails	Charges au sens strict	Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Dépréciations	33
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 15 / Carte 15

## Durchschnittliche Schuldzinsen 2011 Intérêt moyen de la dette en 2011

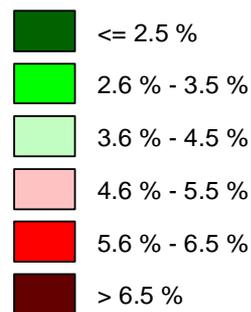


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 1.9 %  
- Mittelwert/Moyenne: 2.6 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Durchschnittliche Schuldzinsen Intérêt moyen de la dette



## 5.15 Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2011

### Question examinée

Les intérêts passifs des dettes à moyen et à long terme sont exprimés en pour cent des dettes moyennes en question (sans les comptabilités séparées); cet indicateur renseigne sur les conditions auxquelles sont versés, en moyenne, les intérêts des dettes à moyen et à long terme.

Il serait faux de croire que cet indicateur renseigne en priorité sur la qualité de la gestion de trésorerie récente ou sur la solvabilité actuelle de la commune. Cet indicateur est plutôt largement tributaire des performances antérieures de la gestion de trésorerie (choix des créanciers, du moment de l'emprunt, de ses modalités, de sa durée notamment, etc.).

Il est également tributaire de la solvabilité de la collectivité au moment où les emprunts préexistants ont été contractés, solvabilité qui, il faut le souligner, est intimement liée à la situation financière de la commune. Une différence d'intérêt moyen de la dette entre deux communes peut refléter une différence d'habileté dans la gestion de trésorerie.

### Commentaire

Valeurs indicatives	< 2,5%	très faible intérêt moyen
	2,6% à 3,5%	faible intérêt moyen
	3,6% à 4,5%	intérêt moyen acceptable
	4,6% à 5,5%	intérêt moyen déjà élevé
	5,6% à 6,5%	intérêt moyen potentiellement problématique
	6,6% à 7,5%	intérêt moyen excessif
	> 7,5%	intérêt moyen exorbitant

- En 2011, l'intérêt moyen de la dette de 277 communes (année précédente: 240) est inférieur ou égal à 2,5 pour cent, et peut donc être qualifié de très faible.
- L'intérêt moyen de la dette est faible à acceptable (2,6 à 4,5%) dans 102 communes (année précédente: 141) en 2011, tandis qu'il est déjà élevé à potentiellement problématique (4,6 à 6,5%) dans 4 autres communes (année précédente: 5).
- En 2011, plus aucune commune (année précédente: 2) n'a dû supporter un intérêt moyen excessif, soit de plus de 6,5 pour cent.
- La dette brute moyenne (moyenne entre le montant du début et celui de la fin de l'exercice) a augmenté de 5,9 pour cent en 2011 par rapport à l'année précédente, et équivaut à 4,4 milliards de francs. Les intérêts passifs ont reculé entre 2010 et 2011, à raison de 0,5 pour cent, et se situent à 112,6 millions de francs.

### Médiane et moyenne

- En 2011, la médiane a une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente; elle est de 1,9 pour cent, ce qui correspond à un très faible intérêt moyen.
- La moyenne de 2011 a elle aussi reculé par rapport à celle de l'année précédente; avec un taux de 2,6 pour cent, elle peut être qualifiée de peu élevée.
- Tant la médiane que la moyenne ont constamment reculé depuis 2002.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	4,1	3,8	3,3	3,1	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9
<b>Moyenne (%)</b>	4,2	3,7	3,3	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6

### Remarques

- A partir de 2006, le calcul ne prend plus en considération que les dettes à moyen et à long terme, étant donné que les communes ne peuvent guère influencer les dettes à court terme (p. ex. intérêts rémunérateurs sur les impôts payés en trop) ni les dettes envers les entités particulières (cf. formule de calcul).
- Les valeurs indicatives ont été légèrement adaptées dans le présent document consacré à l'exercice 2011, compte tenu du rapport sur la méthodologie du comparatif des finances cantonales et communales (édition 2011) de l'IDHEAP (cf. p. 27).

**Formule de calcul**

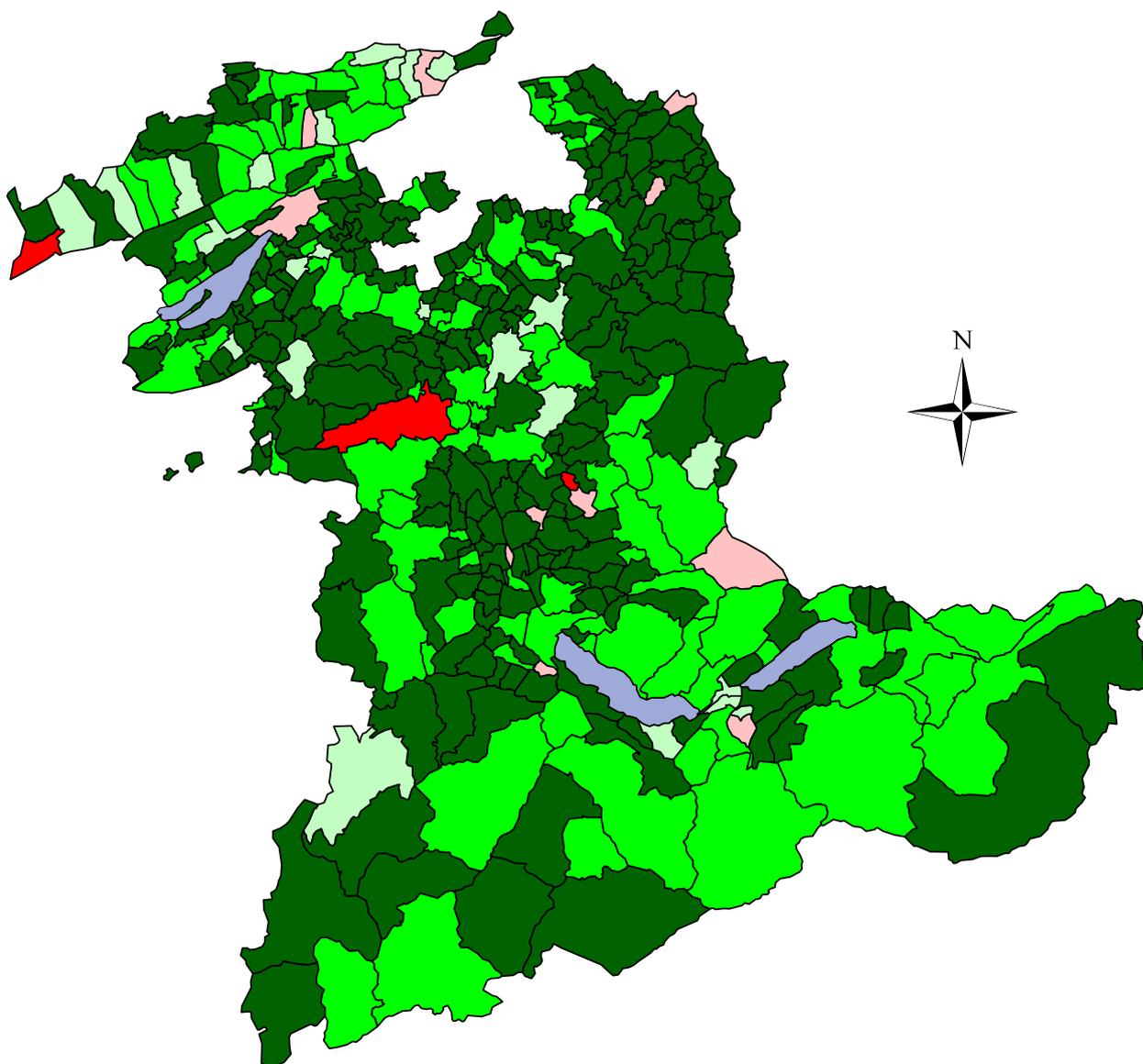
$$\frac{\text{Intérêts passifs} \times 100}{\text{Dettes brutes}}$$

(moyenne entre le début et la fin de l'exercice)

Détails	Intérêts passifs (compte de fonctionnement)	Nature
	+ Dettes à moyen et à long terme (sans les dettes à court terme [nature 321] ni les dettes envers des entités particulières [nature 323])	322
	Dettes brutes (passif du bilan)	Compte
	+ Dettes à moyen et à long terme (sans les dettes à court terme [compte 201] ni les dettes envers des entités particulières [compte 203])	202

Karte 16 / Carte 16

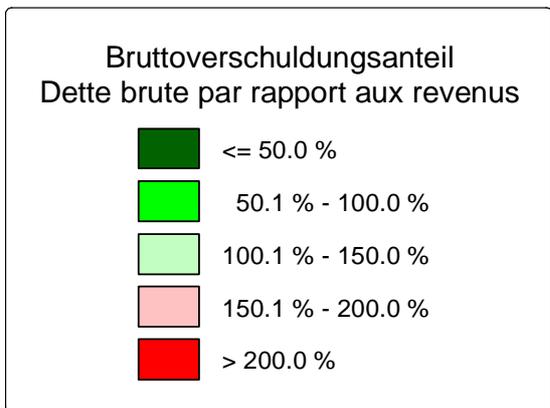
## Bruttoverschuldungsanteil 2011 Dette brute par rapport aux revenus en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 31.5 %  
- Mittelwert/Moyenne: 94.5 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.16 Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2011

### Question examinée

La dette brute (y compris celle des entités particulières) est exprimée en pour cent du revenu, ce qui renseigne sur l'importance de l'endettement. Ce dernier doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200 pour cent est dépassé.

### Commentaire

Valeurs indicatives	< 50%	très bon
	50% à 100%	bon
	100% à 150%	moyen
	150% à 200%	mauvais
	> 200%	critique

- En 2011, 245 communes (année précédente: 258) peuvent se prévaloir d'un très bon taux de 50 pour cent ou moins.
- 124 communes (année précédente: 116) atteignent en 2011 des valeurs situées entre 50 et 150 pour cent, qui peuvent être qualifiées de bonnes à moyennes.
- Les communes enregistrant de mauvaises valeurs, soit des valeurs situées entre 150 et 200 pour cent, sont au nombre de 11 en 2011 (année précédente: 12). Trois communes (année précédente: 2) se trouvent dans le domaine critique de plus de 200 pour cent.
- Les dettes brutes des communes bernoises ont augmenté en 2011 par rapport à l'année précédente, à raison de 5,2 pour cent, pour avoisiner les 4,8 milliards de francs.

### Médiane et moyenne

- La médiane a reculé en 2011; avec un taux de 31,5 pour cent, elle peut être qualifiée de très bonne.
- En 2011, la moyenne a augmenté par rapport à l'année précédente, mais avec un taux de 94,5 pour cent, elle se situe encore dans la fourchette qualifiée de bonne.
- La médiane et la moyenne se sont nettement améliorées depuis 2002. L'importance de la différence entre les deux permet de conclure que cet indicateur est fortement influencé par les valeurs extrêmes.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	64,5	58,7	57,4	54,5	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5
<b>Moyenne (%)</b>	109,9	105,8	106,8	103,5	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5

### Remarques

- S'agissant de la ville de Berne, la dette brute comprend également les emprunts des établissements (p. ex. BernMobil). Cependant, les comptes des établissements n'étant pas consolidés, les revenus ne sont pas pris en considération. Sans cette distorsion inhérente au système, les valeurs de la ville de Berne se situeraient à un niveau moins élevé.
- Les chiffres de la ville de Berne influencent fortement la moyenne qui, sans eux, serait de 57,1 pour cent en 2011.

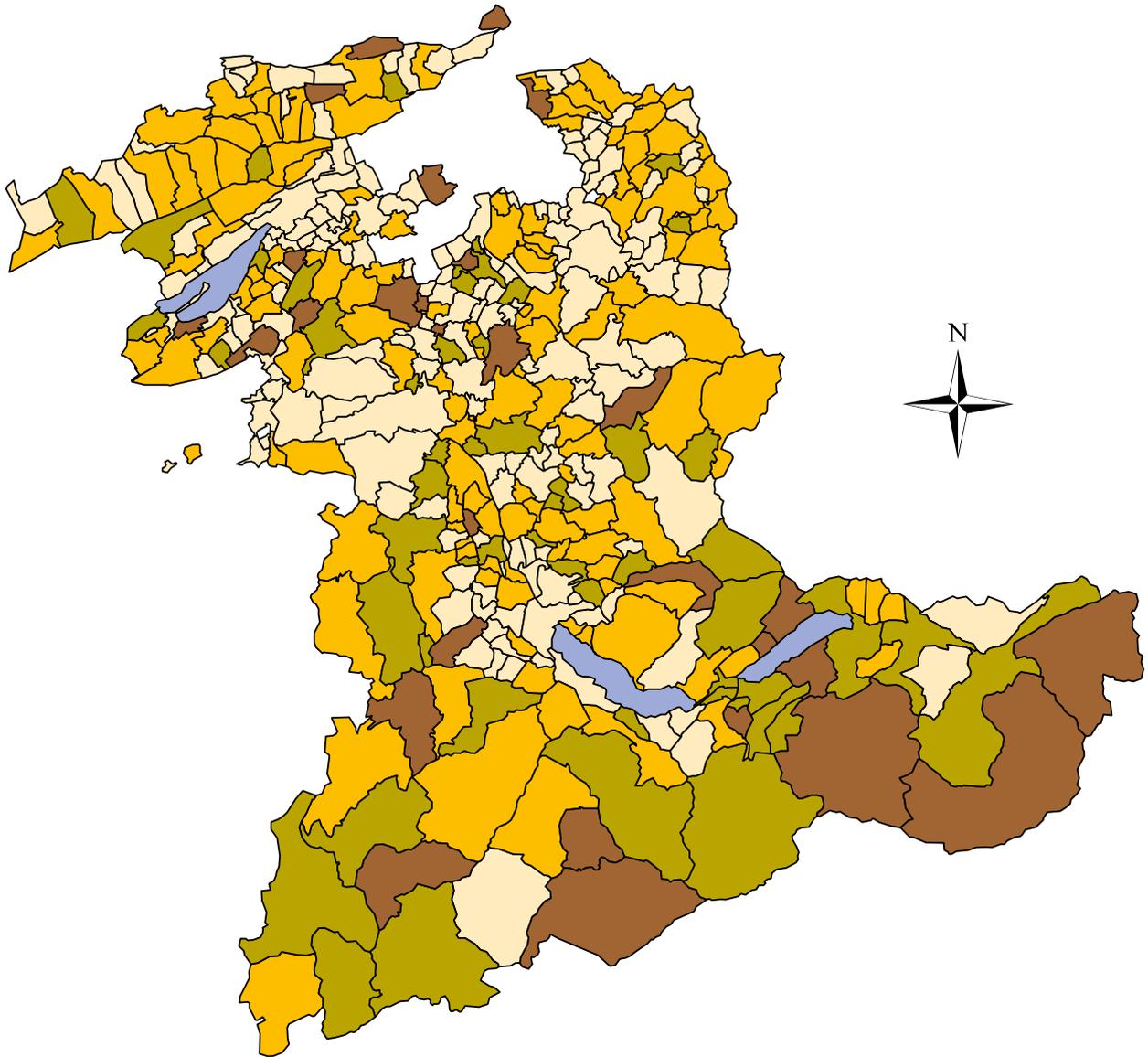
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Dettes brutes} \times 100}{\text{Revenu}}$$

Détails	Dettes brutes (passif du bilan)	Comptes
	+ Dettes à court terme	201
	+ Dettes à moyen et à long terme	202
	+ Entités particulières	203
	Revenu	Natures
	+ Revenu total du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Attributions aux financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Karte 17 / Carte 17

## Investitionsanteil 2011 Quotité d'investissement en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 11.8 %  
- Mittelwert/Moyenne: 11.1 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Investitionsanteil Quotité d'investissement

	<= 10.0 %
	10.1 % - 20.0 %
	20.1 % - 30.0 %
	> 30.0 %

## 5.17 Carte 17: Quotité d'investissement en 2011

### Question examinée

Les investissements bruts sont exprimés en pour cent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Si cet indicateur fournit des précisions sur les activités d'investissement et/ou l'augmentation de l'endettement net, il ne permet pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune. Tout comme l'indicateur relatif aux investissements, il peut fortement fluctuer d'une année à l'autre. Il importe donc de l'apprécier sur une période de plusieurs années, de préférence en tenant compte de la quotité d'autofinancement.

### Commentaire

Valeurs indicatives	< 10%	activités d'investissement peu importantes
	10% à 20%	activités d'investissement d'importance moyenne
	20% à 30%	activités d'investissement importantes
	> 30%	activités d'investissement très importantes

- En 2011, les activités d'investissement sont peu importantes, soit de 10 pour cent ou moins, dans 167 communes (année précédente: 170); elles sont d'importance moyenne, c'est-à-dire situées entre 10 et 20 pour cent, dans 133 communes (année précédente: 134).
- Les communes qui ont beaucoup investi en 2011, et qui enregistrent donc une quotité de 20 à 30 pour cent, sont au nombre de 54 (année précédente: 57). Par ailleurs, 29 communes (année précédente: 27) ont consenti des investissements très importants (30% et plus).
- En 2011, les investissements bruts (dépenses reportées au bilan) ont quelque peu reculé par rapport à l'année précédente, soit à raison de 3,6 pour cent, et se montent à 567,3 millions de francs. Les dépenses consolidées ont diminué de 1,0 pour cent, pour atteindre 5,10 milliards de francs.

### Médiane et moyenne

- En 2011, la médiane a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente: avec un taux de 11,8 pour cent, elle se situe dans la partie inférieure de la fourchette des activités d'investissement d'importance moyenne.
- La moyenne a quant à elle reculé entre 2010 et 2011 et, avec un taux de 11,1 pour cent, atteste d'activités d'investissement d'importance moyenne.
- Cet indicateur fluctue fortement au fil des ans.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	9,2	8,7	9,1	8,9	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8
<b>Moyenne (%)</b>	11,2	15,1	12,3	13,6	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1

### Remarques

- Aucune

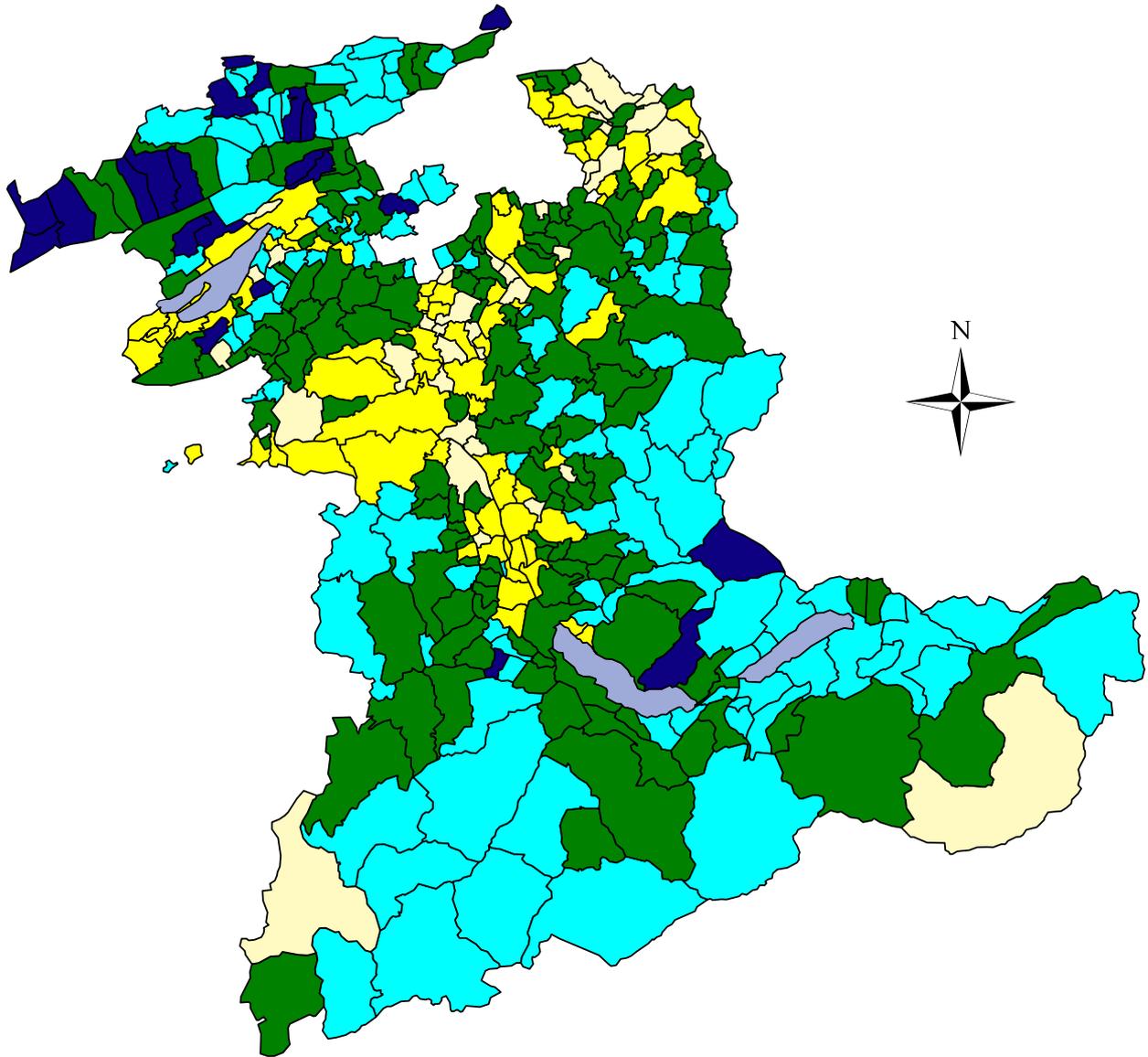
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses consolidées}}$$

Détails	Investissements bruts	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	Dépenses consolidées	Natures
	+ Charges totales du compte de fonctionnement	3
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	- Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	- Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Karte 18 / Carte 18

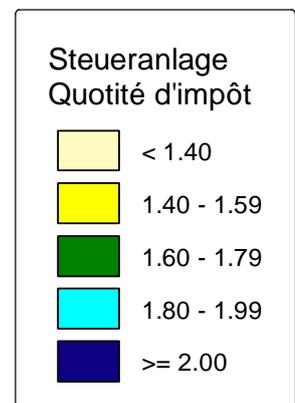
## Steueranlage 2011 Quotité d'impôt en 2011



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 1.70  
- Mittelwert/Moyenne: 1.69

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.18 Carte 18: Quotité d'impôt en 2011

### Question examinée

Cette carte fournit une vue d'ensemble de la quotité d'impôt appliquée par chaque commune durant l'exercice considéré.

### Commentaire

- En 2011, la quotité d'impôt de 35 communes (année précédente: 32) est inférieure à 1,40.
- En 2011, la quotité d'impôt de 74 communes (année précédente: 72) se situe entre 1,40 et 1,59, et celle de 149 communes (année précédente: 150) entre 1,60 et 1,79.
- Dans 103 communes (année précédente: 109), la quotité d'impôt oscille, en 2011, entre 1,80 et 1,99, tandis que dans 22 communes (année précédente: 25), elle est égale ou supérieure à 2,00.
- La médiane d'un dixième de quotité d'impôt en francs a augmenté en 2011 par rapport à l'année précédente, à raison de 7,7 pour cent, et équivaut à 99 128 francs.

### Médiane et moyenne

- La médiane de 2011, inchangée par rapport à l'année précédente, équivaut à 1,70.
- La moyenne de 2011, de 1,69, n'a pas non plus varié par rapport à celle de 2010.
- La médiane et la moyenne ont sensiblement diminué en 2002 du fait de la nouvelle répartition des tâches et du transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. Depuis lors, elles sont restées très stables, malgré une légère tendance à la baisse.

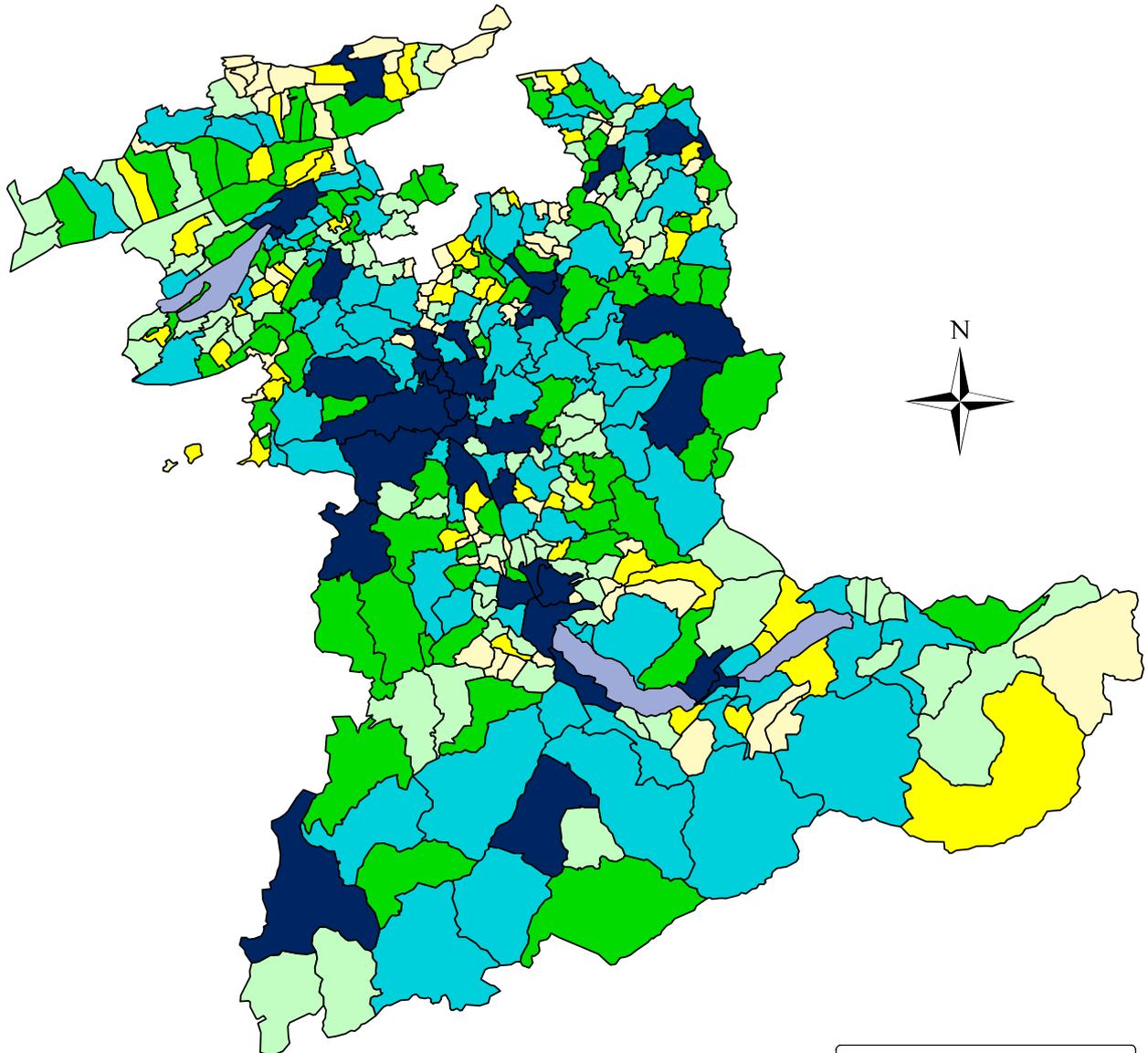
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane</b>	2,60	1,80	1,80	1,80	1,79	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70
<b>Moyenne</b>	2,54	1,79	1,79	1,78	1,76	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69

### Remarques

- Aucune

Karte 19 / Carte 19

## Anzahl Einwohner 2011 Nombre d'habitants en 2011

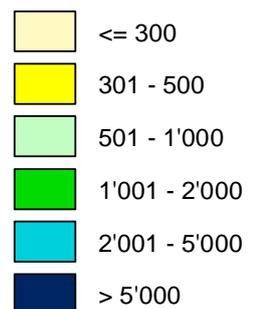


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 976  
- Mittelwert/Moyenne: 2'572

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Anzahl Einwohner  
Nombre d'habitants



## 5.19 Carte 19: Nombre d'habitants en 2011

### Question examinée

Cette carte illustre l'importance démographique moyenne de chaque commune bernoise.

### Commentaire

- En 2011, 66 communes comptent 300 habitants au plus (année précédente: 68), et 48 communes (année précédente: 53) entre 301 et 500 habitants.
- 80 communes (année précédente: 79) ont une population de 501 à 1000 habitants, et 71 communes (année précédente: 70) de 1001 à 2000 habitants.
- En 2011, le chiffre de la population de 85 communes (année précédente: 85) se situe entre 2001 et 5000, et celui de 33 communes au-delà de 5000 (année précédente: 33).
- En 2011, la population du canton de Berne a légèrement augmenté, à raison de 0,53 pour cent, et atteint 985 008 habitants.

### Médiane et moyenne

- En 2011, la médiane a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et se situe à 976 habitants.
- La moyenne de 2011, qui est de 2572, est aussi un peu plus élevée que celle de 2010.
- La médiane et la moyenne du nombre d'habitants par commune sont très stables; sur plusieurs années, elles tendent à augmenter légèrement.

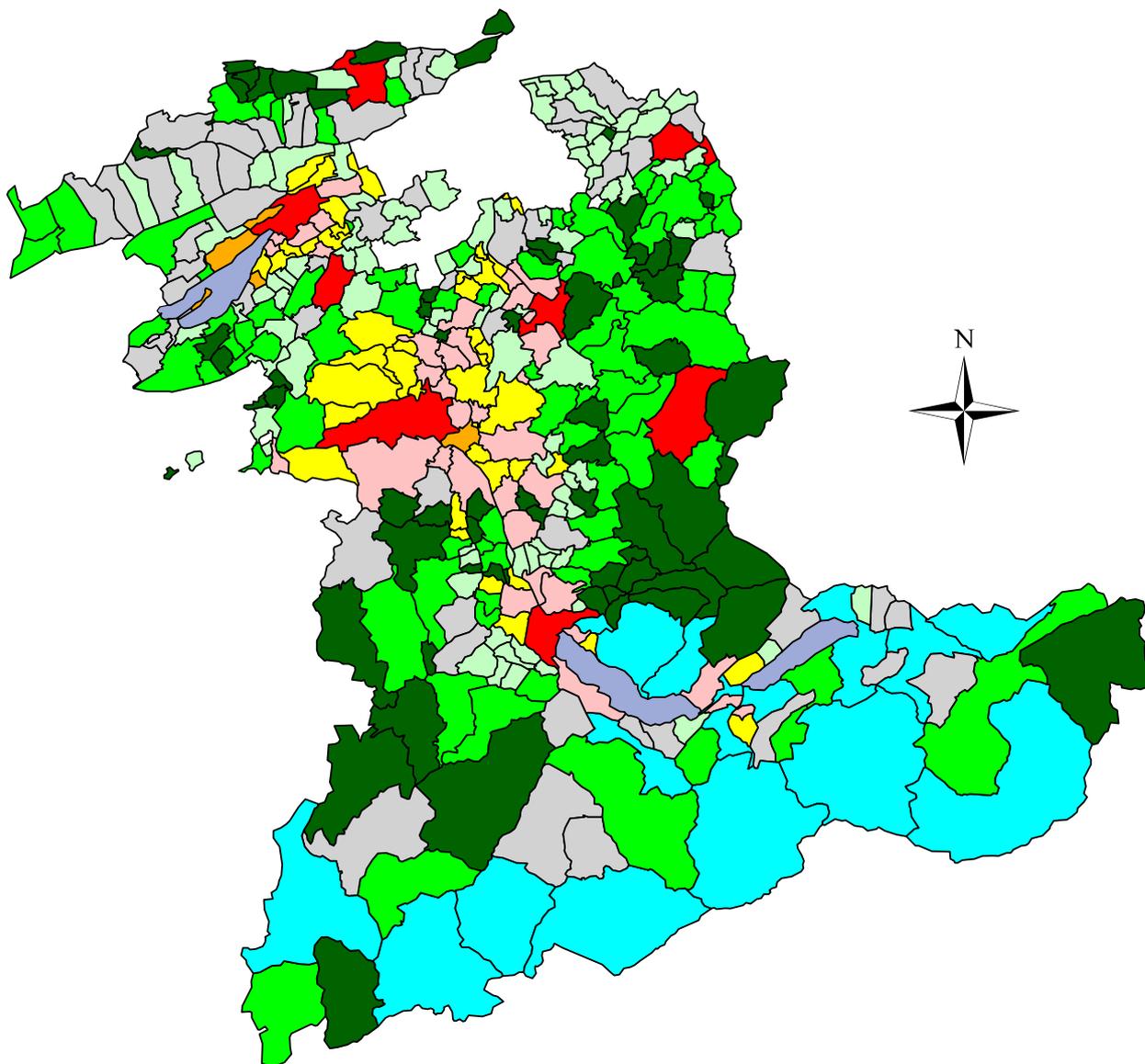
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane</b>	871	877	873	888	909	913	912	911	934	957	976
<b>Moyenne</b>	2375	2381	2386	2404	2409	2414	2436	2455	2489	2525	2572

### Remarques

- Aucune

Karte 20 / Carte 20

## Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
- Publication avec indication des sources autorisée

Typologisierung gemäss Bundesamt für Statistik Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique	
	1 Zentren/Centres (8)
	2 Suburbane Gemeinden/Communes suburbaines (33)
	3 Einkommensstarke Gemeinden/Communes à revenu élevé (4)
	4 Periurbane Gemeinden/Communes périurbaines (39)
	5 Touristische Gemeinden/Communes touristiques (17)
	6 Industrielle und tertiäre Gemeinden/Communes industrielles et tertiaires (53)
	7 Ländliche Pendlergemeinden/Communes rurales de navetteurs (91)
	8 Agrar-gemischte Gemeinden/Communes agricoles mixtes (76)
	9 Agrarische Gemeinden/Communes agricoles (62)

## 5.20 Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique

### Question examinée

Les communes sont réparties en neuf catégories selon la typologie de l'Office fédéral de la statistique (9 types principaux selon le concept centre-périphérie, valeurs sur la base du recensement 2000 de la population), ce qui permet de déterminer celles qui sont comparables entre elles.

### Commentaire

- L'Office fédéral de la statistique a légèrement remanié la répartition des communes entre les différentes catégories sur la base des résultats du recensement 2000 de la population. La désignation des catégories correspond à des notions statistiques.
- La typologie sert en particulier à sélectionner les communes qui sont comparables entre elles.
- Deux pour cent des communes sont qualifiées de centres, où vivent quelque 29 pour cent de la population bernoise.
- Les 33 communes suburbaines (environ 24% de la population) et les centres regroupent plus de la moitié des habitants du canton de Berne.
- "Seuls" 7,4 pour cent de la population vivent dans les 91 communes rurales de navetteurs, qui représentent près d'un quart des communes bernoises.

### Synthèse pour 2011

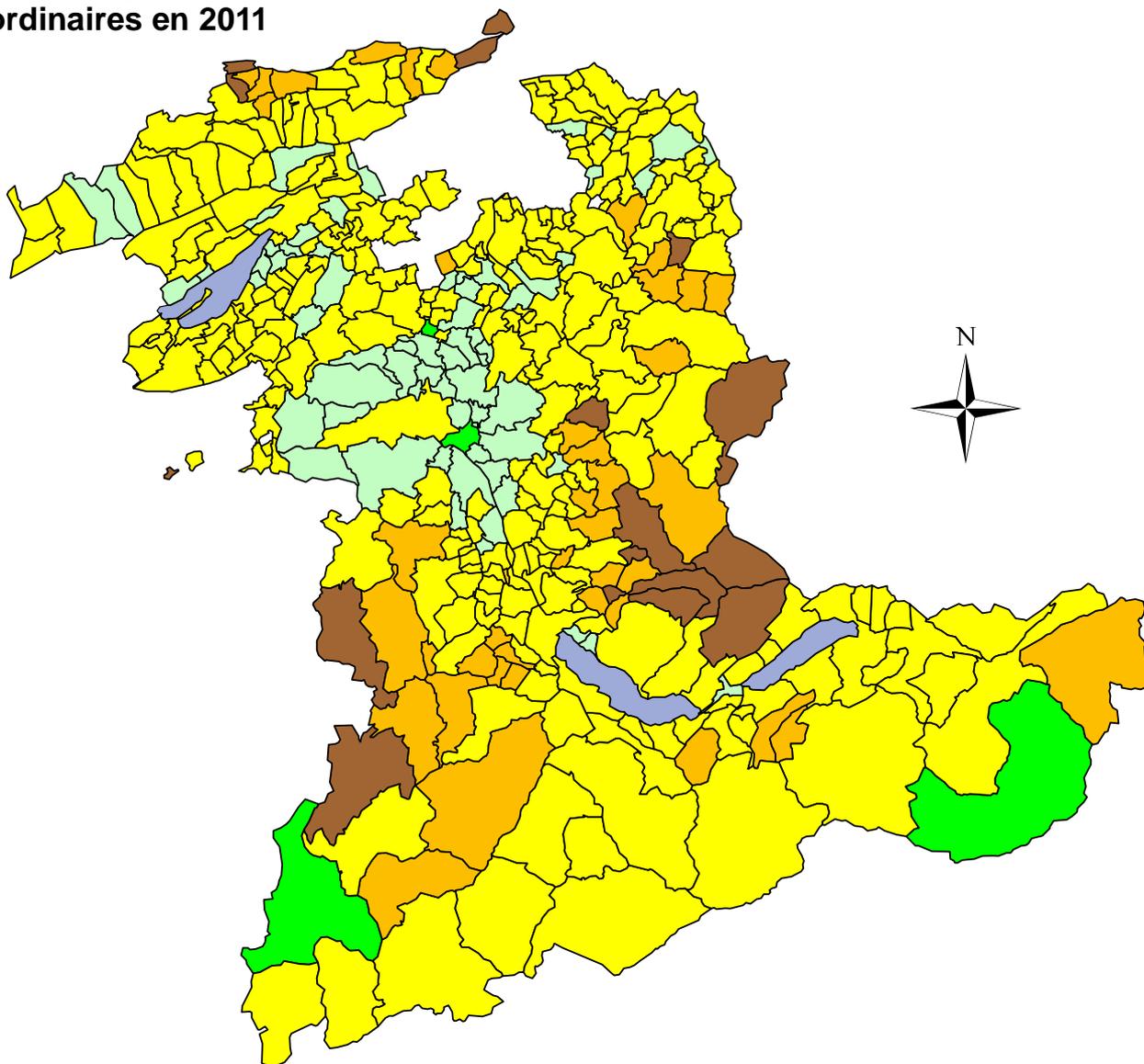
Type	Désignation	Nombre de communes	Nombre de communes en %	Nombre d'habitants	Nombre d'habitants en %
1	Centres	8	2,09	281 449	28,57
2	Communes suburbaines	33	8,62	238 971	24,26
3	Communes à revenu élevé	4	1,04	16 809	1,71
4	Communes périurbaines	39	10,18	83 409	8,47
5	Communes touristiques	17	4,44	49 348	5,01
6	Communes industrielles et tertiaires	53	13,84	116 530	11,83
7	Communes rurales de navetteurs	91	23,76	73 379	7,45
8	Communes agricoles mixtes	76	19,84	91 986	9,34
9	Communes agricoles	62	16,19	33 127	3,36
	<b>Total</b>	<b>383</b>	<b>100,00</b>	<b>985 008</b>	<b>100,00</b>

### Remarques

- Aucune

Karte 21 / Carte 21

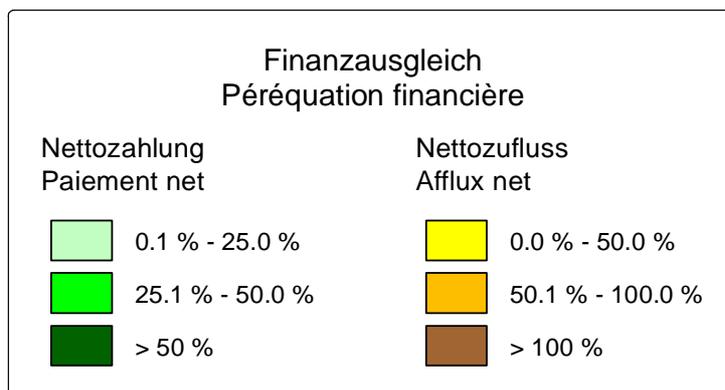
**Finanzausgleich und Massnahmen für besonders belastete Gemeinden in Prozent des ordentlichen Steuerertrages 2011**  
**Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2011**



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs moyennes cantonales  
- Median/Médiane: 10.8 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



## 5.21 Carte 21: Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2011

### Question examinée

Les prestations de la péréquation financière cantonale (réduction des disparités et dotation minimale) ainsi que les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes (indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain et prestation complémentaire versée aux communes dont la quotité générale d'impôt est élevée) sont présentées en pour cent des recettes fiscales ordinaires moyennes. La carte fait apparaître les communes qui sont contributrices de la péréquation financière en chiffres nets (paiement net) d'une part, et les communes qui bénéficient de prestations de la péréquation financière et de mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes en chiffres nets (afflux net de fonds) d'autre part. Ces flux financiers sont mis en rapport avec les recettes fiscales ordinaires des communes.

### Commentaire

- En 2011, 66 communes (année précédente: 66) sont des contributrices en chiffres nets, dont 4 (année précédente: 4) contribuent à la péréquation financière à raison de plus de 25 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- En 2011, la plupart des communes, soit 260 d'entre elles (année précédente: 276), reçoivent des prestations de la péréquation financière ou bénéficient de mesures en raison de charges particulièrement lourdes, dans une proportion pouvant atteindre 50 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- Pour 41 communes (année précédente: 41), les recettes provenant de la péréquation financière ou de mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes représentent, en 2011, l'équivalent de 50 à 100 pour cent de leurs recettes fiscales ordinaires.
- En 2011, 16 communes (année précédente: 17) ont reçu, au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes, des montants supérieurs à leurs propres recettes fiscales ordinaires (afflux net de fonds > 100%).
- Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes est, en 2011, de quelque 171,4 millions de francs. Le canton a versé 78,4 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire versée aux communes dont la quotité générale d'impôt est élevée), tandis que les versements des communes se montent à 93 millions de francs (réduction des disparités, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain).

### Médiane et moyenne

- La médiane est de 10,8 pour cent en 2011, soit à un niveau inférieur à celui des années précédentes. Plus de la moitié des communes bernoises perçoivent, en chiffres nets, des prestations équivalant à presque 11 pour cent au moins de leurs recettes fiscales ordinaires au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes.
- La moyenne n'est pas calculée car le résultat ne serait pas pertinent (dès lors que la moyenne prendrait en compte l'ensemble des flux entre les communes d'une part, et les prestations du canton d'autre part).
- La péréquation financière et les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes sont évaluées depuis le rapport sur les finances communales en 2008, de sorte qu'une comparaison n'est possible qu'à partir de cette date.

	2008	2009	2010	2011
<b>Médiane (%)</b>	11,2	11,8	11,2	10,8

### Remarques

- Aucune

**Bases**

Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1)

Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111)

Source des données: Direction des finances du canton de Berne, exécution de la LPFC en 2011

**Formule de calcul**

(Péréquation financière + mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes) x 100

---

Recettes fiscales ordinaires

Détails Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes  
Péréquation financière cantonale, exécution de la LPFC en 2011

Détails Recettes fiscales ordinaires

+ Impôts périodiques obligatoires	Tâche 900
- Dépréciation d'avoirs fiscaux en raison d'impôts périodiques irrécouvrables	Compte détaillé 903.330.01
+ Encaissement d'impôts périodiques dépréciés précédemment	Compte détaillé 903.400.01

Base de calcul: moyenne des années 2008, 2009 et 2010 (art. 9 LPFC)

# Annexes au rapport sur les finances communales en 2011

Annexe I	Indicateurs en comparaison pluriannuelle	1
Annexe II	Périmètres des conférences régionales	2
Annexe III	Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2011	11

## Annexes Recueil de données

### Annexe I Indicateurs en comparaison pluriannuelle

N°	Indicateur		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1	Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	7,8	8,7	9,8	9,9	10,1	11,4	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6
		Moyenne	2,0	2,4	2,9	3,4	3,7	5,9	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7
2	Avances aux FS en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Moyenne		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	-0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	0,6	0,8	0,4	0,6	0,3	0,2
		Moyenne	-0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	2,1	0,8	0,5	0,4	0,1	0,5
4	Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	3,4	4,6	5,0	5,1	4,8	6,1	6,2	4,4	5,1	4,9	4,3
		Moyenne	4,5	4,6	4,1	4,0	3,8	6,6	5,4	4,2	4,4	4,7	4,2
5	Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	2,0	2,3	2,2	2,4	2,3	2,7	2,8	2,8	3,2	3,1	3,1
		Moyenne	2,4	3,1	2,8	2,1	2,1	3,0	3,4	3,1	3,4	3,4	2,3
6	Degré d'autofinancement en pour cent	Médiane	82,1	138,5	172,4	141,0	141,4	168,8	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1
		Moyenne	186,8	149,0	148,3	193,9	183,3	222,4	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1
7	Quotité d'autofinancement en pour cent	Médiane	7,4	11,3	11,8	12,6	11,6	14,6	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1
		Moyenne	9,9	12,1	10,7	10,3	9,5	15,8	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1
8	Quotité de la charge des intérêts en pour cent	Médiane	-0,3	-0,1	-0,3	-0,7	-0,6	-0,7	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2
		Moyenne	1,6	1,2	0,7	0,5	0,3	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0
9	Quotité de la charge financière en pour cent	Médiane	5,6	7,0	6,7	6,5	6,2	6,1	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7
		Moyenne	8,3	7,8	7,0	7,0	6,1	5,5	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8
10	Endettement net/fortune nette en francs par habitant	Médiane	160	300	431	588	761	1275	1462	1652	1752	1809	1984
		Moyenne	-	-	-	-887	-644	-174	102	247	386	741	923
11	Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,9	0,4	0,7	0,7	0,5
		Moyenne	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	0,8
12	Couverture des charges en pour cent	Médiane		102,9	103,5	104,3	103,3	105,0	105,4	103,5	103,8	103,7	102,7
		Moyenne		103,8	102,6	102,5	102,0	108,7	105,1	103,1	102,8	102,6	103,8
13	Charge des intérêts nets en pour cent	Médiane		0,8	0,2	-0,2	-0,5	-1,2	-1,7	-2,1	-1,8	-2,2	-2,1
		Moyenne		4,4	3,6	2,8	2,0	0,7	0,3	0,0	0,6	-1,2	-2,4
14	Maîtrise des dépenses courantes par habitant en pour cent	Médiane		-15,5	1,3	0,8	3,3	0,7	1,6	5,5	-1,5	2,1	0,3
		Moyenne		-15,9	2,1	0,8	4,3	1,4	2,2	3,1	0,5	4,8	-1,4
15	Intérêt moyen de la dette en pour cent	Médiane		4,1	3,8	3,3	3,1	2,5	2,5	2,6	2,4	2,1	1,9
		Moyenne		4,2	3,7	3,3	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,7	2,6
16	Dette brute par rapport aux revenus en pour cent	Médiane		64,5	58,7	57,4	54,5	46,9	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5
		Moyenne		109,9	105,8	106,8	103,5	90,1	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5
17	Quotité d'investissement en pour cent	Médiane		9,2	8,7	9,1	8,9	10,0	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8
		Moyenne		11,2	15,1	12,3	13,6	10,9	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1
18	Quotité d'impôt	Médiane	2,60	1,80	1,80	1,80	1,79	1,79	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70
		Moyenne	2,54	1,79	1,79	1,78	1,76	1,76	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69
19	Nombre d'habitants	Médiane	871	877	873	888	909	913	912	911	934	957	976
		Moyenne	2375	2381	2386	2404	2409	2414	2436	2455	2489	2525	2572
21	Péréquation financière	Moyenne								11,2	11,8	11,2	10,8

## **Annexe II Périmètres des conférences régionales**

L'ordonnance sur les conférences régionales (OCR; RSB 170.211] définit les périmètres suivants pour les six conférences régionales:

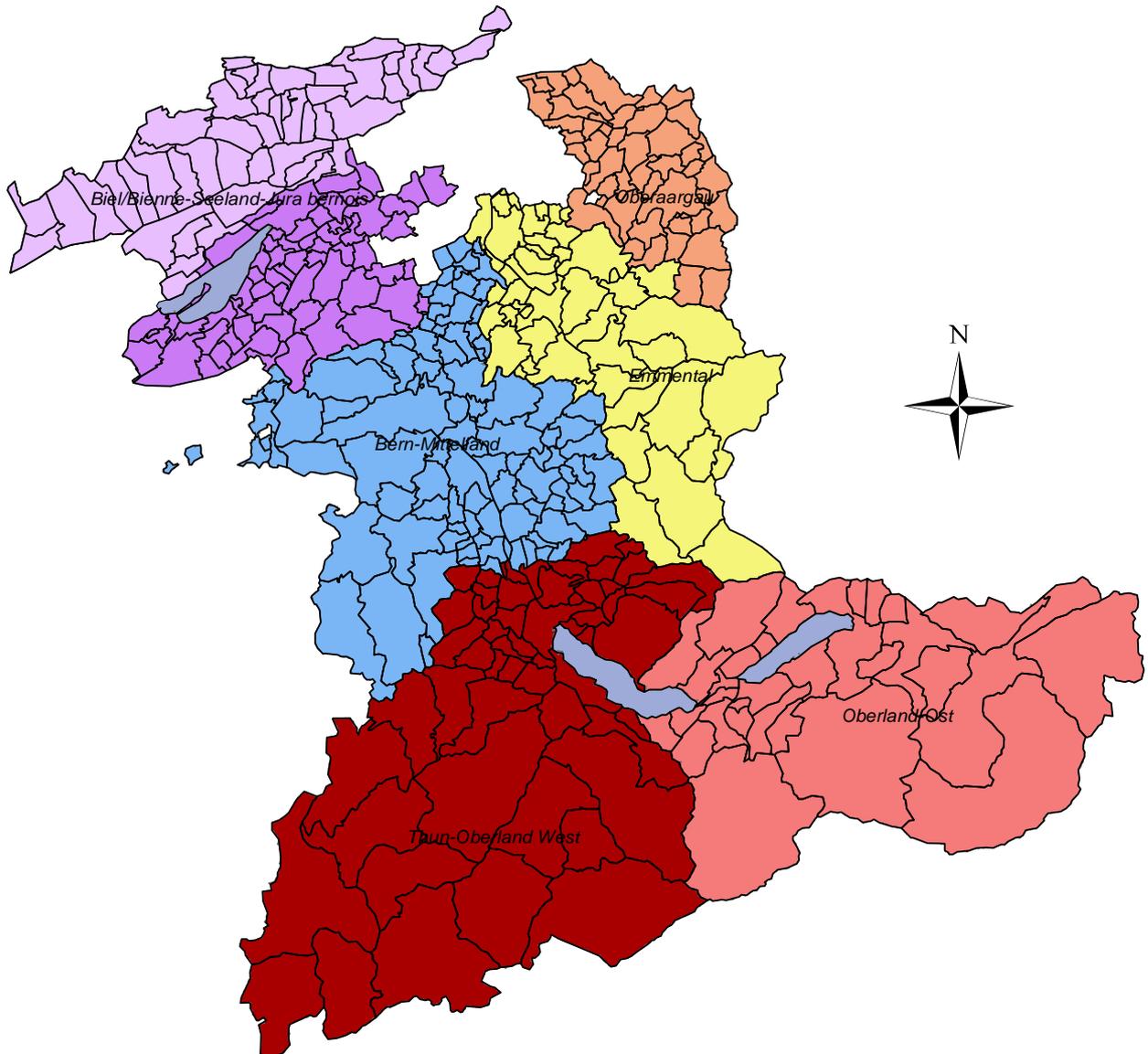
- 1. Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois
- 2. Conférence régionale de la Haute-Argovie
- 3. Conférence régionale de l'Emmental
- 4. Conférence régionale de Berne – Mittelland
- 5. Conférence régionale de Thoue – Oberland occidental
- 6. Conférence régionale de l'Oberland oriental

Le présent rapport commente certains indicateurs financiers en fonction des périmètres des conférences régionales (chapitre 4.3). Le périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois fait l'objet d'une évaluation différenciée entre les arrondissements administratifs du Jura bernois d'une part (carte 1a), et de Biel/Bienne ainsi que du Seeland d'autre part (carte 1b).

On ne décèle pas de différences régionales nettes dans le cas de tous les indicateurs.

Les périmètres des conférences régionales servent par ailleurs à localiser les communes sur les cartes synoptiques. Ils sont représentés sur la carte ci-après, qui en précise les délimitations. Ensuite, chaque région fait l'objet d'une carte avec les noms des communes, ce qui permet de retrouver plus facilement une commune sur les cartes synoptiques. L'appartenance des communes aux conférences régionales est précisée dans le tableau des "indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2011" (annexe III, colonne R).

## Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales



### Perimeter Regionalkonferenzen Périmètre des conférences régionales

-  Jura bernois (1)
-  Biel/Bienne-Seeland (1)
-  Bern-Mittelland
-  Emmental
-  Oberaargau
-  Oberland-Ost
-  Thun-Oberland West

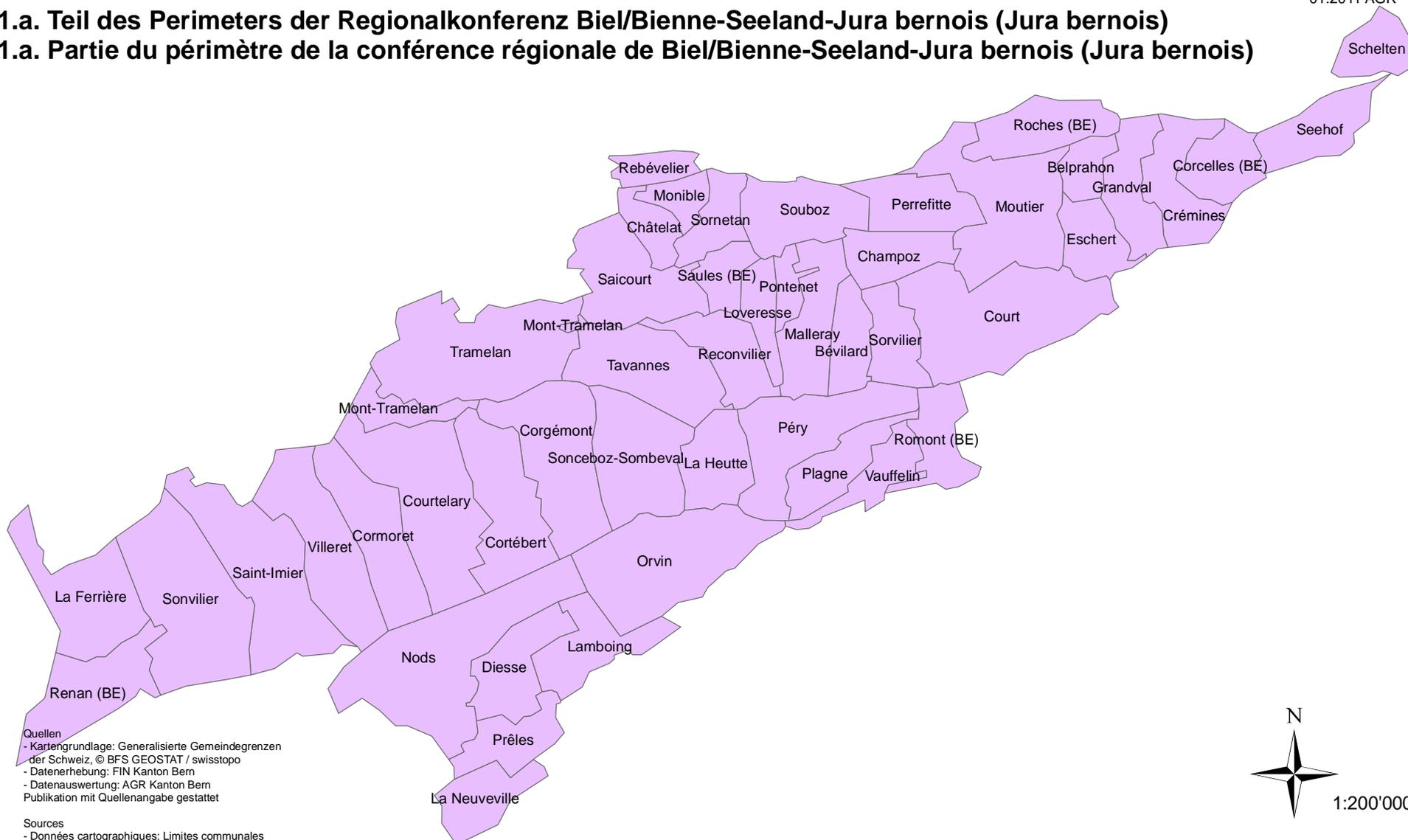
(1) Teil/partie de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

01.2011 AGR

## 1.a. Teil des Perimeters der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Jura bernois) 1.a. Partie du périmètre de la conférence régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Jura bernois)

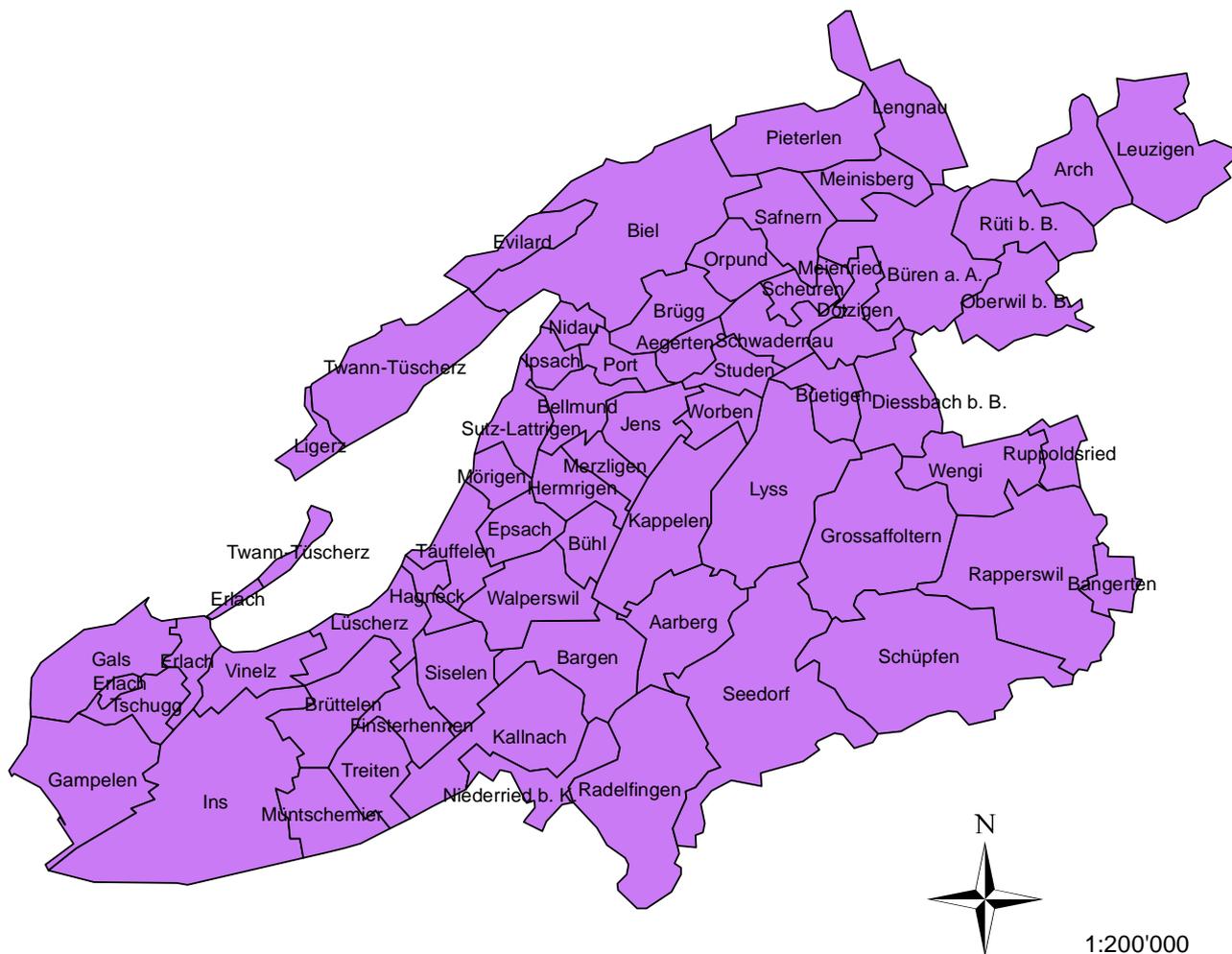


Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

## 1.b. Teil des Perimeters der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Biel/Bienne-Seeland)

## 1.b. Partie du périmètre de la conférence régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (Biel/Bienne-Seeland)



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
- Publication avec indication des sources autorisée

## 2. Perimeter Regionalkonferenz Oberaargau 2. Périmètre de la conférence régionale de la Haute-Argovie



1:200'000

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

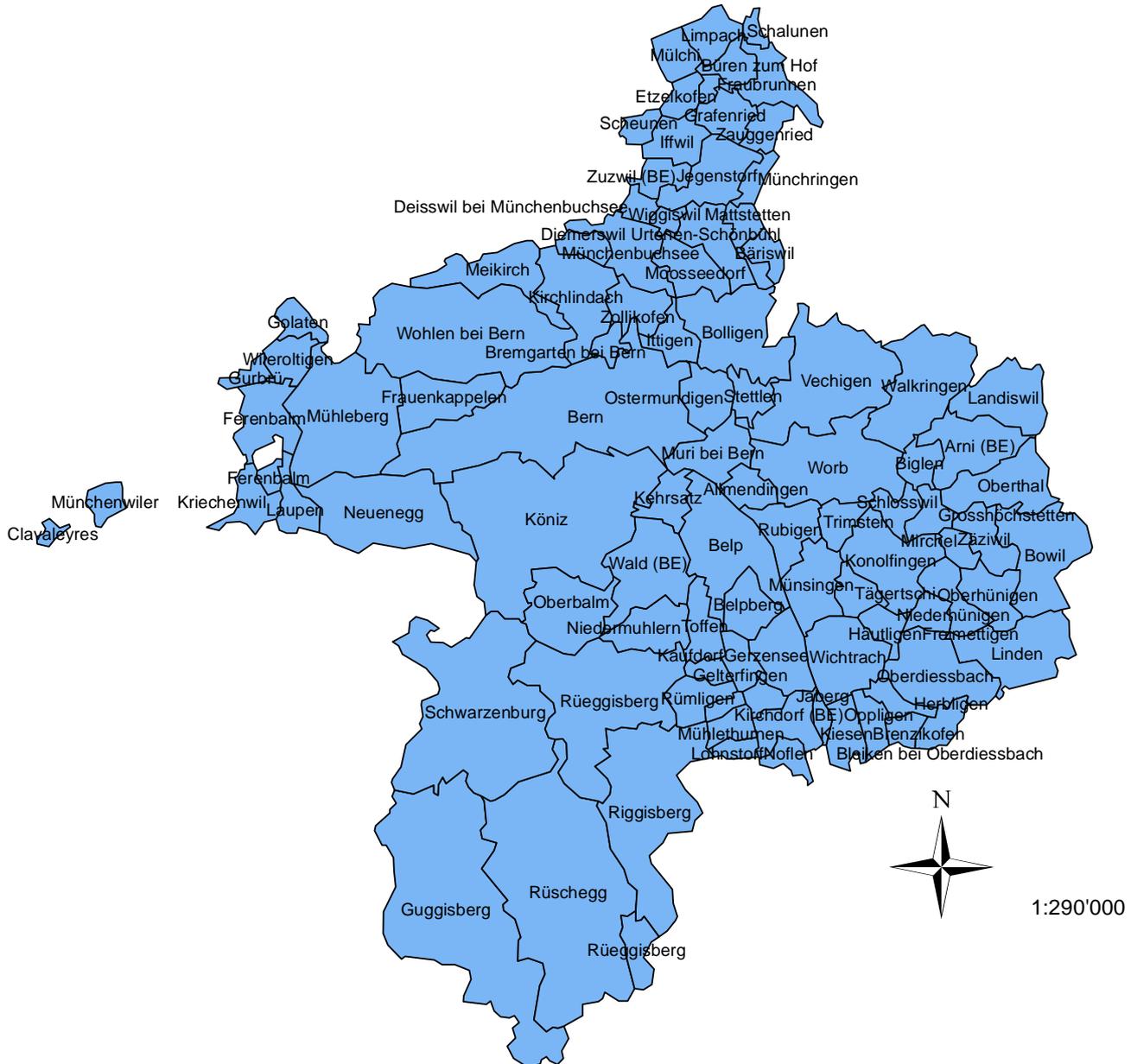
### 3. Perimeter Regionalkonferenz Emmental 3. Périimètre de la conférence régionale de l'Emmental



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

## 4. Perimeter Regionalkonferenz Bern-Mittelland 4. Périmètre de la conférence régionale de Berne-Mittelland

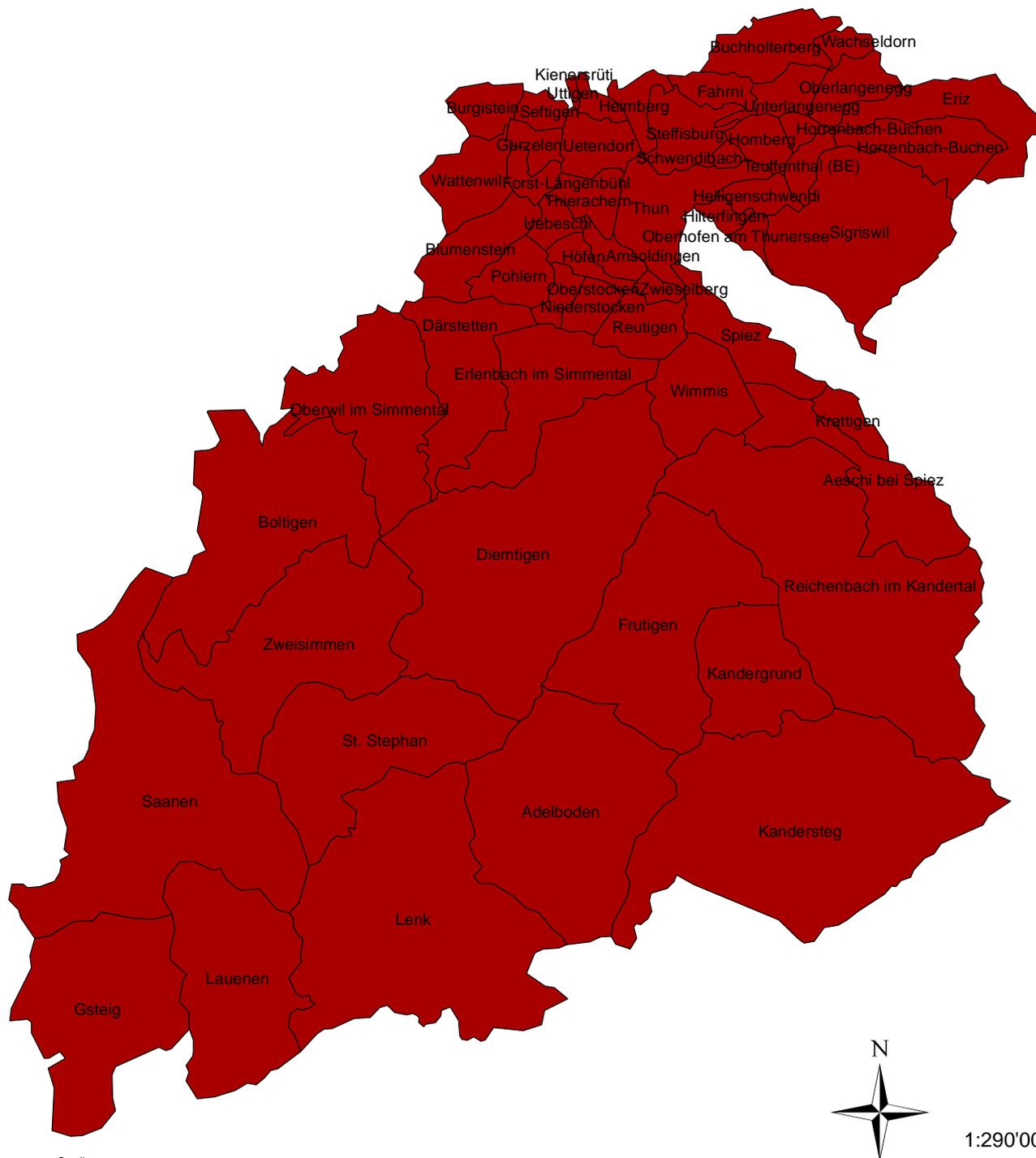


Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
- Publication avec indication des sources autorisée

## 5. Perimeter Regionalkonferenz Thun Oberland-West

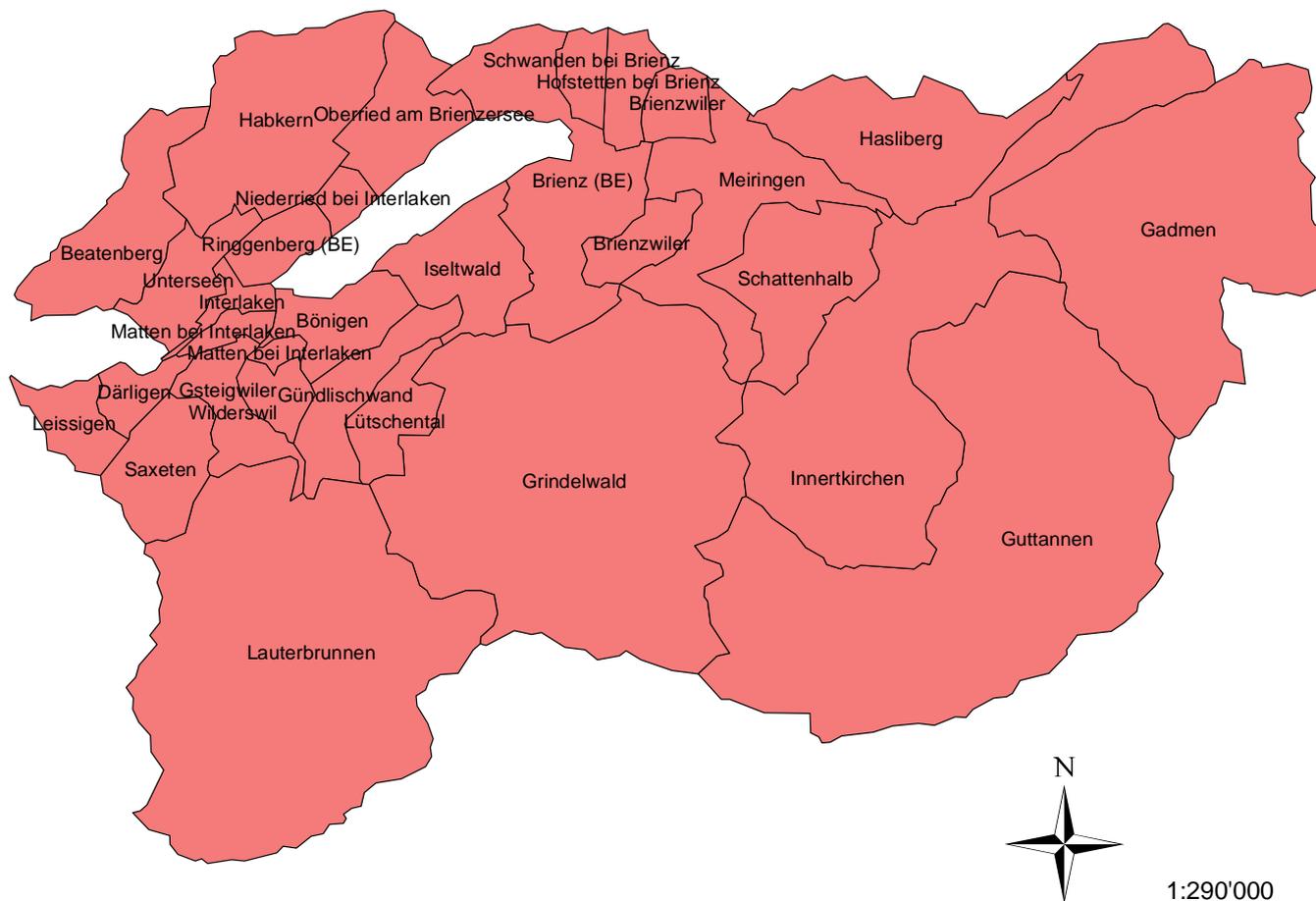
## 5. Périmètre de la conférence régionale de Thoun-Oberland occidental



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

## 6. Perimeter Regionalkonferenz Oberland-Ost 6. Périimètre de la conférence régionale de l'Oberland oriental



Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

## Annexe III Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2011

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
301	Aarberg	1b	12.3	0.0	0.3	26.9	3.2	833.9	43.9	-2.2	1.1	2'969	1.2	167.7	-1.6	-38.1	4.8	0.6	43.7	1.60	4'090	6	-0.2
321	Aarwangen	2	12.1	0.0	-1.3	2.7	6.2	44.2	4.9	-0.6	2.5	3'441	1.1	98.4	-2.4	-5.8	0.0	1.9	11.2	1.29	4'214	7	7.5
561	Adelboden	5	11.0	0.0	0.7	7.8	4.1	192.2	14.8	-0.6	8.0	637	3.3	101.3	-1.5	4.6	1.7	32.2	10.0	1.99	3'583	5	25.0
401	Aeffligen	3	7.7	0.0	-3.5	2.3	2.0	114.1	8.0	-0.7	7.4	1'345	3.2	93.3	-3.0	0.5	2.4	25.0	7.4	1.30	1'036	4	8.1
731	Aegerten	1b	7.4	0.0	-1.3	2.6	2.7	96.9	7.0	-0.9	4.1	1'081	0.2	99.4	1.0	0.5	1.7	58.1	8.0	1.79	1'750	4	4.8
562	Aeschi b.Sp.	5	11.9	0.0	1.4	7.1	3.5	205.0	19.7	-3.8	2.4	2'169	2.2	111.0	-3.6	-5.5	1.8	28.0	11.3	1.77	2'070	5	20.2
951	Afoltern i.E.	3	21.2	0.0	-0.5	1.5	5.3	27.6	3.3	-1.3	0.5	2'892	0.0	96.7	-2.4	-5.5	0.1	9.7	11.2	1.64	1'141	8	44.2
402	Alochenstorf	3	10.5	0.0	-0.5	1.2	2.6	47.1	4.3	-2.9	3.6	2'317	0.0	93.6	-1.5	4.5	0.0	0.4	9.5	1.70	570	7	12.0
630	Allmendingen	4	6.8	0.0	0.6	3.2	6.9	46.0	15.6	-2.7	5.7	2'604	1.1	83.5	-2.3	0.2	0.0	2.6	28.7	1.39	515	4	-8.0
921	Amsoldingen	5	7.9	0.0	0.2	3.0	4.2	69.6	8.4	-2.6	5.2	864	0.3	98.9	-1.2	-4.0	0.0	0.0	12.6	1.70	797	7	10.4
381	Arch	1b	15.5	0.0	1.9	3.6	2.8	132.1	8.8	0.2	5.3	1'750	0.0	102.4	-1.3	3.2	2.2	68.6	9.6	1.89	1'542	6	11.8
602	Arni	4	15.7	0.0	0.9	5.3	9.0	59.4	11.0	-2.2	1.1	1'826	2.8	103.5	-7.1	4.1	2.1	36.6	17.2	1.64	955	8	66.2
971	Attiswil	2	10.0	0.0	-0.7	2.1	10.7	19.6	7.3	-0.7	9.7	-728	0.0	97.0	-0.4	2.5	0.7	67.3	30.2	1.55	1'298	7	11.5
322	Auswil	2	61.7	0.0	-2.8	-0.4	2.2	-17.8	-1.0	-1.8	4.8	4'855	0.0	95.0	-6.5	2.9	0.0	13.8	10.2	1.65	460	8	31.8
532	Bangerten	1b	17.1	0.0	-3.4	-0.3	15.1	-1.8	-0.8	-2.2	6.3	1'499	0.0	92.6	-12.3	-0.9	2.0	101.3	31.7	1.50	158	9	6.1
323	Banwil	2	19.5	0.0	1.9	4.8	1.4	355.3	15.5	-0.5	7.2	3'006	0.0	113.3	-2.0	-2.6	0.0	35.7	5.9	1.60	676	7	9.5
302	Bargen	1b	15.0	0.0	0.0	7.0	2.4	292.2	15.5	-1.0	5.6	3'309	1.6	107.6	-2.7	0.4	0.0	11.6	8.5	1.69	1'005	7	11.1
403	Bäriswil	4	9.0	0.0	-0.2	2.5	6.1	40.7	9.9	0.4	7.5	1'186	0.3	104.8	0.9	0.5	2.8	65.8	24.8	1.54	1'005	4	-2.0
533	Bätterkinden	3	17.3	0.0	0.5	3.1	0.8	418.0	10.7	-0.5	5.2	2'972	0.9	106.9	-1.3	0.1	5.7	9.6	9.0	1.64	3'171	7	4.2
571	Beatenberg	6	8.8	0.0	1.7	12.0	1.0	1256.7	24.2	0.6	10.5	-363	5.4	101.5	0.8	2.0	2.2	95.7	7.7	2.18	1'126	5	22.4
732	Bellmund	1b	15.1	0.0	-0.7	0.6	1.9	33.5	2.7	-0.9	2.7	3'914	0.1	95.9	-0.7	1.9	0.0	0.2	11.9	1.31	1'490	4	-18.6
861	Belp	4	12.2	0.0	3.9	7.5	2.6	289.4	17.4	-1.5	1.2	3'706	1.2	112.9	-2.6	0.0	2.9	22.0	10.3	1.34	10'356	2	-4.6
862	Belpberg	4	27.4	0.0	3.2	8.5	-0.1	100.0	21.4	-2.2	0.5	1'341	4.4	108.2	-5.0	6.1	2.1	34.6	18.1	1.69	418	9	12.4
681	Belprahon	1a	22.8	0.0	0.4	3.9	1.2	336.1	13.0	2.7	12.4	244	0.0	103.6	-1.8	-2.4	1.9	145.5	4.8	1.84	300	7	4.1
972	Berken	2	673.5	0.0	-23.9	-21.1	-8.3	-1.0	-42.8	-11.5	-8.9	34'450	0.0	69.8	-30.6	29.4	0.0	0.0	0.0	1.24	47	9	-8.6
351	Bern	4	2.3	0.0	1.6	4.0	-3.2	100.0	9.1	2.3	6.4	-536	0.0	106.5	-6.9	0.0	2.6	233.2	3.8	1.54	126'664	1	2.1
973	Bettenhausen	2	71.0	0.0	3.7	4.1	2.7	151.2	11.3	-1.0	2.5	7'042	0.0	108.8	-9.5	1.3	0.0	1.0	9.9	1.51	686	7	20.7
682	Bévilard	1a	4.1	0.0	1.7	7.9	6.5	121.6	6.8	1.3	13.4	-2'404	1.9	100.6	3.3	10.8	2.0	171.2	16.0	2.10	1'681	6	23.2
371	Biel	1b	4.1	0.0	-0.9	3.0	2.6	113.8	6.8	-3.3	1.6	-2'400	0.6	100.5	-2.2	-5.2	2.9	167.4	7.5	1.53	51'323	1	9.7
603	Biglen	4	6.9	0.0	-1.7	2.9	3.6	80.3	6.7	-0.1	11.1	1'543	0.5	100.0	-2.1	4.8	1.5	32.7	8.8	1.64	1'729	7	13.2
324	Bleienbach	2	20.6	0.0	4.6	12.7	2.2	583.9	44.0	-1.9	1.1	7'899	1.6	158.9	-5.6	-7.0	0.0	2.6	13.2	1.50	654	8	-0.4
604	Bleiken b.O.	4	10.5	0.0	1.7	7.3	4.5	163.1	15.5	-4.1	6.6	2'401	0.0	108.6	-7.8	1.7	2.0	27.0	13.0	1.73	385	7	63.9
922	Blumenstein	5	15.1	0.0	-1.3	30.3	-6.9	100.0	47.3	-0.3	3.1	3'682	9.1	147.7	-1.2	-20.1	0.0	0.7	43.5	1.60	1'182	6	29.7
352	Bolligen	4	3.6	0.0	0.1	2.1	1.6	125.3	8.0	0.8	8.1	-209	0.0	101.8	-0.3	-2.9	2.4	69.3	8.2	1.50	6'057	4	-13.2
791	Boltigen	5	8.0	0.5	0.5	10.1	8.0	125.3	17.5	-0.2	5.4	-113	4.2	104.9	-1.0	4.6	2.0	100.1	17.2	1.70	1'366	9	101.4
572	Bönigen	6	12.9	0.0	0.0	6.1	6.8	89.4	17.6	-0.3	10.8	321	2.3	100.8	-0.4	-0.9	4.0	25.0	21.5	1.80	2'447	5	31.2
605	Bowil	4	10.7	0.0	0.0	4.4	2.4	181.1	11.1	-1.3	7.0	532	1.2	103.0	-4.4	-6.2	1.9	71.9	7.9	1.69	1'381	8	50.7
353	Bremgarten b.B.	4	4.3	0.0	0.1	2.5	3.3	75.8	10.5	-1.9	6.1	113	0.5	101.1	-2.6	-6.8	2.6	76.0	20.1	1.44	4'210	4	-13.0
606	Brenzikofen	4	11.2	0.0	2.1	6.4	0.7	966.2	19.2	-3.7	0.5	3'236	3.0	107.1	-7.0	2.8	0.9	13.2	2.5	1.69	524	7	34.1
573	Brienz	6	10.1	0.0	-0.8	6.1	13.2	45.8	9.6	-0.8	9.7	-265	0.0	101.5	-2.1	7.4	1.1	53.8	24.4	1.81	3'014	5	13.7
574	Brienzwiler	6	7.4	0.0	0.6	8.5	9.8	87.3	14.8	-3.0	3.9	613	7.7	94.7	-8.1	10.9	0.0	18.4	19.9	1.84	511	6	32.3
733	Brügg	1b	10.6	0.0	2.1	4.0	2.3	173.7	7.8	-0.3	2.7	1'559	0.4	103.7	-0.5	-4.9	2.5	31.3	5.5	1.50	4'155	2	-3.3
491	Brütelen	1b	11.2	0.0	1.4	7.0	1.3	550.2	17.4	1.0	9.6	1'249	1.0	107.9	0.5	4.2	3.2	76.5	12.9	2.00	577	9	19.9
923	Buchholterberg	5	32.6	0.0	-0.3	4.6	4.2	109.5	12.7	-1.0	14.6	3'710	0.0	103.6	-8.0	4.1	0.0	21.7	13.2	1.67	1'531	8	38.6
382	Bütigen	1b	10.9	0.0	-0.5	1.5	1.8	81.5	4.9	-2.5	3.8	3'536	0.2	98.6	-3.1	0.1	0.0	5.1	7.7	1.40	827	7	7.4
734	Bühl	1b	11.6	0.0	0.3	3.7	-1.2	100.0	12.5	-2.4	3.3	1'126	2.1	99.9	-0.5	10.2	1.7	42.0	8.6	1.84	419	7	4.5
383	Büren a.A.	1b	20.6	0.0	-1.1	0.1	2.1	2.7	0.1	-1.0	1.3	2'664	0.0	96.3	-2.1	-11.0	2.6	29.3	5.9	1.64	3'295	6	0.0
534	Büren z.H.	4	9.2	0.0	-2.0	0.2	1.0	20.9	0.7	-1.8	6.2	1'681	0.0	94.4	-0.6	0.7	2.3	50.9	34.2	1.80	468	7	2.3
404	Burgdorf	3	3.9	0.0	1.0	3.2	4.9	65.3	7.7	-2.5	0.6	-1'604	0.4	102.7	2.2	2.1	2.6	105.9	13.1	1.63	15'549	1	1.7
863	Burgstein	5	17.5	0.0	1.8	3.5	0.6	591.8	9.6	-3.8	1.2	2'077	0.9	103.2	-6.0	-21.9	1.8	41.3	3.3	1.86	1'026	7	28.3
325	Busswil b.M.	2	72.1	0.0	-8.6	-6.8	1.3	-534.2	-21.2	-6.0	0.7	3'881	0.8	76.7	-1.6	20.4	0.0	13.2	10.0	1.60	201	8	16.7
683	Champroz	1a	164.2	0.0	0.0	11.8	12.3	96.0	23.8	0.2	5.6	16'911	8.8	100.5	-36.2	-1.4	0.0	7.8	49.3	1.64	162	9	25.7
684	Châtelat	1a	208.7	0.0	4.2	8.4	5.2	160.5	11.4	-0.4	4.9	10'560	0.0	106.5	-3.3	9.0	0.0	0.0	7.4	1.80	113	9	127.2
661	Clavaleyres	4	125.5	0.8	-6.6	5.1	0.0	100.0	5.8	-11.0	-7.1	6'454	0.0	103.3	-19.3	4.9	0.0	3.9	0.0	1.84	49	9	124.1
687	Corcelles	1a	30.7	0.0	2.8	7.9	2.4	337.4	15.5	-2.2	8.4	1'386	0.0	104.4	-9.4	9.4	2.1	130.4	5.2	1.94	214	7	51.7
431	Corgémont	1a	16.5	0.0	0.7	8.4	3.7	228.0	26.4	-1.4	5.2	3'667	0.6	122.2	-6.3	0.2	1.2	31.5	15.7	1.79	1'551	6	13.1
432	Cormoret	1a	21.5	0.0	0.8	6.5	0.5	1325.4	14.1	0.5	10.8	-258	0.0	104.0	0.9	-2.9	2.2	93.3	2.3	2.04	495	7	23.9
433	Cortébert	1a	19.0	0.0	1.5	7.4	5.4	137.9	16.0	1.7	15.2	-2'204	0.0	102.5	4.0	5.1	2.4	117.4	15.3	2.14	697	7	29.0
690	Court	1a	17.7	0.0	2.9	4.7	4.5	104.8	15.1	1.3	8.1	260	0.0	109.0	2.5	0.9	2.5	92.6	15.9	1.94	1'390	6	8.2
434	Courtelay	1																					

Annexes au rapport sur les finances communales en 2011

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
494	Gals	1b	16.1	1.8	1.8	5.4	5.9	91.9	18.8	-2.4	1.8	2981	1.9	109.2	-3.4	6.9	2.6	55.2	22.7	1.59	729	8	3.0
495	Gampelen	1b	14.9	0.0	0.1	15.4	3.7	416.2	35.9	-1.7	2.6	5220	7.5	119.6	-4.2	-5.3	0.8	37.3	12.4	1.49	791	6	6.0
865	Gelterfingen	4	27.3	0.0	3.7	5.5	6.6	83.6	19.7	-3.8	0.7	2928	0.7	118.4	-9.3	-7.8	0.0	0.9	47.3	1.50	242	9	14.8
866	Gerzensee	4	9.2	0.0	1.5	4.0	2.8	142.2	17.7	-0.9	10.1	1822	0.0	110.5	-1.1	-1.0	3.3	24.2	16.1	1.54	1'134	8	-5.8
664	Golaten	4	27.8	0.0	-2.4	0.0	1.4	-2.2	-0.1	-5.7	2.6	4984	0.0	96.1	-6.6	15.0	0.0	0.3	4.2	1.78	303	9	24.4
326	Gondiswil	2	39.7	0.0	0.4	4.7	7.4	64.4	10.1	-0.9	8.0	2406	0.0	100.0	-1.5	6.2	0.0	15.7	15.4	1.84	724	8	43.8
976	Graben	2	42.7	0.0	0.0	3.9	1.3	295.8	11.6	-5.3	4.9	7791	0.0	108.2	-3.4	8.6	0.0	1.7	18.9	1.60	291	7	20.4
539	Grafenried	4	6.8	0.0	0.2	4.3	5.9	73.2	18.2	-1.8	7.2	1'104	1.6	96.9	-0.9	-1.1	2.5	28.3	25.1	1.60	976	4	-1.7
694	Grandval	1a	15.3	0.2	0.8	7.9	4.4	177.7	16.1	-0.9	5.8	620	0.0	100.9	-2.1	0.8	1.9	116.7	9.7	1.74	351	6	56.2
576	Grindelwald	6	9.6	0.0	0.7	10.3	19.0	54.0	25.0	1.4	13.4	-231	3.7	100.1	-0.7	-3.9	3.1	54.6	39.8	1.79	4'040	5	4.2
303	Grossaffoltern	1b	13.9	0.0	-0.2	6.1	5.4	113.0	18.5	-2.2	5.4	448	3.3	101.1	0.6	1.1	3.1	55.4	17.8	1.74	2'812	7	8.5
608	Grosshöchstetten	4	8.0	0.0	0.2	2.6	-0.5	100.0	8.1	-0.5	6.2	782	0.0	103.3	-1.1	1.4	1.7	38.9	7.9	1.42	3'289	4	-1.9
841	Gsteig	5	25.7	0.0	1.5	11.1	3.6	311.1	29.1	11.1	15.6	6'120	2.7	124.7	-9.4	2.7	0.0	6.7	13.9	1.60	986	8	10.2
577	Gsteigwiler	6	16.5	0.0	-0.5	6.2	30.2	20.6	14.2	-1.4	10.0	137	0.8	80.9	-7.0	2.0	1.1	199.8	54.8	1.88	430	4	13.6
852	Guggisberg	4	12.7	0.0	3.1	16.0	6.9	233.7	22.2	-1.2	10.6	1'178	3.7	115.1	-2.2	-4.0	1.7	2.6	16.4	1.99	1'585	9	115.2
578	Gündischwand	6	31.9	0.0	0.2	6.4	3.5	182.3	12.3	-2.2	9.2	5'556	1.4	101.2	-8.4	0.7	0.0	0.0	20.8	1.90	284	6	67.3
665	Gurbü	4	9.3	0.0	-3.7	0.8	2.7	29.9	2.1	-1.1	6.6	1'727	0.0	95.5	-2.6	12.6	2.9	51.6	7.7	1.90	245	9	22.0
867	Gurzelen	5	13.0	0.0	-0.3	1.8	1.1	167.4	4.9	-1.6	5.3	2'028	0.0	100.5	-3.6	-5.5	2.6	4.6	6.8	1.69	798	8	48.9
782	Guttannen	6	15.0	0.0	0.1	8.3	16.9	49.3	17.3	-3.9	8.1	-1'358	2.2	102.6	-0.2	2.3	2.2	44.3	30.2	1.25	321	5	-27.3
579	Habkern	6	48.4	0.0	0.9	15.6	14.6	106.7	19.5	-0.1	7.4	1'091	10.0	99.5	-3.2	-2.9	0.3	60.4	22.3	1.85	640	9	152.8
736	Hagneck	1b	19.4	0.0	-0.3	0.2	1.0	16.3	0.5	-2.0	4.5	2'104	0.0	96.3	-2.5	1.6	0.0	0.0	3.3	1.75	415	7	7.5
406	Hasle b.B.	3	18.7	0.0	-1.1	4.5	0.6	706.1	15.4	0.7	15.4	75	1.7	97.0	2.1	-27.4	2.1	73.7	7.1	1.74	3'170	7	10.5
783	Hasliberg	6	4.6	0.0	-4.0	3.2	3.3	96.6	6.6	-0.2	10.7	700	1.8	93.2	0.3	5.7	2.3	73.2	9.8	1.99	1'229	5	29.6
609	Häutligen	4	29.4	0.0	-2.3	3.4	3.6	94.3	10.3	-7.7	2.6	5'626	1.0	103.6	-29.6	-9.8	3.2	157.1	12.4	1.30	239	9	12.6
927	Heiligenschwendi	5	24.5	0.0	-0.2	8.4	3.5	241.4	19.6	-3.6	5.9	5'832	3.0	113.2	-9.2	-0.8	2.8	78.2	9.2	1.89	675	5	12.2
928	Heimberg	5	12.1	0.0	1.4	4.8	1.0	458.6	15.7	-2.1	2.8	3'580	1.4	110.6	-3.9	1.6	0.0	1.1	7.1	1.50	6'365	2	5.0
977	Heimenhausen	2	28.9	0.0	-0.2	1.7	1.5	111.3	6.4	-3.3	1.7	4'315	0.0	104.4	-11.1	2.5	0.0	1.2	6.9	1.40	1'016	7	17.7
407	Heimiswil	3	11.0	0.0	0.3	2.6	2.1	124.1	7.2	-0.7	3.9	1'398	0.1	104.6	-5.0	-1.7	1.7	28.0	6.5	1.84	1'636	9	34.2
408	Hellsau	3	27.3	0.0	-0.6	0.9	4.0	244.5	3.5	-2.4	1.4	3'656	0.0	99.8	-2.7	-3.1	0.0	0.0	3.6	1.60	192	8	4.6
610	Herbligen	4	21.2	0.0	5.5	7.4	7.5	98.1	22.6	-2.4	4.6	1'420	0.0	118.6	-1.7	4.9	0.0	8.6	23.3	1.70	551	7	43.3
978	Hermiswil	2	62.2	0.0	-2.3	2.6	8.0	32.8	5.9	-5.3	2.7	5'774	0.0	101.0	-0.4	-12.9	0.0	3.3	19.2	1.59	96	8	29.9
737	Hermrigen	1b	28.9	0.0	1.0	2.6	3.9	66.2	7.4	-0.6	5.5	3'160	0.0	101.3	-4.4	-4.8	0.0	0.0	11.0	1.80	262	7	9.2
979	Herzogenbuchsee	2	5.5	0.0	-1.3	-0.3	2.3	-13.1	-0.8	-3.8	-1.1	2'466	1.2	93.2	-2.0	-1.5	0.0	0.3	6.6	1.30	6'795	6	3.8
929	Hilterfingen	5	12.3	0.0	0.1	4.2	3.0	142.8	15.8	-3.3	3.4	4'775	0.9	109.7	-4.0	1.3	1.3	14.5	15.0	1.55	3'998	2	-9.7
409	Hindelbank	3	11.4	0.0	-0.7	1.2	1.9	62.9	2.9	-1.2	2.6	3'776	0.2	97.2	-2.1	-0.8	2.9	6.0	6.1	1.44	2'094	6	1.5
410	Höchstetten	3	17.0	0.0	1.3	5.1	1.5	341.4	14.6	1.2	11.0	1'837	2.2	104.7	-0.4	5.4	0.6	0.0	6.1	1.69	258	8	18.7
930	Höfen	5	7.4	0.0	0.9	6.5	0.0	16'688.6	14.0	1.9	9.5	2'108	0.0	112.4	-2.5	-5.9	2.5	66.7	1.8	1.99	441	7	51.7
580	Hofstetten b.B.	6	13.5	0.0	1.0	14.4	7.2	199.8	24.2	-12.9	-3.8	2'164	6.7	108.4	-30.8	-0.6	2.5	31.9	13.7	1.74	567	6	44.4
931	Hornberg	5	21.6	0.0	3.1	20.2	13.2	152.8	32.4	-1.5	3.5	1'534	13.3	97.8	-1.9	-1.5	1.3	31.4	26.9	1.89	502	9	61.6
932	Horrenbach-Buchen	5	41.7	0.0	3.5	9.1	12.5	72.8	13.1	-3.0	0.1	2'467	1.9	108.9	-2.3	10.6	0.0	8.4	17.2	1.70	259	9	163.1
954	Hutwil	2	62.8	0.0	1.0	5.5	5.2	107.3	12.4	-2.3	8.3	5'365	0.7	100.8	-5.8	-2.9	1.8	21.9	13.2	1.65	4'726	6	8.4
541	Iffwil	4	16.0	0.0	2.1	3.8	0.8	492.5	15.8	-3.5	3.0	3'191	0.0	114.2	-1.1	0.6	0.0	0.9	4.0	1.50	409	8	8.3
980	Inkwil	2	32.0	0.0	-2.7	1.5	0.7	224.0	5.0	-2.9	2.1	3'748	1.6	97.5	-4.0	-4.8	0.0	0.2	2.6	1.50	638	7	10.4
784	Innetkirchen	6	13.6	0.0	-2.1	4.4	9.4	46.8	13.7	3.3	15.7	225	1.3	100.5	-2.0	-2.7	1.6	61.2	29.1	1.60	886	8	0.3
496	Ins	1b	10.0	0.0	0.0	6.2	6.5	96.1	15.5	0.2	9.4	-939	1.2	103.5	0.5	-0.3	2.6	71.0	19.3	1.65	3'260	8	3.3
581	Interlaken	6	6.3	0.0	1.0	8.4	7.5	111.4	22.9	1.2	12.6	-1'992	3.0	103.5	0.1	-7.0	2.6	108.6	24.0	1.77	5'481	5	-3.6
739	Ipsach	1b	5.8	0.0	-0.4	0.8	1.8	43.5	2.7	-0.2	4.0	587	0.0	100.0	0.4	0.1	2.5	76.9	6.0	1.49	3'913	2	-5.3
582	Iseltwald	6	14.4	0.0	3.2	12.6	7.0	181.8	27.8	-3.9	3.1	7'390	4.0	114.2	-7.9	2.5	0.0	16.6	33.1	1.80	432	8	37.9
362	Ittigen	4	6.6	0.0	-0.1	1.8	2.5	71.9	7.5	-1.6	1.9	3'043	0.7	100.7	-3.0	5.2	1.7	1.7	12.3	1.14	11'006	2	-23.3
868	Jaberg	4	16.2	0.5	2.6	4.9	4.4	1094.1	14.5	-6.7	-1.0	1'895	0.0	112.6	-15.6	1.9	1.8	157.7	2.0	1.49	258	7	9.2
540	Jegenstorf	4	7.1	0.1	0.0	2.1	1.7	123.3	9.8	-1.6	6.1	700	0.0	103.7	-0.3	2.3	2.6	70.7	9.4	1.28	4'680	2	-5.0
738	Jens	1b	8.1	0.0	0.2	3.0	15.1	19.6	11.0	2.2	12.0	-2'860	0.0	101.2	3.3	11.0	3.3	107.8	39.6	1.90	681	7	2.9
304	Kallnach	1b	18.8	0.0	3.4	9.2	12.1	76.2	24.4	-2.9	10.0	2'995	0.0	119.1	-5.3	1.2	2.1	26.3	34.7	1.69	1'563	8	8.4
804	Kandergrund	5	22.0	0.0	0.0	4.9	8.8	55.6	12.6	0.3	5.6	-156	2.9	99.9	-1.5	0.6	2.5	80.1	32.1	1.70	810	6	43.4
565	Kandersteg	5	12.1	0.0	2.8	6.3	15.5	40.4	14.3	-0.6	7.3	130	0.0	108.3	0.1	6.3	0.8	23.6	34.1	1.80	1'261	5	36.8
305	Kappelen	1b	12.6	0.0	2.0	6.7	7.7	87.7	24.7	0.6	11.5	187	1.2	111.9	0.9	1.4	2.9	45.5	28.0	1.60	1'278	8	4.6
869	Kaufdorf	4	8.6	0.0	-0.2	1.1	4.0	29.0	4.5	-0.7	8.8	1'607	0.0	96.1	-1.5	-0.3	2.7	59.8	14.0	1.70	1'034	4	6.3
870	Kehrsatz	4	7.4	0.0	0.3	2.7	3.5	76.2	12.1	-0.3	9.4	1'093	0.3	103.4	0.2	-0.6	2.2	24.9	20.1	1.45	3'964	2	-3.9
411	Kernenried	3	82.5	0.0	-4.3	-3.9	1.3	-305.9	-13.1	-6.6	-2.0	8'416	0.0	86.6	-6.2	15.0	0.0	6.5	4.5	1.40	449	7	11.3
871	Kienersrüti	5	43.2	2.1	-4.9	-3.4	0.0	-1.0	-6.5	-7.1	-7.1												

Annexes au rapport sur les finances communales en 2011

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
331	Lotzwil	2	7.8	0.0	0.1	3.7	10.8	33.9	8.9	-1.4	4.7	3702	6.7	88.4	-1.4	0.6	0.0	8.9	22.9	1.50	2'462	7	8.5
696	Loveresse	1a	19.6	0.0	1.9	5.9	4.6	128.8	16.2	-3.0	11.2	1792	0.0	101.9	-6.3	-7.5	1.5	50.4	16.7	1.94	317	8	16.7
497	Lüscherz	1b	12.2	0.0	1.5	5.0	0.9	583.2	13.3	-5.8	-0.9	2'702	0.1	111.4	-1.7	-0.8	0.0	0.0	2.7	1.49	537	8	1.7
586	Lütschental	6	55.9	0.0	3.1	13.7	2.8	485.9	22.0	-1.0	5.4	8'470	5.0	106.6	-22.9	1.7	0.0	47.8	22.0	1.70	240	8	93.1
955	Lützelflüh	3	11.5	0.0	0.6	6.7	2.0	335.0	14.6	-0.4	6.8	1'617	1.7	107.0	-0.7	1.9	1.6	15.4	5.5	1.75	4'075	8	33.7
306	Lyss	1b	9.4	0.0	0.7	3.2	5.4	59.5	9.1	-0.8	6.2	-615	0.0	102.3	-0.1	3.4	2.8	77.9	16.1	1.65	13'776	1	-1.1
415	Lyssach	3	13.5	0.0	0.1	2.5	5.4	45.7	12.0	-1.4	6.6	3'016	0.9	99.3	-1.2	7.1	3.1	12.3	27.3	1.22	1'427	2	-15.3
332	Madiswil	2	29.5	0.0	2.1	4.3	5.9	74.0	11.7	-2.2	1.6	4'327	0.0	106.0	-7.0	-3.0	3.1	5.6	16.2	1.40	3'140	8	7.7
697	Malleray	1a	9.9	0.0	0.9	4.7	9.8	47.6	8.7	1.3	9.1	-869	0.0	100.9	2.8	0.7	3.2	85.6	20.0	2.10	1'970	6	18.0
587	Matten b.I.	6	4.4	0.0	0.0	4.6	6.7	69.8	14.6	3.2	15.8	-235	0.3	102.2	-0.9	-21.0	2.0	136.6	20.6	1.80	3'780	2	11.4
543	Mattstetten	4	9.0	0.0	-0.4	0.8	2.4	32.0	3.8	-2.1	3.0	2'924	0.0	95.9	-0.8	2.0	0.0	1.3	11.2	1.30	588	4	-8.5
389	Meienried	1b	61.4	0.0	-8.3	-7.0	0.0	-1.0	-24.3	47.8	48.7	6'629	0.0	79.9	-7.4	21.1	0.0	0.0	0.0	1.44	53	8	1.7
307	Meikirch	4	8.7	0.0	0.0	2.7	0.6	481.9	11.6	-3.0	1.2	2'760	1.0	107.5	-2.8	-31.4	0.0	3.7	5.4	1.54	2'344	4	-1.3
390	Meinisberg	1b	7.2	0.0	0.0	2.9	1.7	175.7	9.7	-0.3	7.1	2'012	0.9	105.5	-0.5	1.9	2.0	23.3	10.3	1.95	1'292	7	8.0
785	Meiringen	6	8.7	0.0	-0.6	6.1	11.0	55.9	17.2	1.0	9.0	-494	3.1	99.9	-2.5	-12.6	2.7	94.7	29.4	1.94	4'581	5	6.1
333	Melchnau	2	11.5	0.0	-1.4	3.1	5.7	54.0	6.0	-1.2	3.0	2'778	3.7	95.1	-3.3	-3.6	3.0	17.7	11.8	1.64	1'567	8	11.8
741	Merzligen	1b	14.9	0.0	-2.5	-0.6	2.2	-29.7	-2.2	-2.3	-0.4	2'471	0.0	91.5	-8.7	-0.1	0.0	0.8	6.9	1.70	411	7	0.3
615	Mirchel	4	7.0	0.0	-5.8	-2.0	2.5	-77.7	-8.2	-0.3	14.8	16	0.0	84.1	0.5	0.8	2.6	212.0	14.1	1.20	578	7	11.4
699	Monible	1a	208.3	0.0	-25.4	-10.3	0.0	-1.0	-9.5	-6.4	6.3	8'467	0.0	83.9	-15.2	16.7	0.0	0.0	0.4	1.84	38	9	57.2
437	Mont-Tramelan	1a	74.8	0.0	-4.0	0.5	2.7	16.7	0.9	-5.9	0.5	3'913	0.0	96.2	-1.7	-8.6	0.0	0.0	5.4	1.74	120	9	48.4
544	Moosseedorf	4	15.5	0.0	0.9	3.3	7.2	46.2	11.2	-0.3	4.6	1'553	0.3	107.0	0.1	9.2	3.1	26.6	21.7	1.32	3'620	2	-5.6
742	Mörigen	1b	6.1	0.0	-0.3	1.1	2.4	44.9	6.0	-0.3	8.0	1'303	0.0	96.8	-0.5	-4.2	0.0	0.0	13.2	1.29	878	3	-24.1
416	Mötschwil	3	8.5	1.9	-4.4	-2.6	0.0	-1.0	-9.4	0.1	4.5	672	0.0	90.1	0.2	5.0	0.0	17.9	0.0	1.64	142	9	12.0
700	Moutier	1a	6.8	0.0	-0.1	6.9	7.8	88.0	9.6	1.3	9.3	-1'610	0.0	101.6	4.5	1.0	3.0	75.8	11.1	1.94	7'479	1	9.3
668	Mühleberg	4	9.8	0.0	-1.4	1.5	0.8	188.3	6.9	-2.3	2.8	2'515	1.7	97.3	-1.6	7.1	0.0	2.2	7.9	1.25	2'668	8	-8.9
875	Mühledorf	4	17.0	0.0	0.8	2.1	0.3	656.2	11.9	-3.2	0.9	6'117	0.0	112.0	-2.1	-5.6	0.0	5.5	10.0	1.24	248	8	-12.3
876	Mühlethurnen	4	11.2	0.0	1.0	3.2	3.8	83.4	12.9	1.2	11.0	-80	0.0	102.2	1.6	-28.7	2.8	67.5	18.7	1.55	1'377	7	5.4
545	Mülchi	4	6.0	0.0	1.5	8.1	3.4	236.9	16.0	-4.6	1.5	2'805	0.0	112.8	-8.8	-12.4	0.0	0.1	7.4	1.90	234	7	59.5
546	Münchenbuchsee	4	-1.2	0.0	0.0	5.4	1.3	418.5	15.5	0.0	5.8	3	0.1	111.8	0.9	-0.9	2.9	47.7	5.8	1.52	9'303	2	-4.1
669	Münchenwiler	4	19.4	0.1	4.2	9.6	2.7	348.2	39.1	-1.3	6.0	6'822	2.2	138.6	-1.7	-3.8	0.0	0.0	18.6	1.59	468	7	5.2
547	Münchringen	4	3.9	0.0	3.2	10.2	0.0	100.0	32.9	-1.1	4.1	1'801	0.0	140.9	-0.6	4.9	0.0	0.0	0.0	1.69	593	7	7.8
616	Münsingen	4	4.3	0.0	0.0	6.9	1.6	432.7	15.7	-0.4	5.0	1'367	0.2	113.2	0.4	-8.8	2.6	24.3	6.3	1.56	10'841	2	-6.9
498	Müntschemier	1b	15.7	0.0	0.0	4.2	1.9	218.2	12.3	-1.4	8.0	2'534	1.5	100.2	-4.6	5.7	2.4	44.3	9.4	1.75	1'330	8	7.1
356	Muri b.B.	4	4.8	0.0	-0.1	0.8	1.8	44.7	4.6	-1.4	3.1	-1'398	0.0	100.0	-1.5	-2.1	2.3	52.2	14.3	0.99	12'369	3	-37.5
670	Neuenegg	4	9.4	0.0	0.6	7.7	2.4	326.7	26.2	-0.8	8.5	1'859	1.8	116.5	-1.3	0.5	2.4	41.4	12.0	1.50	4'913	4	-1.0
743	Nidau	1b	10.4	0.0	0.5	3.4	4.8	71.9	5.9	-2.9	-1.2	3'129	2.7	99.9	-1.8	-3.5	2.4	40.3	8.5	1.80	6'816	2	0.7
981	Niederbipp	2	9.6	0.3	-0.2	1.2	3.7	32.0	3.9	-1.9	3.0	3'753	1.2	93.8	-0.2	-4.1	4.8	28.2	15.8	1.25	4'211	6	0.4
617	Niederhünigen	4	13.6	0.0	-0.1	4.3	12.0	36.0	12.8	-5.8	2.4	658	1.1	104.5	0.2	0.9	2.3	34.3	29.6	1.70	641	7	22.7
877	Nedermuhlern	4	23.7	0.0	0.8	4.8	0.6	821.0	12.0	-2.0	-0.6	3'121	0.5	111.7	-3.9	-1.6	0.0	6.9	1.6	1.79	505	9	43.9
982	Niederönz	2	8.7	0.0	-3.3	-1.9	1.3	-143.5	-5.4	-1.7	1.0	1'179	1.4	90.0	-4.6	-6.0	0.7	39.4	8.2	1.20	1'554	7	-16.5
417	Niederörsch	3	14.7	0.7	1.9	5.3	3.4	159.1	16.8	-3.1	3.8	1'809	1.2	110.1	-7.9	0.2	1.3	53.9	12.9	1.70	240	9	22.3
588	Niederried b.I.	6	11.6	0.0	-4.7	0.6	15.0	3.9	1.5	-1.9	9.1	-665	0.2	90.1	0.1	8.9	0.2	77.6	34.4	1.99	338	7	10.1
308	Niederried b.K.	1b	34.6	0.0	0.4	4.1	0.5	845.2	11.0	-7.0	-1.1	5'675	0.4	110.6	-15.9	6.8	0.0	9.9	3.2	1.77	297	7	13.2
764	Niederstocken	5	26.6	0.0	0.6	12.4	2.6	478.3	23.4	-3.7	7.3	4'525	6.0	108.8	-5.3	3.2	0.0	1.6	6.9	1.84	257	7	68.4
724	Nods	1a	39.2	0.0	1.6	6.4	14.0	45.3	11.4	0.7	8.7	3'282	0.0	102.3	-12.1	-2.1	2.4	49.2	29.1	1.64	742	8	9.8
878	Noflen	4	24.8	0.0	1.6	4.1	2.8	147.8	10.2	-2.6	1.6	2'068	0.0	105.2	-1.0	4.7	0.0	18.1	18.4	1.64	260	9	37.6
357	Oberbalm	4	20.0	0.0	0.3	5.5	0.7	827.4	14.0	-2.8	8.9	2'109	0.0	107.5	-3.4	-8.8	2.2	55.1	1.9	1.83	869	9	33.7
983	Oberbipp	2	16.3	0.0	1.2	3.5	2.2	163.9	13.7	-1.2	4.6	4'564	1.5	105.6	-1.2	-0.6	0.0	1.6	12.2	1.39	1'568	7	3.0
418	Oberburg	3	4.1	0.0	0.4	3.9	3.8	102.4	12.0	-1.2	5.8	-208	0.9	105.0	1.7	-0.3	3.3	94.0	11.9	1.84	2'875	2	20.7
619	Oberdiessbach	4	23.2	0.0	0.4	6.4	4.9	131.9	12.6	-3.6	-0.3	3'416	3.5	103.1	-2.5	4.8	2.5	5.8	12.1	1.54	3'102	6	4.6
934	Oberhofen	5	1.1	0.0	-0.1	3.9	3.3	116.5	12.3	0.5	10.3	-561	0.5	100.9	-0.2	-3.8	2.5	82.1	13.1	1.55	2'354	4	-8.8
629	Oberhünigen	4	41.7	0.0	2.0	4.8	2.6	184.8	10.4	0.7	7.4	2'390	0.3	105.4	-13.0	3.9	2.2	153.2	7.1	1.68	326	9	72.2
935	Oberlangenegg	5	54.5	0.0	0.6	9.5	15.7	60.5	16.6	-8.1	1.0	4'707	4.5	102.4	-19.9	5.1	0.0	5.7	26.3	1.75	486	9	92.0
419	Oberörsch	3	26.9	0.0	-8.5	-6.0	6.8	-88.2	-19.9	-2.2	12.6	1'298	0.0	73.1	-0.5	17.0	0.0	0.0	15.8	1.70	112	9	23.2
589	Oberried a.Br.-S.	6	11.2	0.0	-2.7	2.5	1.6	157.9	4.8	-2.8	7.4	6'193	0.0	96.5	-7.4	3.1	0.4	10.9	32.0	1.94	479	6	21.7
334	Obersteckholz	2	38.7	0.1	-2.9	-0.4	0.2	-164.2	-1.1	-1.2	4.4	2'066	0.0	93.8	-4.3	-11.8	5.3	6.7	6.4	1.74	423	7	17.3
765	Oberstocken	5	12.6	0.0	-3.4	-0.2	3.5	-5.3	-0.4	0.3	8.0	3'613	0.0	94.3	-7.2	1.8	0.0	0.6	6.3	2.04	282	7	77.9
620	Oberthal	4	13.1	0.0	0.6	3.5	4.2	82.2	7.9	-1.5	5.1	173	0.0	99.7	1.4	-2.3	1.4	36.0	12.3	1.80	781	9	56.6
391	Oberwil b.B.	1b	12.5	0.0	0.9	6.0	3.4	179.5	15.8	0.4	11.4	908	0.1	110.8	0.7	-1.0	2.6	26.8	14.9	1.87	809	7	9.5
766	Oberwil i.S.	5	15.9	0.0	1.8	11.4	13.1	86.6	24.1	-0.9	10												

Annexes au rapport sur les finances communales en 2011

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
623	Rubigen	4	9.6	0.0	0.7	4.1	1.5	274.2	14.8	-0.2	5.3	3337	1.1	110.0	-5.8	-0.2	3.4	16.9	9.6	1.44	2'865	4	-4.2
905	Rüderswil	3	18.6	0.0	2.4	9.5	1.5	614.2	23.9	-2.0	3.6	1975	5.2	106.9	-3.1	0.5	0.0	8.4	9.9	1.64	2'405	8	43.8
420	Rüdtligen-Alchenflüh	3	16.2	0.0	0.0	3.4	3.6	96.1	9.0	-6.7	-3.1	3082	0.4	107.3	-19.4	2.4	0.0	2.9	10.0	1.25	2'179	2	10.3
880	Rüeggisberg	4	17.1	0.0	0.0	7.9	6.9	117.3	17.2	-1.8	7.0	1023	3.4	101.6	-7.0	-15.8	2.1	91.7	24.8	1.85	1'855	9	51.1
956	Rüegsau	3	13.0	0.0	0.4	3.0	3.2	91.5	10.9	-0.5	7.2	1'119	0.5	100.6	-0.3	-4.5	2.1	43.9	19.3	1.59	3'062	8	5.2
421	Rumendingen	3	213.6	1.9	-7.9	-5.8	1.1	-546.5	-13.4	-8.8	-5.1	19'754	1.0	84.5	-18.4	31.9	0.0	131.4	2.1	1.00	77	6	-4.4
987	Rumisberg	2	4.3	0.0	0.0	5.4	2.6	210.7	16.6	-0.1	4.8	2'091	2.6	107.6	-4.5	4.7	2.1	94.0	8.6	1.69	476	7	12.2
881	Rümliigen	4	10.9	0.0	0.3	1.5	2.0	74.5	5.9	-1.5	5.7	2'011	0.0	101.7	-3.9	-1.2	0.0	0.0	8.1	1.65	450	8	11.2
548	Ruppoldsried	1b	12.4	0.0	3.7	5.7	0.0	39655.3	16.0	-1.7	3.4	1'433	0.6	113.5	1.4	-5.1	3.7	48.4	0.0	1.97	259	7	29.0
853	Rüscheegg	4	17.1	0.0	0.0	9.5	7.9	120.6	19.0	-0.9	8.5	1'028	3.2	106.1	-3.1	-23.9	4.1	62.2	23.0	1.69	1'689	8	60.5
393	Rüti b.B.	1b	10.5	0.0	0.4	2.5	1.1	235.8	5.4	-0.1	7.1	2'380	0.0	101.7	2.2	-9.9	3.4	41.0	3.5	2.08	835	7	10.5
422	Rüti b.L.	3	26.1	0.0	-2.8	-2.0	0.0	-1.0	-6.3	-2.1	-1.0	3'603	0.0	94.1	-5.1	7.9	0.0	0.0	0.0	1.59	162	7	9.1
340	Rütschelen	2	52.5	0.0	0.2	3.9	2.7	141.9	10.5	-4.1	0.3	5'721	1.4	103.1	-13.5	1.8	0.0	176.7	8.7	1.60	564	8	26.6
843	Saanen	5	8.4	0.0	2.2	6.9	4.7	147.9	26.4	-0.4	4.9	5'046	3.3	108.1	-3.2	7.3	2.3	29.9	21.8	1.30	7'240	5	-27.2
746	Safnern	1b	6.9	0.0	-0.7	3.2	1.5	210.3	9.2	-0.7	6.6	2'099	0.7	104.0	-3.3	-0.6	0.8	21.2	5.7	1.60	1'881	4	-0.2
706	Saicourt	1a	8.7	0.0	0.7	7.5	3.7	202.0	15.1	-3.0	7.2	369	2.3	97.6	-0.1	4.3	1.0	46.4	18.2	2.04	600	8	42.2
443	Saint-Imier	1a	12.5	0.0	0.5	4.6	7.1	65.3	10.3	0.3	7.5	-76	0.0	103.0	-0.8	-4.8	2.2	45.4	15.9	1.69	4'802	6	-2.6
707	Sauls	1a	57.2	0.0	0.2	8.3	6.3	132.1	15.8	1.7	7.3	4'310	4.5	104.6	-14.5	-4.7	0.0	10.5	12.5	1.84	153	8	64.7
591	Saxeten	6	77.4	0.0	-5.4	24.4	4.4	549.8	24.1	-2.3	10.5	6'146	17.1	99.3	-23.3	5.6	0.0	72.8	5.5	1.69	101	8	63.2
549	Schalunen	4	2.5	0.0	-1.2	1.4	6.7	20.3	4.3	-2.5	3.5	514	0.3	88.0	-0.8	3.2	0.5	53.7	22.6	1.73	366	4	15.7
906	Schangnau	3	12.8	3.3	0.2	12.5	7.6	164.9	21.0	-0.3	10.1	-2'751	6.2	99.0	-1.9	1.9	1.1	169.7	21.2	2.10	925	9	116.4
786	Schattenhalb	6	11.5	0.0	0.0	6.2	3.8	161.7	13.2	-0.4	7.5	1'457	1.1	107.0	-4.3	4.8	2.1	51.7	9.1	1.99	600	6	32.3
708	Schelten	1a	311.3	1.3	15.6	28.0	6.4	438.9	20.0	-20.5	-11.7	9'380	0.0	112.6	-18.1	-6.4	3.5	39.6	31.7	2.04	40	9	158.9
550	Scheunen	4	72.2	1.3	-4.9	-4.6	0.0	-1.0	-16.1	-1.0	7.7	381	0.0	80.2	-1.7	8.9	0.0	0.0	0.0	1.40	84	9	40.8
747	Scheuren	1b	8.3	0.1	-0.2	4.8	1.6	288.5	14.3	-1.5	4.4	1'980	1.9	105.0	-0.6	-0.8	1.9	22.6	5.7	1.90	440	4	13.5
624	Schlosswil	4	12.0	0.5	1.3	2.9	0.0	100.0	9.8	2.0	7.8	2'516	0.5	105.7	-10.0	-7.4	1.5	51.2	1.0	1.60	657	7	9.8
311	Schüpfen	1b	9.0	0.0	2.2	7.1	3.4	207.5	25.1	-0.4	9.8	1'687	0.0	124.1	-1.1	-6.6	2.6	18.3	18.3	1.64	3'530	4	5.0
748	Schwadernau	1b	21.0	0.0	3.1	5.8	0.5	1171.9	20.7	-0.2	6.0	1'582	0.0	115.6	0.6	-1.6	2.5	45.9	3.9	1.75	651	4	6.1
592	Schwanden b.B.	6	15.0	0.0	0.4	10.0	2.0	511.2	23.8	-1.5	11.3	5'613	2.1	116.3	-7.3	4.9	0.0	3.9	11.6	1.70	603	7	21.6
855	Schwarzenburg	4	7.6	0.0	0.0	3.3	3.6	93.7	7.9	-0.6	7.5	1'379	1.1	99.0	-0.7	-2.0	2.5	25.1	12.8	1.82	6'711	6	11.3
341	Schwarzhäusern	2	35.0	0.2	-2.1	0.7	2.3	28.9	2.6	-2.5	3.8	3'204	0.0	97.7	-5.3	5.0	0.0	1.5	12.7	1.39	485	7	12.9
937	Schwendibach	5	33.6	0.0	0.4	11.4	0.2	7561.2	25.6	-5.0	-0.6	3'814	9.3	102.4	-2.3	6.3	0.0	0.0	0.5	1.70	254	7	38.1
988	Seeberg	2	12.0	0.0	0.2	2.1	1.3	164.7	6.1	-3.9	1.2	4'111	1.7	97.3	-7.0	-6.6	3.2	62.5	8.2	1.65	1'389	8	22.8
312	Seedorf	1b	10.4	0.0	0.6	6.3	7.8	80.0	16.4	2.2	12.8	1'522	0.8	103.9	-1.9	2.2	2.6	41.5	20.8	1.74	2'987	8	8.4
709	Seehof	1a	563.8	0.0	55.3	62.2	0.0	100.0	42.7	-1.3	3.0	17'858	0.0	162.4	-15.4	-2.2	0.0	3.0	0.0	1.74	71	9	142.3
883	Seftigen	5	4.2	0.0	0.4	3.6	3.7	96.9	13.0	-1.0	6.9	1'336	0.8	102.0	-0.5	1.8	2.3	28.1	14.2	1.74	2'110	4	5.0
907	Signau	3	9.1	0.0	1.0	5.9	6.7	88.3	15.3	0.7	10.1	-136	1.8	102.0	2.8	1.8	2.8	67.2	20.1	1.84	2'749	8	46.9
938	Sigriswil	5	5.0	0.0	0.0	5.3	5.6	96.2	12.6	0.0	5.9	1'010	1.4	103.5	0.9	3.3	2.7	54.6	17.1	1.74	4'633	5	3.0
499	Siselen	1b	14.0	0.0	1.4	5.3	1.4	389.3	17.6	-1.3	6.6	4'825	0.3	115.3	-4.3	-4.4	0.0	0.1	6.2	1.80	580	8	4.9
444	Sonceboz-Sombeval	1a	10.8	0.0	0.2	6.5	2.0	322.1	21.3	1.2	8.8	290	0.0	115.8	2.1	-28.9	2.4	66.1	13.5	1.84	1'804	6	4.2
445	Sorvilier	1a	14.8	0.0	4.3	3.9	8.1	48.1	7.5	2.6	10.9	1'256	0.6	98.2	-8.0	10.7	2.6	107.6	27.7	2.20	1'192	8	43.4
710	Sornetan	1a	58.0	0.0	4.6	12.8	6.0	213.7	23.5	-4.8	0.6	3'637	4.5	111.1	-13.5	-1.9	2.1	59.1	17.6	2.04	131	9	73.4
711	Sorvilier	1a	4.9	2.3	1.9	9.2	0.8	1157.2	26.2	-0.7	4.6	2'062	3.9	115.9	-5.8	0.5	2.0	105.8	8.9	1.80	268	8	22.3
712	Souboz	1a	69.8	0.0	-0.4	5.6	2.7	206.7	7.8	-6.4	-2.9	11'182	4.2	98.6	-32.7	-6.5	1.5	60.4	8.8	1.74	134	9	59.9
768	Spiez	5	5.3	0.0	0.3	4.3	3.0	144.5	11.5	-0.6	3.1	1'069	2.4	101.1	-6.2	0.3	2.7	41.6	9.1	1.67	12'477	2	2.1
793	St. Stephan	5	19.1	0.0	2.0	9.2	15.0	61.2	19.6	-2.4	3.1	2'628	4.8	90.7	-5.6	0.3	0.0	11.0	30.4	1.84	1'379	8	70.8
939	Steffisburg	5	11.9	0.0	1.3	4.0	1.6	254.0	12.0	-0.8	6.8	1'183	0.0	106.8	0.2	-3.2	2.7	50.7	5.8	1.62	15'423	2	0.6
358	Stettlen	4	6.9	0.1	-0.7	9.2	-0.2	100.0	30.5	11.5	18.1	764	0.0	135.0	1.2	-3.4	2.6	64.1	4.5	1.45	2'891	2	-9.5
749	Studen	1b	5.2	0.0	-0.8	2.2	0.1	2699.6	8.2	-1.5	10.2	-304	0.3	98.9	3.7	-1.8	2.7	130.9	1.4	1.55	2'837	2	-6.2
957	Sumiswald	3	8.7	0.0	0.9	5.7	4.6	122.3	12.8	-1.6	3.6	1'568	2.3	103.0	-4.1	1.0	2.0	38.1	11.3	1.79	5'039	8	34.8
750	Sutz-Lattrigen	1b	16.4	0.0	0.1	2.9	6.2	47.0	10.9	-0.1	6.8	2'111	0.6	103.8	0.0	4.8	2.9	15.2	22.4	1.80	1'352	4	-5.8
625	Tägertschi	4	13.1	0.0	-0.2	1.9	3.6	51.9	6.5	-2.9	3.2	3'686	0.7	102.8	-7.8	-5.2	0.0	1.3	12.7	1.59	418	9	8.8
713	Täuffelen	1b	10.1	0.0	-0.6	0.7	3.3	22.3	2.9	0.8	6.9	2'388	0.0	95.9	-1.9	1.4	0.0	0.5	14.0	1.40	2'655	6	0.9
751	Tavannes	1a	3.2	0.0	1.2	5.5	5.6	98.3	8.6	0.7	6.6	-1'758	0.0	103.2	3.0	-3.5	1.9	74.2	10.5	1.90	3'542	6	11.1
940	Teuffenthal	5	34.5	0.0	3.6	7.5	2.1	349.9	15.5	-2.7	3.2	5'386	0.9	110.4	-1.5	-1.9	0.0	19.0	5.4	1.80	168	9	86.0
941	Thierachern	5	12.0	0.0	-0.4	3.3	1.7	193.7	10.0	0.2	9.6	1'340	0.4	101.4	-1.0	10.6	2.8	56.1	7.2	1.59	2'302	4	12.8
989	Thörigen	2	32.5	0.2	0.4	2.6	4.3	61.4	8.5	-2.5	2.7	3'874	0.8	98.5	-2.6	-17.8	1.3	0.7	14.9	1.60	1'027	7	12.1
942	Thun	5	1.8	0.0	0.4	4.3	1.9	227.9	10.7	4.4	8.6	1'849	0.0	108.0	-2.9	-0.1	2.9	54.8	7.0	1.74	42'623	1	6.6
342	Thun-Stetten	2	18.0	0.0	-0.3	3.8	3.8	101.4	13.0	-1.3	7.0	2'456	0.0	104.6	-1.8	-2.0	1.5	20.6	13.9	1.59	3'063	6	10.4
884	Toffen																						

N°	Commune	R	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21
394	Wengi	1b	24.6	0.0	-2.0	1.1	5.2	21.8	3.6	-4.6	0.6	3'908	0.0	99.7	-3.1	-0.5	0.0	5.8	16.4	1.75	612	8	11.3
632	Wichtrach	4	8.7	0.0	1.1	3.8	3.5	107.1	12.9	-0.8	5.2	1'431	1.0	106.9	-1.6	2.2	1.7	10.9	13.4	1.49	4'018	2	2.7
995	Wiedlisbach	2	11.1	0.0	0.1	4.6	4.9	93.8	14.4	-0.5	5.6	1'941	1.9	105.7	-1.3	-3.3	2.6	50.8	16.4	1.59	2'191	6	4.2
553	Wiggiswil	4	46.7	0.0	0.3	6.0	8.3	72.2	24.8	-5.9	-4.1	7'946	0.0	89.7	-10.9	-7.8	0.0	0.0	31.4	1.20	100	9	6.9
594	Wilderswil	6	10.5	0.0	0.5	7.4	4.9	152.3	19.8	0.4	8.6	1'673	3.5	99.1	-0.7	4.9	2.3	53.5	15.9	1.79	2'487	5	10.7
554	Wiler b.U.	3	12.3	0.0	-0.3	3.8	1.7	223.8	13.1	-2.8	4.4	4'140	1.0	102.1	-1.7	1.5	0.0	0.0	20.0	1.50	817	7	3.5
671	Wileroltigen	4	24.1	0.3	-21.5	-19.6	0.0	-1.0	-48.7	-5.9	1.4	2'472	0.0	65.5	-11.9	0.0	1.7	35.2	0.0	1.87	390	9	40.7
423	Willadingen	3	14.8	0.0	-0.2	1.1	1.3	83.3	4.7	-3.3	2.9	3'692	0.0	100.8	-3.6	8.9	0.0	0.5	5.6	1.30	201	7	10.0
769	Wimmis	5	15.9	0.0	0.2	5.4	5.0	107.1	16.4	-0.1	10.9	833	1.3	104.8	-5.3	-3.7	1.8	50.6	18.9	1.70	2'413	6	10.5
360	Wohlen b.B.	4	5.8	0.0	0.7	2.9	1.2	249.9	9.9	-1.4	5.2	424	0.5	103.8	-1.7	2.8	2.4	20.0	5.7	1.54	8'877	4	-7.1
996	Wolfisberg	2	16.9	0.0	15.8	19.2	0.1	31695.2	42.1	-1.5	4.4	3'509	0.0	163.4	-4.0	-2.8	0.0	3.1	0.2	1.69	198	7	16.6
627	Worb	4	5.7	0.2	0.0	2.4	7.2	33.8	7.9	-0.2	6.5	30	0.7	101.1	0.7	-4.7	2.4	65.8	21.1	1.60	11'236	2	-1.2
755	Worben	1b	8.3	0.0	-0.4	2.7	2.7	101.2	9.1	-0.2	7.7	672	0.0	99.8	0.1	-0.6	2.5	62.5	10.3	1.80	2'288	6	5.3
345	Wynau	2	19.9	0.0	-1.6	0.5	4.3	10.7	1.6	2.0	9.6	-393	0.0	94.4	4.4	1.0	2.5	159.0	14.7	1.60	1'551	7	5.3
424	Wynigen	3	20.4	0.0	-0.2	4.6	4.4	102.7	7.2	-1.7	5.2	274	0.0	101.4	-1.6	3.9	0.5	28.0	8.0	1.70	2'014	8	26.1
960	Wyssachen	2	25.9	0.2	2.1	6.9	-4.4	100.0	16.2	-0.5	5.9	1'984	2.1	107.0	-0.2	3.9	0.0	4.3	3.3	1.90	1'161	8	62.5
555	Zauggenried	4	32.1	0.0	-0.8	1.6	2.0	79.9	5.2	-5.7	3.9	5'825	0.1	101.3	-5.9	0.8	0.0	0.0	6.7	1.70	316	8	10.5
628	Zäziwil	4	14.3	0.0	-0.6	3.1	-0.4	100.0	9.6	-2.6	3.6	5'484	1.4	101.2	-5.0	5.5	0.0	12.4	8.4	1.62	1'591	7	25.3
556	Zielebach	3	19.9	0.0	0.6	4.1	0.5	834.4	13.9	-1.0	8.9	3'932	0.9	108.4	-2.3	13.3	0.0	2.2	1.9	1.60	329	4	3.8
361	Zollikofen	4	10.3	0.0	0.0	5.9	0.8	728.7	18.8	-1.5	3.9	3'122	1.2	113.2	-1.8	3.3	3.3	7.4	5.5	1.40	9'792	2	-8.4
557	Zuzwil	4	13.6	0.0	-0.3	2.2	2.3	93.4	9.8	-0.3	9.3	988	0.0	103.0	-1.4	1.6	2.5	61.5	13.4	1.44	578	7	1.1
794	Zweisimmen	5	11.4	0.0	0.7	5.2	7.7	67.2	12.8	-0.7	3.0	1'461	2.8	96.4	1.0	-3.9	2.7	30.9	20.4	1.90	2'998	6	13.1
947	Zwieselberg	5	21.7	0.0	-2.3	2.2	1.2	181.6	5.1	-4.1	3.1	1'038	0.0	98.7	-13.3	-6.4	2.3	176.9	6.1	1.70	280	7	43.4

**Légende:**

N°	N° de la commune selon l'Office fédéral de la statistique
R	Périmètre de la conférence régionale
C1...C21	Cartes n°1 à 21